



COMMUNE DE ROCHEFORT



Budget 2019

(Séance du Conseil général du 7 décembre 2018)

TABLE DES MATIERES

1.	Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2019
	<i>Page 1 à 21</i>
2.	Rapport de la Commission financière de Rochefort (CFin)
	<i>Rapport CFin, séance du 19 novembre 2018</i>
3.	Plan financier et des tâches 2019 - 2022 (PFT 19-22), avec rapport à l'appui
	<i>Investissements / Tâches / Planification financière 2019 - 2022</i>
4.	Compte de résultats du budget 2019
<i>Feuille jaune</i>	<i>à trois niveaux (résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel), par nature</i>
5.	Compte de résultats condensé en fonctionnelle
<i>Feuilles vertes</i>	<i>à deux et quatre positions</i>
6.	Détail du budget (compte de résultats), avec commentaires
	<i>Compte de résultats, fonctionnelle à 4 positions, nature à 7 positions</i>
7.	Détail du budget (compte des investissements), avec commentaires
<i>Feuilles roses</i>	<i>Compte des investissements, fonctionnelle à 4 positions, nature à 7 positions</i>
8.	Détail du budget (compte de résultat), par nature
<i>Feuilles bleues</i>	<i>par nature à 5 positions</i>
9.	Contrôle des crédits d'investissements
<i>Feuille saumon</i>	<i>Crédits des investissements 2014 - 2019 (votés/dépensés/budgétés)</i>
10.	Indicateurs financiers harmonisés, selon RLFinEC (base : comptes 2016)
<i>Feuille rouge</i>	<i>Taux d'endettement, degré d'autofinancement, part des charges d'intérêts, degré de couverture des revenus déterminants, dette brut par rapport aux revenus, dette nette par habitant, ratios de bilan</i>
11.	Procédures de contrôles du respect des dispositions prévues par le Règlement communal sur les finances
	<i>Equilibre budgétaire, couverture du déficit, capital propre, taux d'endettement et degré d'autofinancement</i>
12.	Informations financières diverses
	<i>Tableau des amortissements légaux, imputation des intérêts aux chapitres autofinancés et tableau récapitulatif des emprunts communaux, catalogue des dépenses exceptionnelles 2019, amortissements excédentaires</i>
13.	Arrêté du Conseil général approuvant le budget 2019
	<i>Propositions et approbation</i>
14.	Page de signatures
	<i>Conseil communal, Commission financière, Conseil général</i>

TABLE DES MATIERES

Budget 2019



COMMUNE DE ROCHEFORT

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2019

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. PREAMBULE

Le Conseil communal vous soumet le budget 2019 de la commune de Rochefort qui, pour la troisième fois, est établi sur la base du nouveau modèle de comptabilité harmonisé 2 (MCH2).

Comme nous l'évoquions précédemment, si le nouveau modèle comptable implique d'importants changements, il faut les relativiser sachant qu'ils ne bouleversent pas la perception des finances communales, bien au contraire puisqu'il est sensé à terme d'en faciliter la transparence et de favoriser les comparaisons (harmonisation).

Enfin, il est nécessaire de rappeler que le passage au MCH2 permet de répondre aux normes comptables d'aujourd'hui dans la mesure où il est accompagné d'instruments législatifs contraignants (mécanismes de frein à l'endettement en particulier).

En termes de présentation, l'affichage des colonnes du dernier bouclage (2017) et de la prévision 2018 faciliteront à n'en pas douter la lecture du budget 2019.

Ces précisions purement techniques fournies, l'exécutif relève que le budget qui vous est soumis consiste en une prévision des charges et revenus du ménage communal, compte tenu des éléments qui sont connus à l'heure de son établissement.

Le présent budget tient également compte des exigences découlant du Règlement communal sur les finances (RCF) accepté par votre Autorité en date du 11 décembre 2015. Nous y reviendrons dans le présent rapport (point No 5).

D'un point de vue général, le budget qui vous est présenté permet de maintenir les prestations auxquelles la commune est astreinte, ainsi qu'un entretien rationnel des biens communaux.

Le budget du compte de fonctionnement 2019 boucle avec un excédent de charges prévisible de

CHF 4'000.—

L'on peut ainsi parler d'un **budget 2019 équilibré**.

Comme de coutume, l'exécutif a intégré à ses prévisions les mesures adoptées par le Canton dans le cadre de son propre budget et qui ont une incidence directe sur notre compte de fonctionnement, quand bien même certaines d'entre elles sont encore susceptibles d'évoluer.

Nous pensons-là en particulier aux mesures salariales impactant le personnel, à la facture sociale harmonisée, à notre part au pot commun des transports ou encore à la péréquation financière intercommunale.

S'agissant des réformes évoquées précédemment (fiscalité, péréquation, Loi sur les routes et voies publiques notamment), elles n'impactent pas la prévision qui vous est présentée puisque nous n'en connaissons pas les contours à l'heure de l'établissement du budget 2019.

En outre, le Conseil communal a également prévu certaines dépenses particulières qui relèvent exclusivement de la compétence communale et qu'il résume au point No 2 du présent rapport.

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de charges prévisible qui vous est présenté s'inscrit dans la même ligne que celle définie par les Autorités durant la dernière législature et à l'entame de la présente période administrative : la volonté d'équilibre financier.

Du point de vue du Conseil communal, il n'y a en effet aucune raison de déroger à ce principe qui est accompagné d'autres objectifs fondamentaux, tels que la stabilité de la fortune communale, la maîtrise de l'endettement communal, la nécessité d'entretenir et de développer le patrimoine et les infrastructures communaux (effort d'investissement). Tout cela en sus d'assumer les tâches et prestations courantes incombant à une collectivité publique telle que la nôtre.

Notre Commune a atteint ces dernières années les objectifs qu'elle s'était fixés, les dix derniers exercices (2008 – 2017) s'étant soldés par des excédents de revenus.

La prévision intègre les impacts de la diminution du coefficient fiscal communal des personnes physiques à compter du 1^{er} janvier 2018 (-3pts / CHF 132'000.—) et du report de l'harmonisation fiscale RIFRONT décidée par le peuple en septembre 2017 (-3pts / CHF 132'000.—).

Au chapitre des charges, le budget qui vous est soumis tient compte des augmentations des charges de transferts (+CHF 15'000.— en regard de la prévision 2018). Relevons de nombreuses fluctuations, notamment : frais d'écolage (-CHF 77'000.—), subventionnement à l'accueil parascolaire (+CHF 21'000.—), part au Guichet social régional (+CHF 14'000.—), part au Syndicat de la Step de la Saunerie (+CHF 42'000.—), part à la Déchèterie de la Croix (+CHF 43'800.—). Notons enfin une diminution de notre part prévisible à la péréquation financière (-CHF 26'700.—).

Pour de plus amples précisions quant à l'évolution des principales charges de transferts, qui représente près de 44% des charges du ménage communal, nous pouvons vous inviter à prendre connaissance du tableau suivant :

Classification fonctionnelle	Nature	Désignation	Montant 2018	Montant 2019	Différence
02200	36120.16	Part communale au SIAr (archives)	5'000	6'000	1'000
14000	3611000	Dédommagement Canton (émoluments CdH)	2'500	4'000	1'500
14060	3601004	Dédommagement Canton (émoluments documents d'identité)	2'500	1'500	-1'000
14060	3612000	Etat civil régional Boudry	7'600	7'350	-250
15060	3612017	ECAP, missions de secours	14'830	13'230	-1'600
4220		<i>Grimp</i>	590	540	
6190		<i>Secours routiers</i>	8'900	7'920	
6290		<i>Ferroviaire / Aéronef</i>	150	130	
7610		<i>Chimique / Radioprotection</i>	3'410	3'050	
7690		<i>Hydrocarbure</i>	1'780	1'590	
15000	3610000	Dédommagement Confédération (redevances radios)	0	800	800
15060	3612018	Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois / SDIL	74'100	74'000	-100
16200	3612000	Dédommagements aux communes et syndicats (poste sanitaire Bôle)	1'600	1'600	0
16260	3611020	Part à la protection civile	17'280	17'740	460
21110	3612005	Ecolage cycle 1	309'500	367'000	57'500
21200	3612018	Ecolage cycle 2	394'600	367'000	-27'600
21300	3612018	Ecolage cycle 3	359'800	252'500	-107'300
32900	3634000	Subventionnement au Bibliobus neuchâtelois	10'500	10'500	0
34200	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	2'750	7'750	5'000
35000	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0
35010	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0
42200	36120.19	Part communale au SIS	49'500	50'600	1'100
42200	3636000	Subventions à organisations privées à but non lucratif	100	100	0
53300	3637000	Subventions au personnes physiques	6'500	5'500	-1'000
54510	3636001	Subventionnement accueil parascolaire	81'000	102'000	21'000
54510	3636003	Subventionnement à Sakado	58'000	58'000	0
57200	3636000	Subvention à organisations privées à but non lucratif	500	500	0
57960	3612000	Guichet social régional du Val-de-Ruz / Estimation	41'000	55'000	14'000
		Facture sociale harmonisée	601'560	609'470	7'910
23000	3611005	<i>Bourse d'études</i>	12'220	13'930	
51200	3611002	<i>Subsides LAMAL</i>	197'000	189'600	
54100	3611009	<i>Allocation familiales pour personnes sans activités lucratives</i>	15'720	16'490	
54300	3611014	<i>Avances sur contributions d'entretien</i>	1'110	2'650	
55100	3611003	<i>Part financement LACI</i>	14'500	14'030	
55900	3611008	<i>Mesures d'intégration professionnelle</i>	31'020	29'540	
57200	3611004	<i>Lutte contre les abus</i>	2'680	3'300	
57200	3611006	<i>Aide sociale</i>	318'800	330'360	
57900	3611010	<i>Social privé</i>	8'510	9'570	
62200	3611011	Part au pot commun des transports	180'000	180'000	0
62310	3614000	Dédommagements aux entreprises publiques (Noctambus)	1'000	1'000	0
72000	3610000	Taxe fédérale micropolluants	7'900	7'000	-900
72000	3612000	Dédommagements à communes et Syndicat (CANEP, Corcelles)	6'000	6'000	0
72000	3612009	Part au Syndicat de la Step de la Saunerie	40'000	82'000	42'000
73010	3612000	Dédommagements à communes et Syndicat (DILAC, Val-de-Ruz)	2'200	46'000	43'800
79000	3611015	Sanction plans par SAT	24'000	10'000	-14'000
79000	3614000	Dédommagements aux entreprises publiques (ACN)	1'300	1'200	-100
81200	3611000	Dédommagements à cantons et concordats	2'000	1'600	-400
84000	3611012	Subventionnement à organisations touristiques	3'850	3'850	0
87201	3610001	Cotisation à Suisse Energie	1'300	1'300	0
91010	3601002	Taxe des chiens - Part Etat	3'700	3'900	200
93000	3622700	Péréquation financière intercommunale	41'600	14'900	-26'700
			2'357'570	2'372'890	15'320

83'900

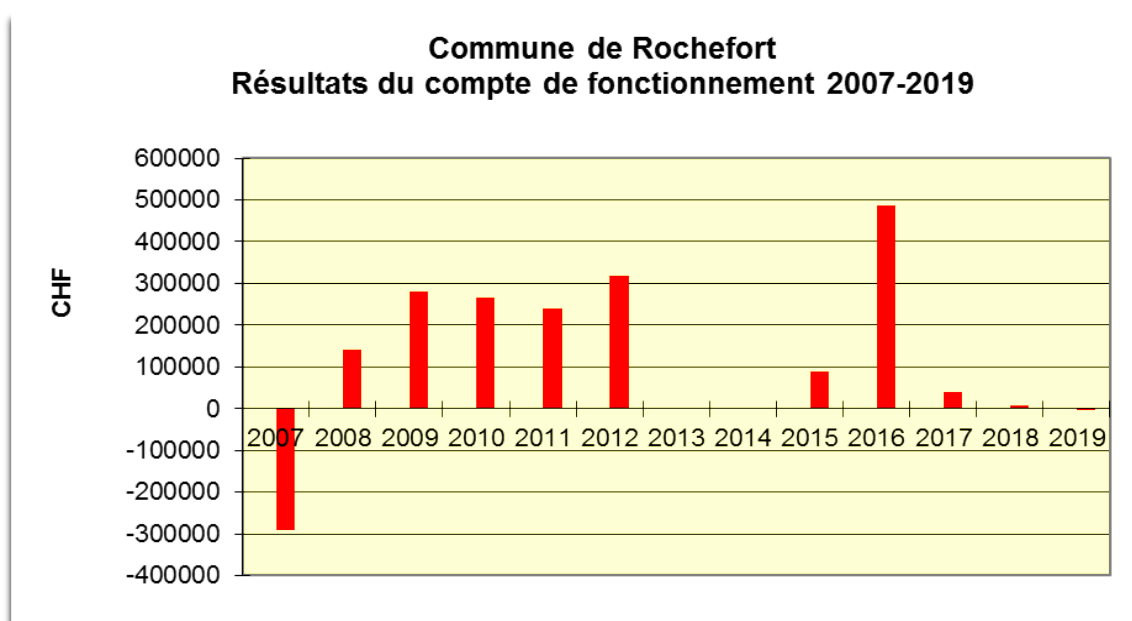
Le Conseil communal met en évidence que, si l'optimisme est de mise, la vigilance doit demeurer, notamment en regard des réformes en cours sur le plan cantonal et des incertitudes liées à l'assainissement des finances de l'Etat qui auront sans doute un impact important sur les communes.

Pour le surplus, selon l'usage, le Conseil communal vous fournit ci-après quelques indicateurs financiers, réactualisés et présentés sous la forme de graphiques, qui vous permettront, nous l'espérons, d'apprécier l'évolution des finances de la commune depuis 2007.

Si le MCH2 « taille la part belle » aux projections financières (PFT), le Conseil communal estime important de garder un œil sur le passé.

A noter que les données des exercices 2018 et 2019 sont dressées sur la base de projections budgétaires.

Pour information, les graphiques de l'ancienne commune de Brot-Dessous sont également présentés (2006 – 2015).



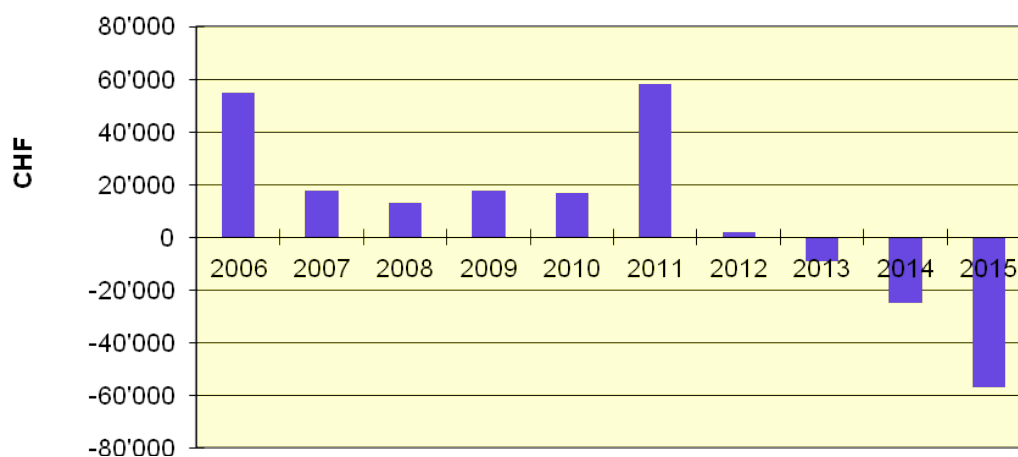
La représentation ci-dessus nous rappelle l'impact négatif pour la commune de Rochefort de l'entrée en vigueur du 2^{ème} volet du désenchevêtrement Etat/communes, effectif depuis 2005, malgré le fait que le résultat de cette opération devait se révéler neutre à moyen terme.

Le graphique démontre également la nette reprise illustrée par le résultat positif des comptes de fonctionnement 2008 à 2012 et la volonté d'équilibre pour les années suivantes, soit dès 2013. Egalement, le résultat historique 2016 ressort de façon marquée.

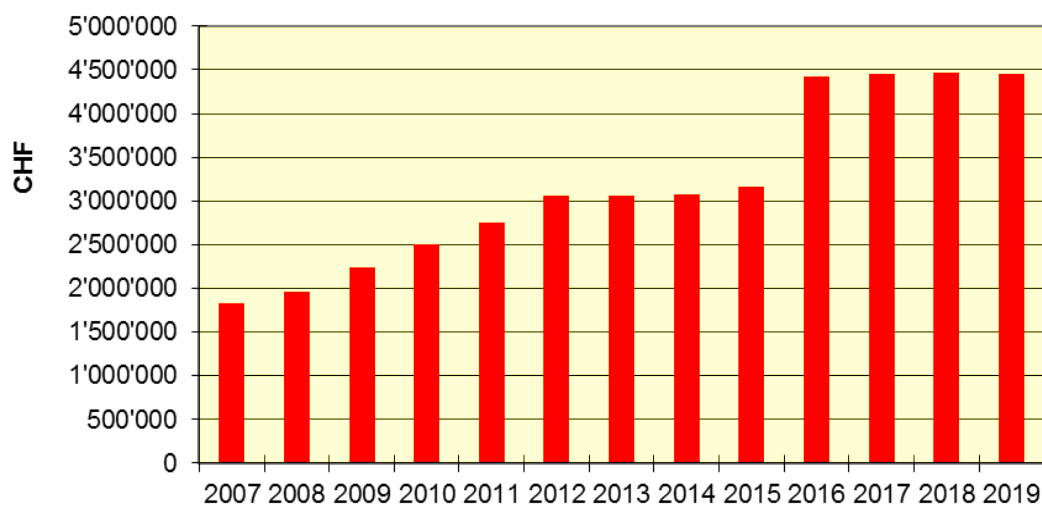
Les déficits cumulés des années 2005-2007 ont représenté un montant d'environ 1,38 million et ce dernier a dû être prélevé à la fortune communale, faisant diminuer considérablement celle-ci (voir graphique suivant).

Il est important de relever que l'équilibre financier 2013 – 2015 a été atteint alors même que la commune a consacré d'importantes ressources à des financements spéciaux. Nous pensons en particulier à la première étape de l'assainissement de la Prevoyance.ne et au passage au principe d'échéance dans le domaine du social. Ces éléments cumulés ont eu pour effet d'impacter négativement les résultats des comptes de fonctionnement 2013-2015 de plus de 0.9 million.

Commune de Brot-Dessous
Résultats du compte de fonctionnement 2006-2015



Commune de Rochefort
Evolution de la fortune communale / Années 2007-2019



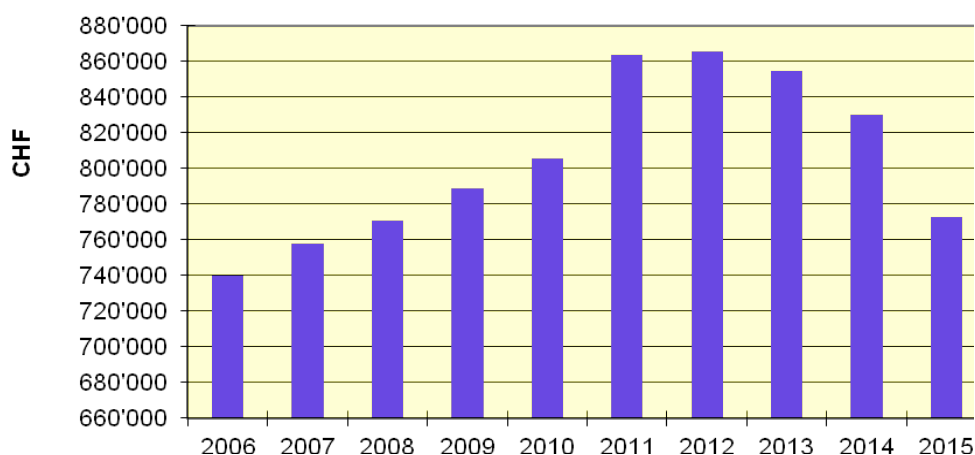
Il est utile de rappeler que la fortune communale, au 31 décembre 2004, était de 3,2 millions. Etant interdépendante du résultat du compte de fonctionnement, celle-ci a diminué fortement entre 2005 et 2007 (-40%, effets du désenchevêtrement ayant conduit à une spirale déficitaire), pour atteindre son niveau le plus bas en 2007, avec quelque 1,8 million.

Les bénéfices des exercices 2008-2015 l'ont ramené au niveau de 2004. L'objectif voulu par les Autorités consistant à disposer d'une fortune égale à une levée d'impôt était ainsi atteint.

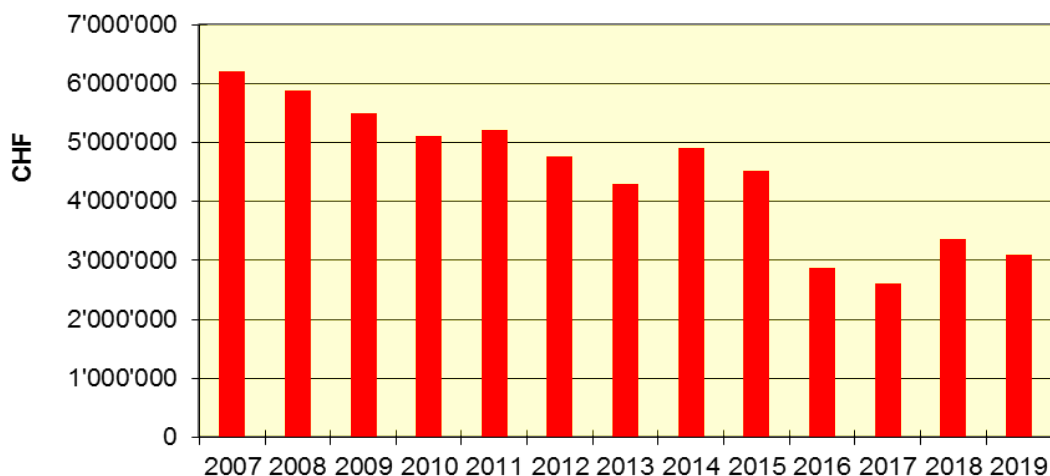
La fusion des communes de Brot-Dessous et Rochefort (consolidation fortunes : +CHF 0,77 mio), et le premier résultat positif de la nouvelle Commune (CHF 0,5 mio) ont eu pour effet, entre autres, d'augmenter considérablement la fortune communale. Au 31 décembre 2019, les prévisions laissent entrevoir un excédent du bilan de l'ordre de CHF 4,46 millions.

A contrario de la récente réserve de politique conjoncturelle, née du retraitement du patrimoine administratif et destinée enjoliver des résultats financiers, la fortune communale est la véritable « réserve » de la collectivité. Elle constitue l'instrument qui permet aux communes de faire face à leurs engagements durant des périodes économiquement difficiles. En comparaison intercommunale, Rochefort se situe parmi les collectivités très bien loties.

Commune de Brot-Dessous
Evolution de la fortune communale / Années 2006-2015



Commune de Rochefort
Evolution de la dette communale / Années 2007-2019



Les importants investissements consentis au début du siècle ont eu une influence très importante sur l'endettement communal qui a atteint son maximum au 31 décembre 2007 avec une dette totale de CHF 6,2 millions. L'utilité des investissements consentis n'est toutefois pas remise en cause et il y a lieu de relever que trois d'entre eux (CAD, PGEE et réseau d'eau) sont affectés à des chapitres autofinancés, corollaire, qu'ils ne pèjorent pas directement les résultats du compte de fonctionnement.

Au 31 décembre 2019, la dette de la commune de Rochefort devrait atteindre environ CHF 3,1 millions. Les excellents résultats de ces dernières années (apport en termes de trésorerie), une politique d'investissements saine, les remboursements contractuels auprès de nos différents prêteurs mais aussi l'aide à la fusion octroyée par le Canton (CHF 1,1 million) expliquent ce résultat inespéré.

Sur ce dernier point, il convient de mettre en évidence que l'aide à la fusion, tant et aussi longtemps qu'elle n'est pas engagée dans des projets concrets est affectée de fait (apport de trésorerie) à la diminution de la dette. Plus simplement, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en entre 2015 et 2017 et a même pu rembourser un prêt à court terme de CHF 1 million au 30 novembre 2016.

Il faut donc mettre en perspective cette spectaculaire diminution de la dette communale entre 2015 et 2017.

Un bilan très positif néanmoins lorsque l'on mesure le montant des investissements consentis entre 2013 et 2018, évalués à quelque CHF 3 millions, et auquel il faut ajouter les engagements financiers qui ont été honorés dans le cadre des mesures d'assainissement de Prevoyance.ne et du passage au principe d'échéance en matière d'aide sociale (CHF 0,9 million).

Malgré des investissements nets prévus pour 2019 conséquents à raison de CHF 0,82 million, le recours à l'emprunt n'est pas prévu l'année prochaine. L'emprunt contracté en 2018 auprès de Postfinance (10 ans, 0,99% d'intérêts) a permis de financer les investissements consentis en 2018, notamment le raccordement de nos eaux usées à la Step de la Saunerie qui s'est avérée bien moins onéreuse que prévu initialement. Le solde de ce montant « thésaurisé » provisoirement sera ainsi consacré au financement des investissements prévus en 2019.

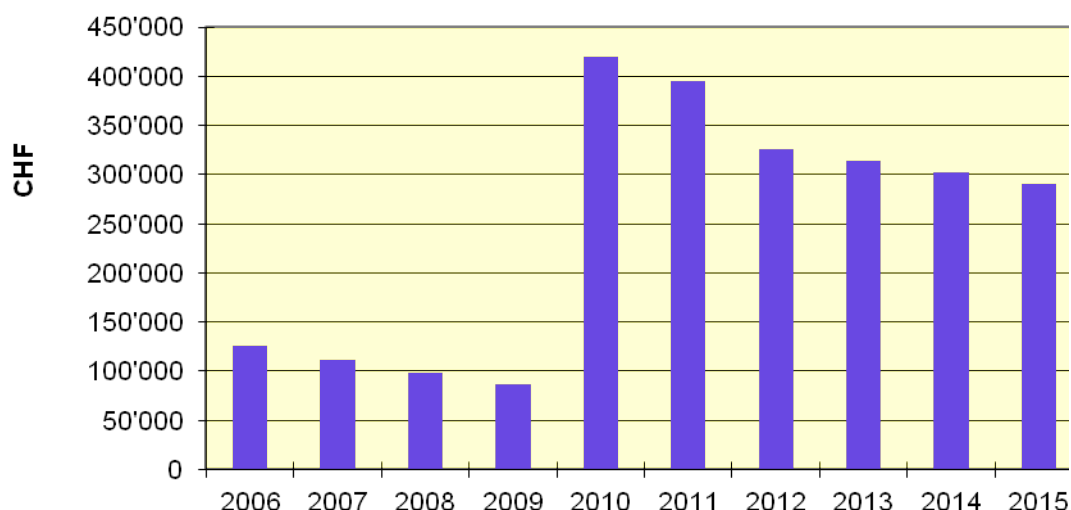
Au vu de ce qui précède, la politique de la Commune en matière de gestion de sa dette peut être considérée comme saine, notre dette par habitant – par ailleurs très inférieure à la moyenne cantonale – étant parfaitement supportable en termes de charge d'intérêts, cette dernière pouvant être qualifiée de relativement faible.

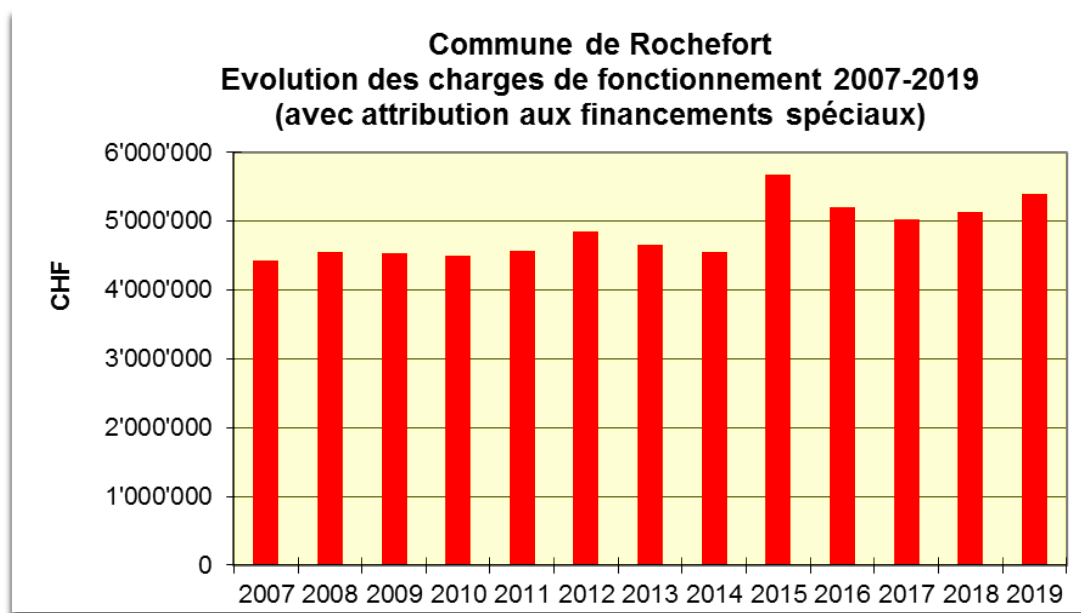
Sur ce dernier point, il faut également mettre en évidence des taux d'intérêts plus que favorables pratiqués sur les marchés financiers. En témoigne le dernier emprunt contracté à un taux d'intérêt de 0,99%.

Une politique raisonnable qui ne signifie pas une absence de projets concrets. Pour preuve, une somme d'investissements de plus de CHF 2 millions d'investissements répartis sur les années 2019-2022 (cf. PFT 19-22).

Une gestion ambitieuse et cohérente qui permet à notre Commune de réaliser des projets, d'entretenir son patrimoine, et de poursuivre son développement, notamment au niveau de ses infrastructures, ce tout en préservant les générations futures d'un endettement déraisonnable.

Commune de Brot-Dessous
Evolution de la dette communale / Années 2006-2015



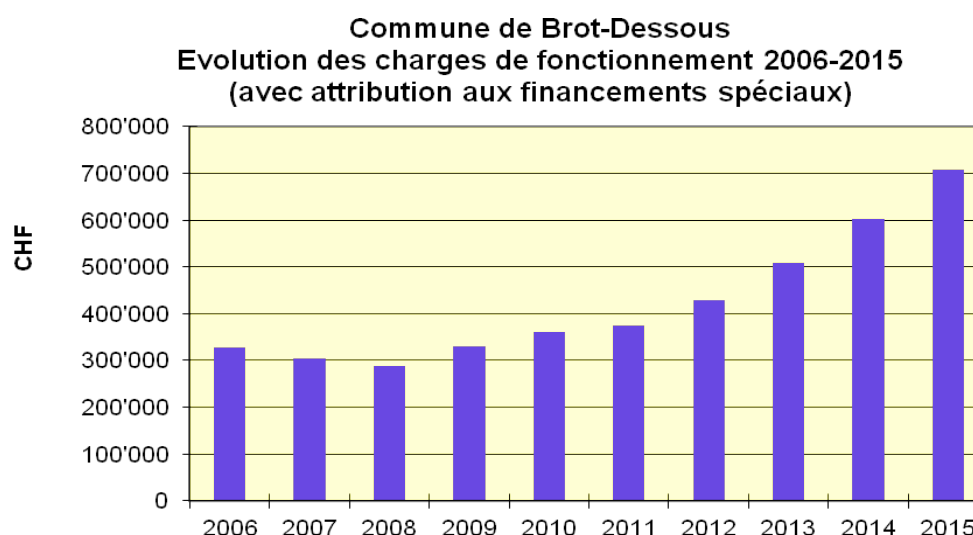


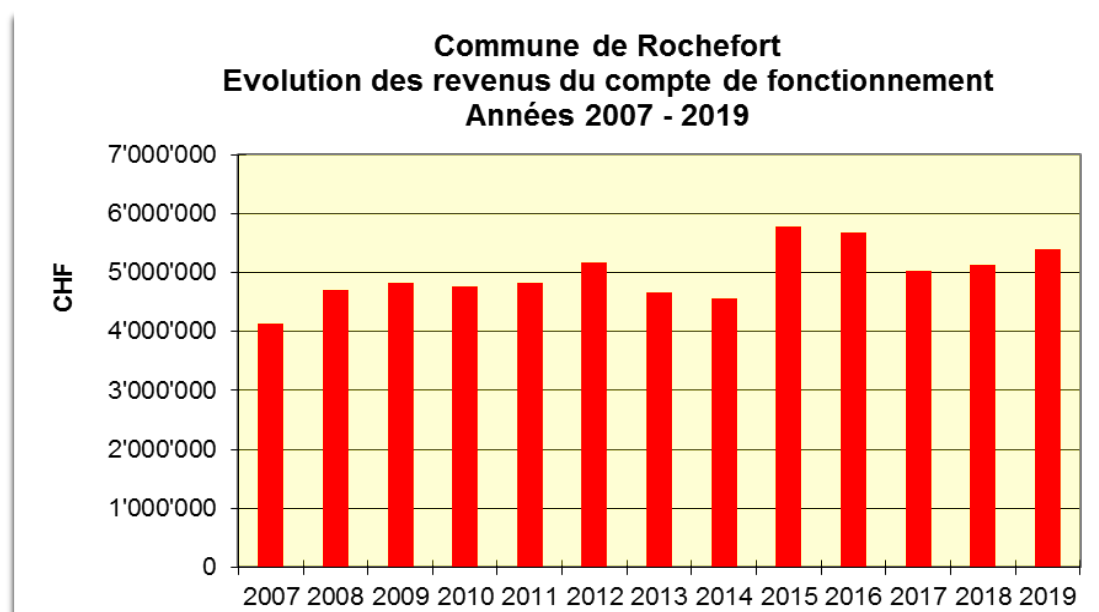
Ce graphique démontre le paramètre fondamental qui révèle que la Commune n'a pas une maîtrise totale de ses charges, certaines d'entre elles (environ 70%) découlant de la législation ou étant le fruit d'une gestion centralisée/globale (Etat, syndicat, cercles scolaires).

De surcroît, le graphique ci-dessus est quelque peu biaisé du fait de charges extraordinaires non pérennes, par exemple, en 2012 et 2013, le premier volet lié à l'assainissement de Prevoyance.ne ou encore, de 2012 à 2015, l'impact du passage au principe d'échéance en matière d'aide sociale. Relevons encore qu'une opération de préfinancement, telle que celle réalisée sur l'exercice 2015 (CHF 0,25 million) a également un impact sur le graphique en question.

Hormis ces éléments, les dépenses sont et ont toujours été relativement stables. Il faut donc voir dans la représentation graphique ci-dessus l'expression d'une stabilité des charges du compte de fonctionnement.

S'agissant de l'augmentation notable des charges 2016 (+ CHF 0.5 mio), elle est naturellement la conséquence de la fusion avec Brot-Dessous. Celle prévue pour 2019 (+CHF 0,27 mio) s'explique en grande partie par les amortissements excédentaires liés à la revalorisation du patrimoine administratif (CHF 0,2 mio) dont l'effet financier est neutralisé par une prélèvement d'autant à la réserve de retraitement du bilan. Notons encore que les recettes (graphique suivant) suivent la même courbe.

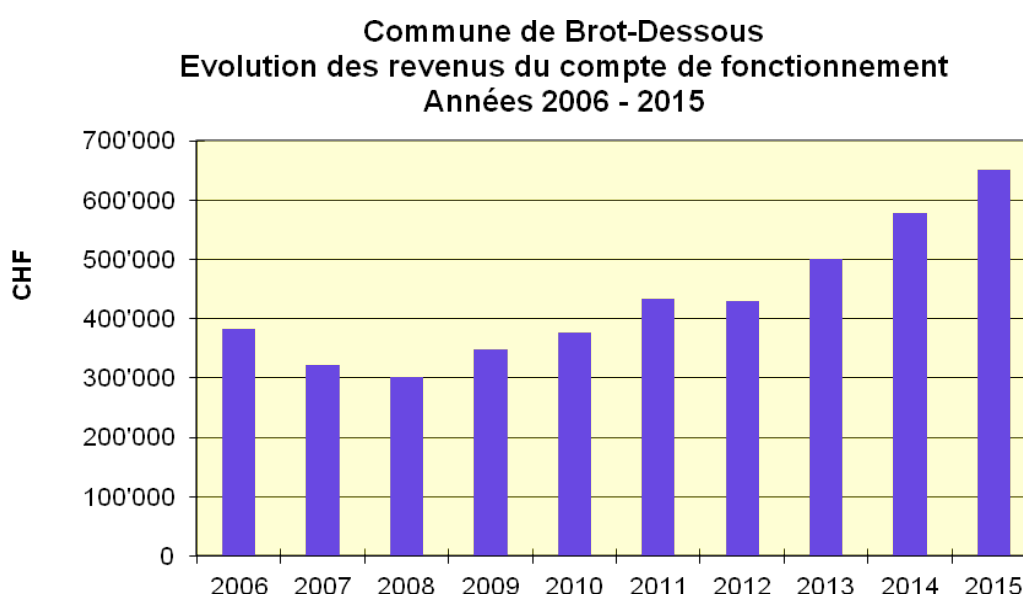




A l'instar du graphique précédent, l'on dénote des fluctuations importantes qui sont la conséquence de processus/réformes s'opérant à l'échelon cantonal (fiscalité, régionalisation de l'école obligatoire, principe d'échéance en matière d'aide sociale, préfinancement Prevoyance.ne, etc.), de la fusion avec Brot-Dessous (2016) ou encore des modifications du coefficient fiscal communal (2008, 2013, 2018).

A futur, il est presque certain que les réformes fiscales en cours aient un impact sur les recettes communales (baisses d'impôts, « bascules » Etat-Communes). Il est pour l'heure difficile d'en évaluer l'ampleur.

L'augmentation prévisible des revenus (CHF 0,26 mio) compense presque celle des charges (CHF 0,27 mio) alors que des dépenses extraordinaires – hors comptes autofinancés – viennent grever le compte de résultats de quelque CHF 84'000.—. Du fait de l'équilibre budgétaire planifié, cet élément est très réjouissant.



Le Conseil communal se réjouit des réalités et prévisions illustrées par les précédents graphiques puisque ces derniers démontrent que les mesures prises par les Autorités politiques s'avèrent judicieuses, ce quand bien même les réformes opérées sur le plan cantonal viendront sans nul doute influencer les résultats futurs.

Il y a encore lieu de noter que le résultat prévisible du compte de fonctionnement 2019 nous permettra de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de CHF 0,25 million. Cet important paramètre révèle la capacité financière de la Commune. Elle indique notamment la proportion dans laquelle la commune peut investir, ou autrement dit, elle montre quelle est la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer directement ses investissements.

Pour le surplus, selon l'usage, vous trouverez tous les commentaires spécifiques dans la brochure du budget qui vous est remise avec le présent rapport. Toutefois, votre exécutif tient à vous fournir ci-après les éléments principaux qui influencent le budget 2019.

a) Traitement du personnel

La commune de Rochefort applique strictement la législation cantonale pour le calcul du traitement de son personnel, notamment la nouvelle échelle salariale, applicable depuis le 1^{er} janvier dernier.

Un échelon automatique sera attribué à tous les collaborateurs, sauf en cas de plafond de classe atteint. De plus, la retenue obligatoire de 0,32% a été ramenée à 0,10%.

Les charges de personnel (CHF 908'000.—) sont globalement stables. Elles augmentent de 0.9% par rapport à la dernière projection budgétaire.

A noter également que le MCH2 présente le volet salarial avec des charges patronales nettes, c'est-à-dire déduction faite des charges salariales des employés, précédemment comptabilisées en recettes (MCH1).

b) Commentaires généraux, par chapitres

En préambule, il y a lieu de relever que les amortissements excédentaires découlant du retraitement du bilan (patrimoine administratif) ainsi que leur neutralisation par des prélèvements à la réserve du bilan ont un impact sur les dépenses et les recettes des chapitres du compte de résultats. En raison de l'effet neutre de l'opération, ces variations ne seront pas commentées outre mesure.

0 – Administration générale

L'excédent de charges de ce chapitre est en diminution par rapport à la dernière prévision (- CHF 24'000.—). Si plusieurs fluctuations de charges et de revenus sont à signaler, nous relèverons des ventilations salariales fortement modifiées du fait d'une réorganisation interne de l'administration.

Il est utile de se rappeler que le MCH2 intègre à l'administration générale le patrimoine administratif (chapitre 943 MCH1) ou encore le poste « Impôts - Remise, non-valeur, ADB » (chapitre 900 MCH1) via la nouvelle rubrique « Administration des finances et des contributions ».

A l'inverse les charges et revenus découlant de la police des constructions sont transférés au chapitre « Aménagement du territoire » (7900 MCH2). Relevons encore une ventilation salariale des « Services généraux » à la rubrique « Police des habitants ».

Pour l'administration, le remplacement d'un poste de travail et l'acquisition d'un nouveau système de gestion des locations des salles sont prévus en 2019. De plus, les travaux d'archivage se poursuivront au même titre que l'inventaire des objets dans le Registre fédéral des bâtiments et logements (REGBL).

Au chapitre du Bâtiment communal polyvalent (BCP), une étude liée à l'assainissement énergétique du bâtiment (CHF 5'000.—) est prévue de même que la pose d'un luminaire supplémentaire (CHF 10'000.—) destiné à éclairer la rampe d'accès menant au BCP.

1 – Ordre et sécurité publique

L'excédent de charges prévisibles de ce chapitre est de CHF 179'000.— contre CHF 175'000.— prévu pour 2018 (+2,2%).

Il y a lieu toutefois de relativiser cette augmentation puisque des dépenses exceptionnelles sont prévues en 2019, notamment l'acquisition d'un radar pédagogique (CHF 7'000.—) et l'installation de deux nouvelles bornes hydrantes (CHF 18'000.—) dans les secteurs du Champ-de-la-Pierre et de la route de la Sauge.

Sans ces mesures, le résultat de ce chapitre serait en nette diminution.

La récente adhésion de la commune de Rochefort au Syndicat de défense incendie du Littoral (SDIL) devrait se concrétiser par une stabilisation, voire une légère diminution, des coûts à court et moyen termes.

2 - Formation

Avec le nouveau modèle comptable, pour notre Commune, le chapitre de la formation est divisé en six branches distinctes.

Celles-ci sont les suivantes :

21110 Cycle élémentaire (Harmos 1-4)
Ecolage Cescole

21200 Degré primaire (Harmos 5-8)
Ecolage Cescole

21300 Degré secondaire (Harmos 9-11)
Ecolage Cescole

21700 Bâtiment scolaire
Charges de l'école (bâtiment)

21920 Ecoles obligatoires, autres
Transports scolaires

23000 Formation professionnelle initiale
Part communale aux bourses d'études (facture sociale)

Le grand changement impactant ce chapitre provient d'une modification du système de facturation. Ainsi, dès 2018, l'EOREN facture ses coûts directement au Cercle scolaire de Cescole qui nous les impute via son coût par élève unique (CHF 7'649.— pour 2019).

En résulte une économie importante pour notre Commune du fait des différences d'écolages facturés entre les deux cercles (voir tableau ci-dessous). Une diminution du coût de l'écolage (-CHF 77'000.—) il est vrai également expliquée par la diminution du nombre d'élèves prévus en 2019.

Comparatif des coûts d'écolage 2014 – 2019 :

	2014		2015		2016		2017		2018	2019
	Cescole	EOREN	Cescole	EOREN	Cescole	EOREN	Cescole	EOREN	Cescole	Cescole
Cycle 1	6'835	7'380	7'075	6'915	7'340	7'440	7'367	7'585	7'737	7'649
Cycle 2	6'835	8'420	7'075	8'506	7'340	8'790	7'367	8'775	7'737	7'649
Cycle 3	6'835	10'400	7'075	11'845	7'340	11'990	7'367	11'865	7'737	7'649

3 – Culture, sports, loisirs et Eglises

Les charges de ce chapitre sont stables en regard de la dernière prévision.

A noter toutefois un montant de CHF 5'000.— octroyé en vue de soutenir les différentes manifestations organisées dans le cadre de « Rochefort 2019 ».

4 - Santé

A l'instar du chapitre précédent, les coûts de la santé (à charge de notre Commune cela s'entend) sont stables par rapport aux deux dernières prévisions. Il faut néanmoins se rappeler que ceux-ci avaient augmenté de façon importante entre 2015 et 2016, ce du fait du renforcement des effectifs du SIS, lui-même consécutif à l'externalisation du numéro d'appel 144, décidé par le peuple neuchâtelois.

5 – Sécurité sociale

Le chapitre de la sécurité sociale constitue une préoccupation majeure pour la collectivité. Les prévisions 2019 ne dérogent pas à la règle des augmentations systématiques puisque la facture sociale conclut à des charges pour notre Commune de CHF 609'500.— (CHF 601'500 en 2018). Tout au plus pourrons-nous nous satisfaire d'une augmentation somme toute modérée.

Pour information, la facture sociale – dont la totalité des coûts n'est pas imputée au chapitre « Sécurité sociale » (par exemple : part aux bourses d'études ➔ « Formation ») – se décline ci-après.

Part aux bourses d'études	13'930
Subsides assurance maladie (LAMAL)	189'600
Part aux ALFA pour personnes sans activité lucrative	16'490
Avance sur contribution d'entretien	2'650
Part au financement chômage (LACI)	14'030
Mesures d'intégration professionnelle (MIP)	29'540
Lutte contre les abus	3'300
Aide sociale (aide matérielle)	330'360
Social privé	9'570
TOTAL	609'470

A celle-ci, il convient de ne pas oublier notre part aux coûts de fonctionnement du Guichet social régional du Val-de-Ruz, estimée à CHF 55'000.— pour l'année 2019, en nette augmentation du fait de l'augmentation du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale dans notre Commune.

Pour le surplus, nous relèverons que notre part aux crèches et garderies, y compris la subvention annuelle allouée à l'Association Sakado, augmente de façon importante en regard de la dernière prévision (+CHF 21'000.—), ce du seul fait de notre participation aux structure d'accueil préscolaire.

L'avenir de la structure d'accueil parascolaire Sakado est quant à lui assurer. Des démarches en vue de pérenniser celle-ci au-delà du départ du comité actuel ont d'ores et déjà été engagées.

S'agissant de la recette de location de la structure d'accueil Sakado, celle-ci se retrouve dans la classification fonctionnelle 21700 – Bâtiment scolaire.

6 - Trafic

Ledit chapitre est divisé en deux axes principaux, soit les travaux publics (voirie) et les transports (subsides abonnements, part aux transports publics, cartes journalières). La charge nette globale de celui-ci est en augmentation (+CHF 29'000.—) par rapport à la dernière prévision.

Cette hausse de coûts est justifiée par deux éléments principaux : le réajustement des imputations internes des autres services (+CHF 17'000.—) et l'augmentation des coûts liés déneigement (+CHF 5'000.—) – qui ont par ailleurs été fusionnés sur un seul et même compte (3141001) –.

Relevons, après plusieurs années qui ont vu les coûts prendre l'ascenseur, la stabilisation annoncée de notre part aux transports publics. En termes de desserte, le Conseil communal a déjà manifesté à de maintes reprises sa volonté d'améliorer celle de certains secteurs en particulier Montezillon (halte CFF, ligne 424) et Rochefort (ligne 120), sans succès pour l'heure.

7 - Protection de l'environnement et aménagement

Dans la continuité de l'option prise lors de l'établissement des précédents budgets, l'exécutif n'envisage pas de modifier à court et moyen termes ses tarifs en matière de vente d'eau et de taxe d'épuration.

Ainsi, le compte de l'eau, rappelons-le autoporteur, devrait boucler sur un important déficit d'environ CHF 34'000.— qui sera prélevé à la réserve figurant au bilan. Celle-ci atteint au 1^{er} janvier 2018 CHF 120'000.—.

De prime abord, si un tel résultat peut paraître inquiétant, il faut le relativiser puisque 2019 verra l'engagement de travaux nécessaires et conséquents. En particulier la révision complète d'une pompe de la station de Rochefort (CHF 15'000.—) et la pose d'une turbidimètre au réservoir des Broyons (CHF 25'000.—).

Sans ces dépenses, le compte de l'approvisionnement en eau aurait dégagé un petit bénéfice.

Le compte de l'épuration, lui aussi, devrait se solder sur un déficit de quelque CHF 8'000.— qui sera prélevé à la réserve du bilan qui atteint CHF 161'000.— au 1^{er} janvier 2018.

A l'instar du compte de l'eau, ce déficit doit être mis en perspective, pour deux raisons notamment. La première : il était prévisible du fait des investissements importants consacrés au raccordement à la Step de la Saunerie en 2018, la seconde : il est moins important qu'attendu.

Sur ce dernier point, il faut relever que le coût lié au raccordement de nos eaux usées à la Step de la Saunerie s'est révélé bien moins important que prévu.

D'une part, le montant net du crédit voté (CHF 767'000.—) ne sera pas atteint, pour deux raisons notamment : le déroulement idéal du chantier et une mise en soumission des travaux dans une période très propice pour l'adjudicateur.

D'autre part, en termes de coûts de fonctionnement, ceux-ci sont tout naturellement influencés par les éléments précités mais aussi par le taux d'amortissement préconisé par le MCH2 et des charges d'intérêts moindre du fait des taux qui prévalent actuellement sur les marchés financiers (taux moyen de la dette communale : 2.17%).

La réserve épuration, actuellement de CHF 161'000.—, nous permettra dans les années à venir de lisser les impacts financiers découlant des importants investissements qui seront engagés à la Step de la Saunerie. Ainsi, sur la base de la planification des coûts du syndicat et de nos prévisions, nous pouvons espérer pourvoir maintenir notre taxe à son niveau actuel jusqu'en 2024 au minimum.

Bien entendu, la situation sera réévaluée à intervalle régulier, l'idée étant de planifier au mieux les variations des tarifs de nos taxes.

Au chapitre de la gestion des déchets, le Conseil communal a intégré à la projection budgétaire les options validées par le législatif dans sa séance du 27 septembre 2018, en particulier la collaboration avec la Déchèterie de La Croix, la suppression des écopoints (à l'exception de celui de Rochefort) et la suppression des tournées des déchets encombrants.

Bien entendu, l'augmentation de la taxe déchets des ménages est également planifiée (CHF 71.00 + TVA).

D'ores et déjà, pour des questions organisationnelles, le nouveau système ne pourra pas entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019. Des mesures transitoires seront ainsi décidées dans les prochaines semaines et la population sera informée sur la question dans le courant du mois de décembre 2018.

Le chapitre 7900 « Aménagement du territoire (en général) » contient les charges et produits découlant des activités liées à l'urbanisme et la police des constructions, auparavant comptabilisée dans le compte de l'administration (020 / MCH1).

8 - Economie publique

Le compte de la sylviculture boucle sur un déficit prévisible de CHF 37'000.—.

Si les résultats de ce chapitre sont fluctuants en fonction des années du fait des nombreux paramètres qui l'influencent (planification des coupes, vente de bois, personnel, travaux pour les autres services), force est de constater que le marché des bois et la qualité de nos produits ne laissent que peu de place à l'optimisme.

Sans langue de bois, l'année 2019 s'annonce catastrophique au niveau du marché des bois. De l'avis même des spécialistes du domaine, la situation est comparable à celle connue après la tempête Lothar. Si la cause est différente (dégâts considérables aux peuplements par le bostryche du fait des conditions météorologiques connues en 2018), les conséquences sont similaires : une chute vertigineuse des prix du bois de service.

Afin de pallier cette situation, le Conseil communal a décidé d'atténuer le déficit prévu via un prélèvement à la réserve forestière de CHF 30'000.—. Pour information, cette dernière atteint au 1^{er} janvier 2018 CHF 170'000.—.

Néanmoins, comme nous l'avons relevé à de maintes reprises par le passé, l'activité forestière demeure économiquement rationnelle, notamment par le fait que les employés constituant l'équipe forestière effectuent de multiples travaux pour notre commune partenaire, Milvignes, et pour les autres services de la Commune. A noter également que notre Commune bénéficie d'importantes subventions fédérales pour ses nombreuses forêts protectrices.

Le compte affecté du chauffage à distance au bois tient compte des répercussions financières consécutives aux extensions faites.

Selon les prévisions, le compte du CAD se soldera par un léger déficit de CHF 5'500.— qui sera prélevé à la réserve du bilan, de CHF 140'000.—, au 1^{er} janvier 2018.

Pour l'année en cours, l'exécutif espère un exercice bénéficiaire, ce malgré une année clémente au niveau des températures. Celui-ci sera bien entendu affecté à la réserve comptable figurant au bilan et n'aura aucun impact sur le compte de fonctionnement communal.

A noter en 2018 le raccordement de deux villas individuelles (Fontenettes 6-8). En 2019, l'extension du réseau au secteur du Champ-de-la-Pierre se verra enfin concrétisée. Au-delà de ces nouveaux raccordements, aucune autre extension n'est prévue pour l'heure.

Sur un plan plus général, le Conseil communal présentera au législatif dans le courant du 1^{er} semestre 2019 une demande de crédit d'étude inhérente à l'avenir du chauffage à distance.

Il est en effet temps de mener plusieurs réflexions sur des éléments fondamentaux, tels que les locaux, la chaudière à bois, le filtre à particules, le prix de la chaleur, les aspects réglementaires et d'éventuelles extensions du réseau.

9 - Finances et impôts

Les rentrées fiscales ont été évaluées sur la base des tableaux de bord de fin octobre 2018 et ont été estimées avec la prudence requise.

Elles intègrent les effets du report de l'harmonisation fiscale RIFRONT de la diminution du coefficient communal, effectifs depuis 2018, mais pas ceux découlant du projet de réformes fiscales voulues par le Canton dont nous ne connaissons à l'heure actuelle que les contours.

Au chapitre de la péréquation financière, notre Commune sera comme en 2018 contributrice du fonds mais dans une moindre mesure (-CHF 26'700.— par rapport à 2018 sans la recette versée au titre de la péréquation verticale, de CHF 6'400.—).

La réforme de la péréquation financière est quant à elle à bout touchant. Selon nos informations et si le projet mis en consultation se concrétise, elle ne devrait pas avoir de répercussions importantes pour notre Commune.

3. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements 2018 prévoit un excédent de charges net de CHF 0,82 million.

La majeure partie de l'effort d'investissement 2019 sera porté sur la réfection de la route de Champ-du-Moulin (CHF 320'000.—), la réalisation de la mesure de séparatif dans le secteur de la Vieille-Fontaine (CHF 212'000.—), l'engagement des travaux liés à la révision du Plan d'aménagement local (CHF 150'000.—) et l'extension du réseau de chauffage à distance au secteur du Champ-de-la-Pierre (CHF 113'000.—).

Le solde des investissements 2019 porteront quant à eux sur des études (CAD, Place du Collège).

L'année 2019 marquera donc un effort d'investissements important pour notre Commune.

En termes de financement de ceux-ci, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2019. En effet, la Commune dispose de liquidités suffisantes à l'heure actuelle pour ne pas activer cette option.

Si le Conseil communal dénote en général quelque décalage des dépenses d'investissements en regard du programme établi en début de législature, il s'attèlera autant que faire se peut à suivre « la ligne » fixée par le Plan financier et des tâches 2019 – 2022 (PFT 19-22).

4. FORTUNE

Au 1^{er} janvier 2018, la fortune communale se montait à **CHF 4,46 millions**. Les résultats prévisibles cumulés 2018 et 2019 devraient la maintenir au même niveau.

Un excédent appréciable qui dépassera largement une levée d'impôts et qui couvre plus de 85% des charges de fonctionnement de la collectivité.

5. RESPECT DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Le Règlement communal sur les finances (RCF), adopté par le Conseil général en date du 11 décembre dernier, fixe certaines exigences qui ont notamment pour but de mettre en place des mécanismes financiers contraignants de frein à l'endettement, comprenant au moins une règle relative au degré d'autofinancement.

Selon le règlement en vigueur à Rochefort, la prévision budgétaire doit répondre à plusieurs impératifs, qui sont les suivants :

a) L'équilibre budgétaire, la couverture du déficit par l'excédent du bilan et l'obligation de limiter l'éventuel excédent de charges au 20% du capital propre de la Commune.

Le budget 2019, puisque légèrement déficitaire, ne répond pas strictement à la notion d'équilibre budgétaire. Néanmoins, les autres exigences sont largement respectées.

b) La définition du taux d'endettement net de la collectivité et, partant, du degré d'autofinancement minimal exigé.

Le taux d'endettement net de la collectivité, réactualisé, est de **30,6%** (patrimoine financier + revenus fiscaux – capitaux de tiers). En vertu de l'article 5, al. 2, du Règlement communal sur les finances, il fixe donc le degré d'autofinancement minimal exigé à **50%**.

c) Le respect du degré d'autofinancement minimal fixé.

Sur la base de la prévision effectuée, le degré d'autofinancement 2018 de la commune de Rochefort est de **56%**. Il respecte de ce fait les exigences réglementaires en vigueur.

Pour de plus amples précisions à l'égard des détails inhérents à ces mécanismes financiers, le Conseil communal vous renvoie à l'annexe de la brochure du budget, constituée de trois fiches, intitulée « *Procédures de contrôles du respect des dispositions prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)* ».

6. CONCLUSION

La prévision budgétaire 2019 atteste une fois encore de la bonne santé des finances communales, d'autant qu'elle intègre des dépenses extraordinaires non pérennes de quelque CHF 131'000.—.

De surcroît, le budget 2019 s'inscrit dans l'objectif de **l'équilibre financier** voulu par les Autorités, ce sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

L'exécutif est satisfait de la prévision soumise à votre approbation qui permet à notre collectivité d'envisager l'avenir avec un certain optimisme et confirme la ligne adoptée ces dernières années.

A futur, il conviendra néanmoins de demeurer attentifs aux différentes réformes qui interviendront sur le plan cantonal qui auront sans doute un impact sur les finances de la Commune.

En espérant que votre Autorité approuvera ce budget 2019 équilibré, tout en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 26 novembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

D. Humbert-Droz

A. Lazeyras



Rapport de la Commission financière au Conseil général sur le budget 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission financière (CFin) s'est réunie le 19 novembre 2018 afin d'examiner la proposition de budget 2019 du Conseil communal (CC). Les membres de l'exécutif, ainsi que l'administrateur, ont répondu clairement aux questions qui leur ont été soumises, à la pleine satisfaction des membres de la CFin, présente au complet.

Le budget 2019, tel que présenté à la CFin, table sur un excédent de charges de 4'340 francs, soit proche de l'équilibre. Ce résultat dénote la bonne santé des finances communales malgré la baisse du coefficient fiscal. L'effet des prochaines modifications législatives cantonales (modification de la péréquation intercommunale, modification de l'impôt des personnes physiques et morales) et fédérales (PF17) est cependant encore difficile à préciser et la vigilance s'impose.

La version actualisée du plan financier n'a pu être présentée à temps à la CFin. Les investissements nets pour 2018 se montent à 823'000 francs, dont 297'000 francs dans des chapitres auto-financés, soit un montant inférieur à 2017, année record, mais globalement en ligne avec le plan de législature.

Ce budget respecte les règles prévues par le règlement communal sur les finances (RCF).

Rappelons que le retraitement du patrimoine administratif conduit à un résultat extraordinaire servant à annuler un amortissement extraordinaire figurant, lui, dans les charges d'exploitation, dans la même ligne comptable que les amortissements ordinaires.

Au vu de ce qui précède, la CFin remercie le Conseil communal et l'administrateur pour l'excellent travail fourni lors de la préparation de ce budget 2019. La CFin soutient à l'unanimité la proposition de budget du Conseil communal et vous recommande de l'accepter.

Rochefort, le 20 novembre 2018

Le Président

Le Rapporteur

Fabio Ventura

Jean-Luc Nael



COMMUNE DE ROCHEFORT

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui du Plan financier et des tâches 2019 – 2022 (PFT 19-22)

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Le Règlement communal sur les finances de la commune de Rochefort (RCF), prévoit la présentation au législatif d'un plan financier et des tâches (PFT) chaque année, ce simultanément à l'établissement de la prévision budgétaire.

Le plan financier et des tâches (PFT), que l'on peut assimiler à un programme de législature réactualisé annuellement, a une portée d'au minimum trois ans. Pour notre Commune, le PFT est réalisé sur une durée de quatre ans.

Il s'agit d'un instrument de planification rendu obligatoire du fait des nouvelles dispositions, en particulier les mécanismes de frein à l'endettement adopté par votre Autorité dans le cadre de l'adoption, en décembre 2015, du Règlement communal sur les finances (RCF).

Sur ce dernier point, l'exécutif tient à relever qu'il a jusqu'alors toujours veillé à établir un programme d'investissements raisonnable, basé sur les besoins et les nécessités, en gardant toujours à l'esprit l'impératif d'une politique économique ambitieuse, adaptée et soucieuse de veiller à une bonne santé financière de la collectivité.

L'instrument qui est soumis à votre examen, qui s'étend sur les années 2019 à 2022, ne déroge pas à la règle comme vous le démontreront les éléments évoqués ci-après.

Plus qu'une somme d'éléments techniques et financiers, le PFT 19-22 – évolutif puisque réactualisé chaque année – ne constitue ni plus ni moins que le « fil rouge » qui, nous l'espérons, nous accompagnera judicieusement durant la période administrative en cours et au-delà.

Le PFT 19-22 s'inscrit ainsi dans la droite ligne de son prédécesseur. Il répond aux besoins de la collectivité et aux exigences légales.

S'agissant de sa présentation, celle-ci se décline en trois volets distincts, à savoir :

- a) Planification financière du compte de résultats sur la durée du PFT ;
- b) Planification des investissements
- c) Planification des tâches

2. Principes fondamentaux

Le Plan financier et des tâches 2019-2022 est basé sur les principes fondamentaux suivants :

Compte de résultat / Equilibre budgétaire visé

Dettes communales / Maîtrise de la dette

Investissements / Effort raisonnable, répondant aux besoins et exigences légales

Patrimoine / Infrastructure : Assurer l'entretien et le développement de ceux-ci

Demeurer ambitieux en menant une politique financière saine et rigoureuse

3. Compte de résultat

Comme évoqué à de multiples reprises par le passé, le Conseil communal relève combien l'établissement d'une prévision financière est délicat, notamment de par le fait que plus de 70% des dépenses communales découlent d'engagements non maîtrisables (charges de transferts, montants incompressibles nécessaires au bon fonctionnement de la Commune).

De surcroît, les incertitudes liées aux réformes prévues sur le plan cantonal (report de charges, modification du système péréquatif, fiscalité, etc.) ont pour effet de décupler les incertitudes et difficultés en matière de planification financière.

Considérant ces paramètres, le Conseil communal se veut néanmoins optimiste, ce principalement du fait de la bonne santé des finances rochefortoises.

Il faut en effet se rappeler que les dix derniers exercices (2008-2017) ont conclu à des excédents de revenus qui, combinés à l'apport de l'ancienne commune de Brot-Dessous, ont permis de (re)constituer une fortune (réserve) de quelque 4,6 millions de francs. Les résultats prévisibles 2018/2019 devraient maintenir celle-ci au même niveau.

Si ces éléments sont très réjouissants, avec la reconstitution d'une solide réserve nous permettant de « voir venir » et des finances saines, il convient néanmoins de garder à l'esprit que l'équilibre budgétaire demeure fragile. La prévision financière effectuée le démontre.

Nonobstant, l'objectif de viser l'équilibre budgétaire doit demeurer une priorité aux yeux du Conseil communal.

Il est aussi utile de rappeler que l'exécutif a pris l'option ces dernières années de prévoir dans ses processus budgétaires des dépenses non pérennes de l'ordre de 1% à 2% du total des charges du ménage communal.

En francs, cela représente des dépenses de fonctionnement de l'ordre de CHF 50'000.— à CHF 100'000.—, principalement affectées aux infrastructures. Le budget 2019 ne fait d'ailleurs pas exception à la règle puisque prévoyant des dépenses non pérennes de CHF 131'000.—.

En règle générale, des dépenses nécessaires et judicieuses qui pourraient cependant être reportées durant des périodes plus difficiles.

L'objectif de viser l'équilibre financier paraît donc raisonnable pour la législature à venir.

4. Dette communale

Au chapitre de la dette communale, celle-ci devrait atteindre 3,1 mios 31 décembre 2019. Pour mémoire, elle affichait **CHF 6,2 millions** au 1^{er} janvier 2008.

Une diminution substantielle due à plusieurs facteurs, tels que les résultats du compte de fonctionnement de ces dernières années, la capacité d'autofinancement en découlant, ou encore le montant qui nous a été alloué au titre d'aide à la fusion qui, pour l'heure n'a pas été affecté à un (ou plusieurs) projet(s).

5. Compte des investissements

La somme totale des investissements bruts prévisibles durant la période 2019 - 2022 atteint **CHF 2,69 millions**. De celle-ci, il convient de déduire des recettes d'investissements évaluées à environ **CHF 0,6 million**.

L'investissement net atteindra de ce fait **CHF 2,09 millions** sur les quatre prochaines années.

Vous trouverez sur le plan financier et des tâches 2019 – 2022, joint au présent rapport, les détails inhérents à la planification des investissements.

Nous pouvons néanmoins en résumer ci-après les éléments principaux :

- BCP, réaménagements extérieurs ;
- Réaménagement Place du Collège (zone 20km/h) ;
- Route de Champ-du-Moulin-Dessus ;
- Secteur Burkli, route, accès, desserte ;
- Secteur Burkli, infrastructure souterraine ;
- Mise en valeur des fontaines du village ;
- Mesure de séparatif, secteur Vieille-Fontaine ;
- Mesure de séparatif, secteur Chassagnettaz ;
- Plan d'aménagement local (PAL) ;
- Extension CAD, secteur Champ-de-la-Pierre ;
- Chauffage à distance (filtres à particules, locaux, chaudière, etc.) ;
- Immeuble de la Cernia, réfection.

Dans une large mesure, les dépenses prévues portent sur des projets d'infrastructures durables (canalisations d'eaux usées, routes, bâtiments).

Il convient en outre de distinguer les investissements nets dévolus aux chapitres autofinancés (chauffage à distance, réseau d'eau, épurations) qui atteindront **CHF 0,8 million**. Les dépenses nettes consacrées aux autres chapitres, c'est-à-dire celles qui impacteront directement le compte de fonctionnement, avoisineront quant à elle **CHF 1,3 million**. Un programme d'investissement ambitieux mais réaliste qui témoigne de l'attention portée à l'entretien et au développement du patrimoine et des infrastructures communales.

Arrivé à quelque 18 mois de la fin de la législature, il est à relever que le Conseil communal n'a pas étendu ses réflexions au-delà de 2021, ce qui explique une colonne 2022 vierge de toutes dépenses. En effet, il lui est apparu quelque peu hâtif de porter son étude au-delà de l'année 2021 compte tenu du catalogue des projets dont il dispose actuellement. Malgré ce fait, compte tenu des éléments connus à ce jour, la planification des investissements planifiés lui paraît relativement exhaustive.

6. Respect des dispositions réglementaires

Depuis l'adoption du Règlement communal sur les finances (RCF), en décembre 2015, des dispositions réglementaires contraignantes ont été instaurées. Celles-ci visent à mettre en place des mécanismes financiers contraignants de frein à l'endettement, comprenant au moins une règle relative au degré d'autofinancement.

Selon le règlement en vigueur à Rochefort, plusieurs exigences doivent être respectées. Nous vous les rappelons ci-après :

- a) L'équilibre budgétaire, la couverture du déficit par l'excédent du bilan et l'obligation de limiter l'éventuel excédent de charges au 20% du capital propre de la Commune.
- b) La définition du taux d'endettement net de la collectivité et, partant, du degré d'autofinancement minimal exigé.
- c) Le respect du degré d'autofinancement minimal fixé.

Si le Conseil communal entend respecter ces dispositions, il considère néanmoins qu'une certaine mesure doit être appliquée dans la mise en œuvre de celles-ci. En effet, dans certains cas, la stricte application des règles établies peut s'avérer totalement contreproductive en finalité, corollaire aboutir à des situations ubuesques.

C'est dans cet esprit que les Autorités ont inclus au RCF une disposition prévoyant une dérogation actionnable une fois par législature.

Dans le même ordre d'idée, les investissements affectés aux chapitres autofinancés – comme les amortissements de ces derniers – sont exclus du calcul lié au respect du degré d'autofinancement minimal exigé.

Pour la législature à venir, il est possible que cette option – bien que non prévue pour l'heure – soit proposée au législatif, sur la base du PFT, dans le courant de la législature. Bien entendu, l'exécutif mettra tout en œuvre pour éviter de recourir à cet instrument dérogatoire.

Cela étant, il convient de relativiser cette mesure, ce au vu de ce même PFT 19-22 qui prévoit des dépenses d'investissements nettes impactant le compte de fonctionnement de **CHF 2,09 million** sur quatre ans, soit environ **CHF 0,5 million** en moyenne par exercice.

Un montant somme toute très proche (voire même inférieur) de notre capacité de financement moyenne de ces dernières années et se voulant respectueux des mécanismes de frein à l'endettement mis en place.

Bien entendu, nous ne pouvons occulter l'éventualité d'investissements non prévus, rendus nécessaires par la situation ou l'opportunité, qui impacteraient négativement la planification. A contrario, des résultats financiers (compte de fonctionnement) meilleurs qu'attendus auraient également l'effet inverse. Dans tous les cas, le PFT 19-22 serait alors adapté en conséquence.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime que la ligne adoptée dans le cadre de l'établissement du PFT 2019-2022 est adaptée et respectera les dispositions réglementaires, en définitive que le programme établi, bien qu'ambitieux, ne péjorera pas la situation financière de la commune de Rochefort.

7. Conclusion

Compte tenu des éléments qui nous sont connus à ce jour, le plan quadriennal qui est soumis à votre approbation se veut résolument ambitieux et empreint de cohérence.

Si le Conseil communal ne doute pas que le Plan financier et des tâches 2019 – 2022 sera appelé à évoluer durant les années à venir – ne serait-ce que pas sa réactualisation annuelle – il considère néanmoins que la « ligne » tracée avec son prédécesseur est respectée.

Au vu de ce qui précède, l'exécutif vous recommande de bien vouloir adhérer au programme qui vous est soumis en adoptant le Plan financier et des tâches 2019 – 2022.

En contrepartie, le Conseil communal s'engage à prendre toutes les mesures requises en vue de sa mise en œuvre pour laquelle votre Autorité sera naturellement sollicitée durant ces prochaines années, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 26 novembre 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

D. Humbert-Droz

A. Lazeyras

Planification du compte de résultats

COMPTE DE RESULTATS		2019	2020	2021	2022
Charges d'exploitation		5'322'670	5'310'746	5'355'852	5'378'070
30	Charges de personnel	908'750	918'746	928'852	939'070
31	Biens, services et marchandises	1'112'770	1'070'000	1'070'000	1'070'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	611'610	625'000	640'000	640'000
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	42'850	40'000	40'000	40'000
36	Charges de transferts	2'372'890	2'382'000	2'402'000	2'414'000
37	Subventions redistribuées	44'000	45'000	45'000	45'000
39	Imputations internes	229'800	230'000	230'000	230'000
Revenus d'exploitation		-4'987'910	-4'947'573	-4'978'421	-5'009'547
40	Revenus fiscaux **	-3'397'000	-3'427'573	-3'458'421	-3'489'547
42	Taxes	-907'020	-910'000	-910'000	-910'000
43	Revenus divers	-36'500	-35'000	-35'000	-35'000
45	Rélèvements sur fonds financements spéciaux	-77'600	-20'000	-20'000	-20'000
46	Revenus de transferts	-295'990	-280'000	-280'000	-280'000
47	Subventions à redistribuer	-44'000	-45'000	-45'000	-45'000
49	Imputations internes	-229'800	-230'000	-230'000	-230'000
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		334'760	363'173	377'431	368'523
Résultat provenant de financements		-127'260	-129'000	-129'000	-129'000
34	Charges financières	80'600	81'000	81'000	81'000
44	Revenus financiers	-207'860	-210'000	-210'000	-210'000
RESULTAT OPERATIONNEL		207'500	234'173	248'431	239'523
38	Charges extraordinaires	0	0	0	0
48	Revenus extraordinaires	-203'160	-203'000	-203'000	-203'000
TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT		4'340	31'173	45'431	36'523

** La présente planification ne tient pas compte du projet de réforme fiscale envisagée sur le plan cantonal.

Planification du compte de résultats

Planification des investissements

No cpte	Rubrique comptable / Section de frais	Description du projet	Statut projet	Etat projet	Compétence décisionnelle	Processus Budget / Crédit	Montant crédit/dépense (brut)	Subventions	Autres recettes et financement	Montant crédit/dépense (net)	Planification (année-s)				
												2019	2020	2021	2022
0	ADMINISTRATION											30'000	0	320'000	0
02	Services généraux														
02901	Immeubles administratifs	BCP, aménagements extérieurs	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	600'000	0	-250'000	350'000	2019 - 2020	30'000	0	320'000	0
3	CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES											0	0	0	0
32	Culture, autres														
34200	Loisirs (général)	Place pique-nique Cuche-Manteau	Dépense	Etude	Législatif	Dissolution réserve	25'000	0	-25'000	0	2019	0	0	0	0
6	TRAFIC											346'000	210'000	0	0
61	Circulation routière														
61500	Routes communales	Place du Collège, zone 20 km/h et parage	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	50'000	0	0	50'000	2019	50'000	0	0	0
61500	Routes communales	Desserte du secteur du Burkli	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	250'000	0	0	250'000	2019	0	250'000	0	0
61500	Routes communales	Réfection route Champ-du-Moulin-Dessus	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	320'000	0	0	320'000	2018	320'000	0	0	0
61500	Routes communales	Taxe d'équipement	Recette	A réaliser	Exécutif	-	0	0	-64'000	-64'000	2019	-24'000	-40'000	0	0
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE											314'000	210'000	0	0
71	Approvisionnement en eau														
71000	Approvisionnement en eau (général)	Mise en valeur des fontaines du village	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	50'000	0	0	50'000	2020	0	50'000	0	0
71000	Approvisionnement en eau (général)	Taxe d'équipement	Recette	A réaliser	Exécutif	-	0	0	-54'000	-54'000	2019 - 2020	-24'000	-30'000	0	0
72	Traitement des eaux usées														
72000	Traitement des eaux usées (général)	Mesure de séparatif, secteur Burkli	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	200'000	-40'000	-30'000	130'000	2019	0	130'000	0	0
72000	Traitement des eaux usées (général)	Mesure de séparatif, secteur Chassagnettaz	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	80'000	-20'000	0	60'000	2020		60'000		
72000	Traitement des eaux usées (général)	Mesure de séparatif, secteur Vieille-Fontaine	Dépense	A réaliser	Législatif	Crédit CG / Voté	262'000	-50'000	-24'000	188'000	2018	188'000	0	0	0
79	Aménagement du territoire en général														
79000	Aménagement du territoire en général	Plan d'aménagement local (révision)	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	150'000	0	0	150'000	2019	150'000	0	0	0
8	ECONOMIE PUBLIQUE											133'000	350'000	0	0
87	Combustibles et énergie														
87200	Chauffage à distance	Filtre à particules et locaux CAD	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	350'000	0	0	350'000	2020	0	350'000	0	0
87200	Chauffage à distance	Etude CAD	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	20'000	0	0	20'000	2019	20'000			
87200	Chauffage à distance	Extension CAD, secteur : Champs-de-la-Pierre	Dépense	A réaliser	Exécutif	Crédit CG / Voté	155'000	-2'000	-40'000	113'000	2019	113'000		0	0
9	FINANCES ET IMPOTS											0	0	180'000	0
96	Administration de la fortune et de la dette														
96303	Immeuble de la Cernia	Réfection / Avenir de l'immeuble	Dépense	Etude	Législatif	Crédit CG / A voter	180'000	0	0	180'000	2020	0	0	180'000	0
TOTAUX							2'692'000	-112'000	-487'000	2'093'000					
RECAPITULATION / TOTAUX												2019	2020	2021	2022
Investissements nets planifiés des chapitres autofinancés												297'000	500'000	0	0
Investissements nets planifiés impactant le cpte de fonctionnement												526'000	270'000	500'000	0
Pourcentage d'investissement pris en compte, selon art. 5, lettre b) RCF												85.00%	85.00%	85.00%	85.00%
Investissements pris en compte dans le calcul du degré d'autofinancement												447'100	229'500	425'000	0

Planification des tâches

No cpté	Rubrique comptable / Section de frais	Description du projet	Statut projet	Etat projet	Compétence décisionnelle	Processus Budget / Crédit	Montant crédit/dépense (brut)	Subventions	Autres recettes et financement	Montant crédit/dépense (net)	Planification (année-s)				
												2019	2020	2021	2022
0	ADMINISTRATION											0	0	0	0
02	Services généraux														
01100	Législatif	Révision des règlements communaux	Tâche	En cours	Législatif	-	-	-	-	-	2019 - 2020	-	-	-	-
01100	Législatif	Création règlement émoluments communaux	Tâche	En cours	Législatif	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-
029	Patrimoine administratif	Réaménagement exéteur BCP	Tâche	Etude	Législatif	-	-	-	-	-	2019 - 2020				
3	CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES											5'000	0	0	0
32	Culture, autres														
34200	Loisirs (général)	Rocheft 2019, manifestation, collaboration SLR	Dépense	Etude	Législatif	Budget / A voter	5'000	-	-	5'000	2019	5'000	-	-	-
6	TRAFIC											0	0	0	0
61	Circulation routière														
61500	Routes communales	Création d'un abribus au pied de l'Erable	Tâche	Etude	Législatif	-	-	-	-	-	2019 - 2020	-	-	-	-
61500	Routes communales	Etude mobilité douce dans les hameaux	Tâche	Etude	Législatif	-	-	-	-	-	2019 - 2020	-	-	-	-
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE											0	0	0	0
71	Approvisionnement en eau														
71000	Approvisionnement en eau	Etablissement d'une planification sur 15 ans	Tâche	Etude	Législatif	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-
72	Traitement des eaux usées														
72000	Traitement des eaux usées	Etablissement d'une planification sur 15 ans	Tâche	Etude	Législatif	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-
73	Gestion des déchets														
73010	Gestion des déchets ménages et entreprises	Mise en œuvre du nouveau système	Tâche	En cours	Législatif	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-
8	ECONOMIE PUBLIQUE											0	0	0	0
87	Combustibles et énergie														
87	Energie	Réflexion globale / Commission de l'énergie	Tâche	Etude	Législatif	-	-	-	-	-	2019 - 2020	-	-	-	-
87201	Chauffage à distance	Etude chauffage à distance	Tâche	Etude	Exécutif	-	-	-	-	-	2019	-	-	-	-

RECAPITULATION / TOTAUX

2019	2020	2021	2022
5'000	0	0	0

Budget 2019

Compte de résultats	Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Charges d'exploitation	5'322'670	5'048'815	273'855	5'277'942.80	44'727
30 Charges de personnel	908'750	900'565	8'185	888'742.60	20'007
31 Biens, services et charges d'expl.	1'112'770	1'065'330	47'440	1'290'321.16	-177'551
33 Amortissements du patrimoine administratif	611'610	397'000	214'610	440'378.70	171'231
35 Attributions aux fonds et financements spé..	42'850	53'450	-10'600	147'780.70	-104'931
36 Charges de transfert	2'372'890	2'357'570	15'320	2'212'496.59	160'393
37 Subventions redistribuées	44'000	48'000	-4'000	43'765.40	235
39 Imputations internes	229'800	226'900	2'900	254'457.65	-24'658
Revenus d'exploitation	-4'987'910	-4'924'300	-63'610	-5'208'028.15	220'118
40 Revenus fiscaux	-3'397'000	-3'409'300	12'300	-3'522'945.89	125'946
41 Patentes et concessions	0	0	0	-121'418.10	121'418
42 Taxes	-907'020	-933'350	26'330	-840'727.62	-66'292
43 Revenus divers	-36'500	-29'700	-6'800	-123'710.92	87'211
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-77'600	0	-77'600	0.00	-77'600
46 Revenus de transfert	-295'990	-277'050	-18'940	-301'002.57	5'013
47 Subventions à redistribuer	-44'000	-48'000	4'000	-43'765.40	-235
49 Imputations internes	-229'800	-226'900	-2'900	-254'457.65	24'658
Résultat des activités d'exploitation	334'760	124'515	210'245	69'914.65	264'845
34 Charges financières	80'600	81'050	-450	65'679.54	14'920
44 Revenus financiers	-207'860	-212'660	4'800	-174'611.31	-33'249
Résultat provenant de financements	-127'260	-131'610	4'350	-108'931.77	-18'328
Résultat opérationnel	207'500	-7'095	214'595	-39'017.12	246'517
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	-203'160	0	-203'160	0.00	-203'160
Résultat extraordinaire	-203'160	0	-203'160	0.00	-203'160
Total du compte de résultats	4'340	-7'095	11'435	-39'017.12	43'357

Budget 2019

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
0	Administration Générale	564'660	588'700	-24'040	760'403.84	-195'744
01	Législatif et exécutif	78'500	81'900	-3'400	85'849.60	-7'350
02	Services généraux	486'160	506'800	-20'640	674'554.24	-188'394
1	Ordre et sécurité publique	178'680	174'620	4'060	163'091.47	15'589
11	Sécurité publique	19'950	12'450	7'500	9'574.18	10'376
14	Questions juridiques	20'220	36'560	-16'340	14'745.90	5'474
15	Service du feu	98'960	86'400	12'560	99'309.34	-349
16	Défense	39'550	39'210	340	39'462.05	88
2	Formation	1'128'130	1'199'220	-71'090	1'112'566.10	15'564
21	Scolarité obligatoire	1'114'200	1'187'000	-72'800	1'098'398.85	15'801
23	Formation professionnelle initiale	13'930	12'220	1'710	14'167.25	-237
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	81'550	76'250	5'300	78'757.03	2'793
32	Culture, autres	11'500	10'500	1'000	10'404.00	1'096
34	Sports et loisirs	15'750	10'750	5'000	9'385.20	6'365
35	Eglises et affaires religieuses	54'300	55'000	-700	58'967.83	-4'668
4	Santé	51'340	50'290	1'050	45'305.90	6'034
42	Soins ambulatoires	51'240	50'190	1'050	45'305.90	5'934
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	100	100	0	0.00	100
5	Sécurité sociale	828'540	788'340	40'200	819'989.05	8'551
51	Maladie et accident	189'600	197'000	-7'400	198'904.55	-9'305
53	Vieillesse et survivants	17'500	18'500	-1'000	17'405.00	95
54	Famille et jeunesse	179'140	155'830	23'310	170'438.05	8'702
55	Chômage	43'570	45'520	-1'950	41'614.75	1'955
57	Aide sociale et domaine de l'asile	398'730	371'490	27'240	391'626.70	7'103
6	Trafic	539'620	510'515	29'105	569'625.75	-30'006
61	Circulation routière	342'490	312'365	30'125	373'755.80	-31'266
62	Transports publics	197'130	198'150	-1'020	195'869.95	1'260
7	Protection environnement et aménagement	85'090	68'040	17'050	69'811.30	15'279
71	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
72	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
73	Gestion des déchets	40'600	31'900	8'700	32'753.60	7'846
74	Aménagements	22'000	22'000	0	22'000.00	0
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	4'640	5'190	-550	0.00	4'640
77	Protection de l'environnement, autres	8'150	8'150	0	7'234.00	916
79	Aménagement du territoire	9'700	800	8'900	7'823.70	1'876
8	Economie publique	10'300	-17'290	27'590	-102'571.37	112'871
81	Agriculture	1'600	2'000	-400	1'528.50	72
82	Sylviculture	36'970	21'860	15'110	13'004.53	23'965
84	Tourisme	3'850	3'850	0	4'313.70	-464
87	Combustibles et énergie	-32'120	-45'000	12'880	-121'418.10	89'298
9	Finances et impôts	-3'463'570	-3'445'780	-17'790	-3'555'996.19	92'426
91	Impôts	-3'393'100	-3'405'600	12'500	-3'519'045.89	125'946
93	Péréquation financière et compensation..	8'510	41'600	-33'090	41'598.00	-33'088
96	Administration de la fortune et de la dette	-78'380	-81'030	2'650	-77'963.90	-416
97	Redistributions	-600	-750	150	-584.40	-16
Excédent des charges/revenus (-)		4'340	-7'095	11'435	-39'017.12	43'357

Budget 2019

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
0	Administration Générale	564'660	588'700	-24'040	760'403.84	-195'744
0110	Législatif	14'500	12'600	1'900	20'825.20	-6'325
0120	Exécutif	64'000	69'300	-5'300	65'024.40	-1'024
0210	Administration des finances et des..	123'990	143'150	-19'160	184'282.29	-60'292
0220	Services généraux, autres	257'410	240'550	16'860	362'698.63	-105'289
0290	Immeubles administratifs, non mentionné..	104'760	123'100	-18'340	127'573.32	-22'813
1	Ordre et sécurité publique	178'680	174'620	4'060	163'091.47	15'589
1110	Police	19'950	12'450	7'500	9'574.18	10'376
1400	Questions juridiques (en général)	16'370	26'460	-10'090	11'595.00	4'775
1406	Office régional de l'état civil	3'850	10'100	-6'250	3'150.90	699
1500	Service du feu (en général)	24'960	12'300	12'660	13'183.23	11'777
1506	Service du feu, organisation régionale	74'000	74'100	-100	86'126.11	-12'126
1610	Défense militaire	2'410	2'300	110	2'408.15	2
1620	Protection civile (en général)	37'140	36'910	230	37'053.90	86
2	Formation	1'128'130	1'199'220	-71'090	1'112'566.10	15'564
2111	Cycle élémentaire	367'000	309'500	57'500	270'526.25	96'474
2120	Degré primaire	367'500	394'900	-27'400	331'100.80	36'399
2130	Degré secondaire	252'500	359'800	-107'300	326'885.90	-74'386
2170	Bâtiments scolaires	59'200	52'800	6'400	101'889.25	-42'689
2192	Ecoles obligatoires autres	68'000	70'000	-2'000	67'996.65	3
2300	Formation professionnelle initiale	13'930	12'220	1'710	14'167.25	-237
3	Culture, Sports, Loisirs et Eglises	81'550	76'250	5'300	78'757.03	2'793
3290	Culture, non mentionné ailleurs	11'500	10'500	1'000	10'404.00	1'096
3420	Loisirs	15'750	10'750	5'000	9'385.20	6'365
3500	Paroisse protestante	53'300	54'000	-700	57'967.83	-4'668
3501	Eglise catholique	1'000	1'000	0	1'000.00	0
4	Santé	51'340	50'290	1'050	45'305.90	6'034
4220	Services de sauvetage	51'240	50'190	1'050	45'305.90	5'934
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	100	100	0	0.00	100
5	Sécurité sociale	828'540	788'340	40'200	819'989.05	8'551
5120	Réductions de primes	189'600	197'000	-7'400	198'904.55	-9'305
5330	Prestations aux retraités	17'500	18'500	-1'000	17'405.00	95
5410	Allocations familiales	16'490	15'720	770	14'777.15	1'713
5430	Avance et recouvrement des pensions..	2'650	1'110	1'540	1'123.40	1'527
5451	Crèches et garderies	160'000	139'000	21'000	154'537.50	5'463
5510	Assurance chômage	14'030	14'500	-470	17'420.55	-3'391
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	29'540	31'020	-1'480	24'194.20	5'346
5720	Aide matérielle légale	334'160	321'980	12'180	325'740.55	8'419
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	9'570	8'510	1'060	9'739.00	-169
5796	Guichets sociaux régionaux	55'000	41'000	14'000	56'147.15	-1'147
6	Trafic	539'620	510'515	29'105	569'625.75	-30'006
6150	Routes communales	334'570	303'465	31'105	373'755.80	-39'186
6190	Routes, autres	7'920	8'900	-980	0.00	7'920
6220	Trafic régional	0	0	0	2'500.00	-2'500
6230	Trafic d'agglomération	194'000	195'000	-1'000	188'546.80	5'453
6231	Noctambus	1'000	1'000	0	969.15	31
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	2'130	2'150	-20	3'854.00	-1'724
7	Protection environnement et aménagement	85'090	68'040	17'050	69'811.30	15'279
7100	Approvisionnement en eau (en général)	0	0	0	0.00	0
7200	Traitement des eaux usées (en général)	0	0	0	0.00	0
7301	Gestion des déchets ménages	40'600	31'900	8'700	32'753.60	7'846
7303	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
7410	Corrections de cours d'eau	22'000	22'000	0	22'000.00	0
7610	Protection de l'air et du climat	3'050	3'410	-360	0.00	3'050
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement	1'590	1'780	-190	0.00	1'590
7710	Cimetières, crématoires	8'150	8'150	0	7'234.00	916
7900	Aménagement du territoire (en général)	8'500	-500	9'000	6'651.40	1'849
7907	Conférences régionales (ACN - RUN -COMUL)	1'200	1'300	-100	1'172.30	28
8	Economie publique	10'300	-17'290	27'590	-102'571.37	112'871
8120	Améliorations structurelles	1'600	2'000	-400	1'528.50	72
8200	Sylviculture	36'970	21'860	15'110	13'004.53	23'965

Budget 2019

Classification fonctionnelle (résumé)		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
8400	Tourisme	3'850	3'850	0	4'313.70	-464
8712	*****	-32'120	-45'000	12'880	-121'418.10	89'298
8720	Chauffage à distance (CAD)	0	0	0	0.00	0
9	Finances et impôts	-3'463'570	-3'445'780	-17'790	-3'555'996.19	92'426
9100	Impôts communaux généraux	-3'366'000	-3'382'000	16'000	-3'491'995.79	125'996
9101	Impôts spéciaux	-27'100	-23'600	-3'500	-27'050.10	-50
9300	Péréquation financière et compensation..	8'510	41'600	-33'090	41'598.00	-33'088
9610	Intérêts	-46'300	-40'250	-6'050	-35'897.60	-10'402
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	-30'830	-39'830	9'000	-41'116.30	10'286
9690	Patrimoine financier, non mentionné..	-1'250	-950	-300	-950.00	-300
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-600	-750	150	-584.40	-16
Excédent des charges/revenus (-)		4'340	-7'095	11'435	-39'017.12	43'357

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Administration Générale		564'660	588'700	-24'040	760'403.84	-195'744
Charges		830'070	766'600	63'470	937'348.11	-107'278
Revenus		-265'410	-177'900	-87'510	-176'944.27	-88'466
01	Législatif et exécutif	78'500	81'900	-3'400	85'849.60	-7'350
Charges		81'500	81'900	-400	87'331.40	-5'831
Revenus		-3'000	0	-3'000	-1'481.80	-1'518
01100	Conseil général	14'500	12'600	1'900	20'825.20	-6'325
30	Charges de personnel	1'500	1'800	-300	1'400.00	100
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	1'500	1'800	-300	1'400.00	100
31	Biens, services et charges d'expl.	13'000	10'800	2'200	19'425.20	-6'425
31020.02	Publications et annonces	500	300	200	510.00	-10
31051.00	Frais de réception	1'800	2'000	-200	1'581.20	219
31320.02	Révision des comptes communaux	10'700	8'500	2'200	17'334.00	-6'634
01200	Conseil communal	64'000	69'300	-5'300	65'024.40	-1'024
30	Charges de personnel	56'000	58'300	-2'300	55'948.55	51
30000.02	Honoraires du Conseil communal	22'500	22'000	500	22'498.00	2
30000.04	Vacations du Conseil communal	25'000	29'000	-4'000	25'759.30	-759
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	7'500	7'300	200	7'691.25	-191
30900.00	Formation et perfection. du personnel	1'000		1'000		1'000
31	Biens, services et charges d'expl.	11'000	11'000	0	10'557.65	442
31051.00	Frais de réception	11'000	11'000	0	10'557.65	442
43	Revenus divers	-3'000		-3'000	-1'481.80	-1'518
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-3'000		-3'000	-1'481.80	-1'518
02	Services généraux	486'160	506'800	-20'640	674'554.24	-188'394
Charges		748'570	684'700	63'870	850'016.71	-101'447
Revenus		-262'410	-177'900	-84'510	-175'462.47	-86'948
02100	Service financier	123'990	143'150	-19'160	184'282.29	-60'292
30	Charges de personnel	67'790	87'950	-20'160	52'953.30	14'837
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	200	200	0	150.00	50
30100.00	Salaires du personnel administratif	53'640	70'410	-16'770	41'956.45	11'684
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'260	970	290	648.00	612
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	3'440	6'050	-2'610	2'845.25	595
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	7'240	8'840	-1'600	4'960.00	2'280
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	90	340	-250	276.10	-186
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'130	300	830	880.75	249
30550.00	Cotis patronales assurances indemn. journ.	640	840	-200	1'124.25	-484
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	50		50	36.95	13
30592.00	Cotisations LAE	100		100	75.55	24
31	Biens, services et charges d'expl.	64'200	65'200	-1'000	136'006.54	-71'807
31020.00	Imprimés	1'500	1'500	0	1'422.50	78
31300.00	Prestations de services de tiers			0	1'080.00	-1'080
31300.01	Frais postaux	1'200	1'500	-300	1'200.00	0
31300.03	Téléphones	600	600	0	1'200.00	-600
31300.04	Frais de poursuites	2'000	3'000	-1'000	3'460.65	-1'461
31300.05	Cotisations			0	500.00	-500
31331.00	Frais participation Bordereau Unique	15'800	15'500	300	15'798.40	2
31340.00	Primes d'assurances	600	600	0		600
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	2'500	2'500	0	2'500.00	0
31800.00	Réévaluations sur créances			0	50'000.00	-50'000
31811.01	ADB, remises et NVA s. impôt PP	40'000	40'000	0	58'844.99	-18'845
42	Taxes	-3'500	-3'500	0	-152.60	-3'347
42100.00	Emoluments administratifs	-3'500	-3'500	0	-152.60	-3'347

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
43	Revenus divers	-4'500	-6'500	2'000	-4'524.95	25
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-4'500	-6'500	2'000	-4'524.95	25
02200	Administration (général)	257'410	240'550	16'860	362'698.63	-105'289
30	Charges de personnel	198'760	174'500	24'260	225'602.70	-26'843
30100.00	Salaires du personnel administratif	159'300	140'810	18'490	178'325.95	-19'026
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'380	1'950	-570	2'430.00	-1'050
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	10'200	12'100	-1'900	12'092.90	-1'893
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	19'930	16'680	3'250	23'131.30	-3'201
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	270	680	-410	623.30	-353
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	3'350	600	2'750	3'745.10	-395
30550.00	Cotis patronales assurances indemn. journ.	1'900	1'680	220	4'778.15	-2'878
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	140		140	154.50	-15
30592.00	Cotisations LAE	290		290	321.50	-32
30990.00	Autres charges du personnel	2'000		2'000		2'000
31	Biens, services et charges d'expl.	64'650	74'050	-9'400	65'970.90	-1'321
31000.00	Matériel de bureau	3'000	4'500	-1'500	2'103.10	897
31020.00	Imprimés	4'500	4'500	0	5'605.35	-1'105
31020.02	Publications et annonces	1'500	1'500	0	1'635.10	-135
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	450	450	0	672.30	-222
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau	500	500	0	1'445.15	-945
31130.00	Matériel informatique	2'500	2'500	0	4'758.70	-2'259
31180.00	Immobilisations incorporelles	2'500	2'000	500		2'500
31300.00	Prestations de services de tiers	1'200	2'200	-1'000	1'685.60	-486
31300.01	Frais postaux	4'000	5'000	-1'000	4'115.90	-116
31300.03	Téléphones	2'000	3'000	-1'000	2'056.10	-56
31332.00	Contrat de prestation informatique	22'000	24'200	-2'200	21'076.80	923
31332.01	Frais de connexion au nœud cantonal (SIEN)	2'900	2'700	200	2'700.00	200
31340.00	Primes d'assurances	10'500	13'900	-3'400	10'200.75	299
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	4'000	4'000	0	4'000.00	0
31620.00	Mensualités de leasing opérationnel	2'000	2'000	0	3'407.50	-1'408
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	100	100	0		100
31810.00	Pertes sur créances effectives			0	65.00	-65
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	443.55	556
33	Amortissements du patrimoine administratif		7'000	-7'000	66'038.05	-66'038
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles		7'000	-7'000	66'038.05	-66'038
36	Charges de transfert	6'000	5'000	1'000	9'650.65	-3'651
36120.16	Part communale au SIAR (archives)	6'000	5'000	1'000	9'650.65	-3'651
43	Revenus divers			0	-175.02	175
43090.00	Autres revenus d'exploitation			0	-60.02	60
43900.00	Autres revenus			0	-115.00	115
46	Revenus de transfert	-7'000	-7'000	0		-7'000
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-7'000	-7'000	0		-7'000
49	Imputations internes	-5'000	-13'000	8'000	-4'388.65	-611
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-5'000	-13'000	8'000	-4'388.65	-611
02900	Immeubles administratifs	104'760	123'100	-18'340	127'573.32	-22'813
30	Charges de personnel	112'560	113'200	-640	112'706.05	-146
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	89'700	88'550	1'150	87'592.70	2'107
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation		1'620	-1'620	1'620.00	-1'620
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	5'740	7'610	-1'870	5'941.25	-201
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	11'880	11'195	685	10'606.80	1'273
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	2'040	2'515	-475	2'524.90	-485
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'890	650	1'240	1'839.50	51
30550.00	Cotis patronales assurances indemn. journ.	1'070	1'060	10	2'346.95	-1'277
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	80		80	76.05	4
30592.00	Cotisations LAE	160		160	157.90	2
31	Biens, services et charges d'expl.	77'100	70'800	6'300	103'676.52	-26'577

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures			0	573.75	-574
31100.00	Meubles, machines, appareils de bureau	1'000	1'000	0	4'818.30	-3'818
31200.00	Eau, énergie, combustible			0	43.60	-44
31200.01	Chauffage	23'000	23'000	0	25'514.00	-2'514
31200.02	Electricité	9'000	9'000	0	9'006.45	-6
31200.03	Eau	1'400	1'400	0	2'009.15	-609
31200.04	Déchets	500	200	300	502.00	-2
31340.00	Primes d'assurances	6'200	5'200	1'000	6'249.75	-50
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	35'000	30'000	5'000	48'243.20	-13'243
31500.00	Entretien meubles, machines, appareils bureau	1'000	1'000	0	5'162.32	-4'162
31510.00	Entretien machines, appareils et outils			0	1'404.00	-1'404
31990.00	Autres charges d'exploitation			0	150.00	-150
33	Amortissements du patrimoine administratif	150'410	70'000	80'410	70'000.00	80'410
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	150'410	70'000	80'410	70'000.00	80'410
39	Imputations internes	7'100	17'000	-9'900	7'412.00	-312
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	7'100	17'000	-9'900	7'412.00	-312
44	Revenus financiers	-90'000	-90'400	400	-88'464.25	-1'536
44390.00	Remboursement de charges	-6'000	-6'000	0	-5'079.55	-920
44391.00	Autres remboursements de tiers		-400	400		0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-84'000	-84'000	0	-83'384.70	-615
48	Revenus extraordinaires	-80'410		-80'410		-80'410
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-80'410		-80'410		-80'410
49	Imputations internes	-72'000	-57'500	-14'500	-77'757.00	5'757
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-72'000	-57'500	-14'500	-77'757.00	5'757
02901	Bâtiment communal polyvalent (BCP)	0	0	0	0.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Ordre et sécurité publique		178'680	174'620	4'060	163'091.47	15'589
Charges		226'750	191'870	34'880	195'837.59	30'912
Revenus		-48'070	-17'250	-30'820	-32'746.12	-15'324
11	Sécurité publique	19'950	12'450	7'500	9'574.18	10'376
Charges		21'500	14'200	7'300	15'303.75	6'196
Revenus		-1'550	-1'750	200	-5'729.57	4'180
11100	Sécurité communale	19'950	12'450	7'500	9'574.18	10'376
31	Biens, services et charges d'expl.	21'500	14'200	7'300	15'053.75	6'446
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'000	1'000	0	1'276.25	-276
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	7'000		7'000		7'000
31301.00	Contrat de prestation police	13'500	13'200	300	13'777.50	-278
36	Charges de transfert			0	250.00	-250
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.			0	250.00	-250
42	Taxes	-1'550	-1'750	200	-1'745.45	195
42100.00	Emoluments administratifs	-50	-50	0	-600.00	550
42700.00	Amendes	-1'500	-1'700	200	-1'145.45	-355
46	Revenus de transfert			0	-3'984.12	3'984
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..			0	-3'984.12	3'984
14	Questions juridiques	20'220	36'560	-16'340	14'745.90	5'474
Charges		39'720	52'060	-12'340	34'034.40	5'686
Revenus		-19'500	-15'500	-4'000	-19'288.50	-212
14000	Police des habitants	16'370	26'460	-10'090	11'595.00	4'775
30	Charges de personnel	24'770	29'460	-4'690	19'987.35	4'783
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	200	200	0	50.00	150
30100.00	Salaires du personnel administratif	19'620	23'470	-3'850	15'999.40	3'621
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	360	325	35	162.00	198
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'260	2'020	-760	1'085.30	175
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	2'570	2'950	-380	1'891.40	679
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	40	115	-75	-7.70	48
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	420	100	320	336.05	84
30550.00	Cotis patronales assurances indemn. journ.	240	280	-40	428.55	-189
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	20		20	13.60	6
30592.00	Cotisations LAE	40		40	28.75	11
31	Biens, services et charges d'expl.	2'100	10'000	-7'900	886.30	1'214
31020.00	Imprimés	100	3'000	-2'900	123.30	-23
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	2'000	7'000	-5'000	763.00	1'237
36	Charges de transfert	4'000	2'500	1'500	4'754.85	-755
36110.00	Dédommagements à cantons et concordats	4'000	2'500	1'500	4'754.85	-755
42	Taxes	-5'500	-8'500	3'000	-5'235.50	-265
42100.00	Emoluments administratifs	-5'500	-8'500	3'000	-5'235.50	-265
46	Revenus de transfert	-9'000	-7'000	-2'000	-8'798.00	-202
46110.03	Dédommagements pour notifications poursuites	-9'000	-7'000	-2'000	-8'798.00	-202
14060	Office régional de l'état civil	3'850	10'100	-6'250	3'150.90	699
36	Charges de transfert	8'850	10'100	-1'250	8'405.90	444
36010.04	Documents d'identité - part Etat	1'500	2'500	-1'000	1'465.90	34
36120.01	Emoluments état civil de district	7'350	7'600	-250	6'940.00	410
42	Taxes	-5'000		-5'000	-5'255.00	255
42100.00	Emoluments administratifs	-5'000		-5'000	-5'255.00	255

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
15	Service du feu	98'960	86'400	12'560	99'309.34	-349
	Charges	110'940	86'400	24'540	107'037.39	3'903
	Revenus	-11'980	0	-11'980	-7'728.05	-4'252
15000	Service du feu	24'960	12'300	12'660	13'183.23	11'777
30	Charges de personnel	900	900	0	480.00	420
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	900	900	0	480.00	420
31	Biens, services et charges d'expl.	29'460	10'400	19'060	16'788.08	12'672
31010.02	Carburants	200		200	183.83	16
31051.00	Frais de réception	400	400	0	410.00	-10
31200.00	Eau, énergie, combustible			0	74.35	-74
31300.03	Téléphones	400		400	385.00	15
31340.00	Primes d'assurances	160		160	153.75	6
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	100		100	90.00	10
31420.00	Entretien ouvrages aménagement des eaux	22'500	10'000	12'500	9'391.15	13'109
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	5'700		5'700	5'700.00	0
31700.00	Frais de déplacement et autres frais			0	400.00	-400
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'580		5'580	2'100.00	3'480
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	3'480		3'480		3'480
33006.01	Amort. planifiés véhicules	2'100		2'100	2'100.00	0
36	Charges de transfert	800		800	784.20	16
36100.00	Dédommagements à la Confédération	800		800	784.20	16
39	Imputations internes	200	1'000	-800	759.00	-559
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	200	1'000	-800	759.00	-559
46	Revenus de transfert	-8'500		-8'500	-7'728.05	-772
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-8'500		-8'500	-7'728.05	-772
48	Revenus extraordinaires	-3'480		-3'480		-3'480
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-3'480		-3'480		-3'480
15060	Service du feu, organisation régionale	74'000	74'100	-100	86'126.11	-12'126
36	Charges de transfert	74'000	74'100	-100	86'126.11	-12'126
36120.17	ECAP - missions de secours			0	10'254.60	-10'255
36120.18	Part communale SSPV (sapeurs pompiers)	74'000	74'100	-100	75'871.51	-1'872
16	Défense	39'550	39'210	340	39'462.05	88
	Charges	54'590	39'210	15'380	39'462.05	15'128
	Revenus	-15'040	0	-15'040	0.00	-15'040
16100	Défense militaire	2'410	2'300	110	2'408.15	2
31	Biens, services et charges d'expl.	110		110	108.15	2
31340.00	Primes d'assurances	110		110	108.15	2
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'970	2'300	670	2'300.00	670
33009.00	Amort. planifiés, autres immob. corp. PA	2'970	2'300	670	2'300.00	670
48	Revenus extraordinaires	-670		-670		-670
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-670		-670		-670
16200	Protection civile	19'400	19'630	-230	19'777.90	-378
31	Biens, services et charges d'expl.	12'400	12'330	70	12'264.40	136
31200.02	Electricité	800	1'000	-200	776.10	24
31200.03	Eau	600	400	200	572.15	28
31340.00	Primes d'assurances	600	530	70	516.15	84
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	10'400	10'400	0	10'400.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
33	Amortissements du patrimoine administratif	19'570	5'200	14'370	5'200.00	14'370
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	19'570	5'200	14'370	5'200.00	14'370
36	Charges de transfert	1'600	1'600	0	1'654.50	-55
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	1'600	1'600	0	1'654.50	-55
39	Imputations internes	200	500	-300	659.00	-459
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	200	500	-300	659.00	-459
48	Revenus extraordinaires	-14'370		-14'370		-14'370
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-14'370		-14'370		-14'370
16260	Organisations régionales de protection civile	17'740	17'280	460	17'276.00	464
36	Charges de transfert	17'740	17'280	460	17'276.00	464
36110.20	Part au centre OPC (protection civile)	17'740	17'280	460	17'276.00	464

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Formation		1'128'130	1'199'220	-71'090	1'112'566.10	15'564
Charges		1'183'360	1'219'220	-35'860	1'112'566.10	70'794
Revenus		-55'230	-20'000	-35'230	0.00	-55'230
21	Scolarité obligatoire	1'114'200	1'187'000	-72'800	1'098'398.85	15'801
Charges		1'169'430	1'207'000	-37'570	1'098'398.85	71'031
Revenus		-55'230	-20'000	-35'230	0.00	-55'230
21110	Cycle 1	367'000	309'500	57'500	270'526.25	96'474
36	Charges de transfert	367'000	309'500	57'500	270'526.25	96'474
36120.05	Participation au Syndicat scolaire CESCOLE	367'000	309'500	57'500	270'526.25	96'474
21200	Cycle 2	367'500	394'900	-27'400	331'100.80	36'399
31	Biens, services et charges d'expl.	500	300	200	457.60	42
31300.21	Orthophonie, logopédie	500	300	200	457.60	42
36	Charges de transfert	367'000	394'600	-27'600	330'643.20	36'357
36120.05	Participation au Syndicat scolaire CESCOLE	367'000	394'600	-27'600	330'643.20	36'357
21300	Cycle 3	252'500	359'800	-107'300	326'885.90	-74'386
36	Charges de transfert	252'500	359'800	-107'300	326'885.90	-74'386
36120.05	Participation au Syndicat scolaire CESCOLE	252'500	359'800	-107'300	326'885.90	-74'386
21700	Bâtiments scolaires	59'200	52'800	6'400	101'889.25	-42'689
31	Biens, services et charges d'expl.	45'800	45'200	600	67'805.25	-22'005
31200.01	Chauffage	11'500	11'000	500	11'487.30	13
31200.02	Electricité	1'600	1'600	0	1'735.20	-135
31200.03	Eau	800	800	0	1'090.15	-290
31200.04	Déchets	300	300	0	200.00	100
31300.00	Prestations de services de tiers	14'300	15'000	-700	16'436.00	-2'136
31340.00	Primes d'assurances	1'700	1'900	-200	1'681.60	18
31400.00	Entretien de terrains			0	540.00	-540
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	12'000	11'000	1'000	31'035.00	-19'035
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	3'600	3'600	0	3'600.00	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	59'830	24'600	35'230	24'600.00	35'230
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	59'830	24'600	35'230	24'600.00	35'230
39	Imputations internes	8'800	3'000	5'800	9'484.00	-684
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	8'800	3'000	5'800	9'484.00	-684
44	Revenus financiers	-20'000	-20'000	0		-20'000
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-20'000	-20'000	0		-20'000
48	Revenus extraordinaires	-35'230		-35'230		-35'230
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-35'230		-35'230		-35'230
21701	Collège de Rochefort - Cycles 1 et 2	0	0	0	0.00	0
21800	Subventions de l'accueil parascolaire	0	0	0	0.00	0
21920	Ecoles obligatoires, autres	68'000	70'000	-2'000	67'996.65	3
31	Biens, services et charges d'expl.	68'000	70'000	-2'000	67'996.65	3
31300.00	Prestations de services de tiers	68'000	70'000	-2'000	67'996.65	3
22	Ecoles spéciales	0	0	0	0.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
22000	Ecoles spéciales	0	0	0	0.00	0
23	Formation professionnelle initiale	13'930	12'220	1'710	14'167.25	-237
	Charges	13'930	12'220	1'710	14'167.25	-237
	Revenus	0	0	0	0.00	0
23000	Formation professionnelle initiale	13'930	12'220	1'710	14'167.25	-237
36	Charges de transfert	13'930	12'220	1'710	14'167.25	-237
36110.05	Part communale aux bourses d'études	13'930	12'220	1'710	14'167.25	-237
29	Formation, autres	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
29900	Formation, autres	0	0	0	0.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Culture, Sports, Loisirs et Eglises		81'550	76'250	5'300	78'757.03	2'793
Charges		139'620	76'450	63'170	79'077.03	60'543
Revenus		-58'070	-200	-57'870	-320.00	-57'750
31	Héritage culturel	0	0	0	0.00	0
Charges		0	0	0	0.00	0
Revenus		0	0	0	0.00	0
31100	Musées et arts plastiques	0	0	0	0.00	0
31200	Conserv monum. hist., prot. paysage	0	0	0	0.00	0
32	Culture, autres	11'500	10'500	1'000	10'404.00	1'096
Charges		11'500	10'500	1'000	10'404.00	1'096
Revenus		0	0	0	0.00	0
32200	Concerts et théâtre (général)	0	0	0	0.00	0
32900	Culture, autres	11'500	10'500	1'000	10'404.00	1'096
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'000		1'000		1'000
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	1'000		1'000		1'000
36	Charges de transfert	10'500	10'500	0	10'404.00	96
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	10'500	10'500	0	10'404.00	96
33	Médias	0	0	0	0.00	0
Charges		0	0	0	0.00	0
Revenus		0	0	0	0.00	0
33210	Télé réseau	0	0	0	0.00	0
34	Sports et loisirs	15'750	10'750	5'000	9'385.20	6'365
Charges		15'750	10'750	5'000	9'385.20	6'365
Revenus		0	0	0	0.00	0
34100	Sports (général)	0	0	0	0.00	0
34110	Port	0	0	0	0.00	0
34200	Loisirs (général)	15'750	10'750	5'000	9'385.20	6'365
31	Biens, services et charges d'expl.	3'000	3'000	0	3'175.20	-175
31990.00	Autres charges d'exploitation	3'000	3'000	0	3'175.20	-175
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'000	5'000	0	5'000.00	0
33009.00	Amort. planifiés, autres immob. corp. PA	5'000	5'000	0	5'000.00	0
36	Charges de transfert	7'750	2'750	5'000	1'210.00	6'540
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	7'750	2'750	5'000	1'210.00	6'540
35	Eglises et affaires religieuses	54'300	55'000	-700	58'967.83	-4'668
Charges		112'370	55'200	57'170	59'287.83	53'082
Revenus		-58'070	-200	-57'870	-320.00	-57'750
35000	Paroisse protestante	53'300	54'000	-700	57'967.83	-4'668

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31	Biens, services et charges d'expl.	7'700	8'200	-500	11'855.83	-4'156
31200.01	Chauffage	4'200	4'800	-600	4'183.35	17
31200.02	Electricité	900	900	0	887.55	12
31200.03	Eau	300	300	0	283.35	17
31200.04	Déchets	200	200	0	200.00	0
31340.00	Primes d'assurances	1'600	2'000	-400	1'599.65	0
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA			0	261.93	-262
31440.03	Entretien du Temple	500		500	3'960.00	-3'460
31510.00	Entretien machines, appareils et outils			0	480.00	-480
33	Amortissements du patrimoine administratif	100'070	42'500	57'570	42'500.00	57'570
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	100'070	42'500	57'570	42'500.00	57'570
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	1'000.00	0
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	1'000.00	0
39	Imputations internes	2'600	2'500	100	2'932.00	-332
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	2'600	2'500	100	2'932.00	-332
44	Revenus financiers	-500	-200	-300	-320.00	-180
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-500	-200	-300	-320.00	-180
48	Revenus extraordinaires	-57'570		-57'570		-57'570
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-57'570		-57'570		-57'570
35010	Eglise catholique	1'000	1'000	0	1'000.00	0
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	1'000.00	0
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	1'000.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Santé		51'340	50'290	1'050	45'305.90	6'034
Charges		51'340	50'290	1'050	45'305.90	6'034
Revenus		0	0	0	0.00	0
42	Soins ambulatoires	51'240	50'190	1'050	45'305.90	5'934
Charges		51'240	50'190	1'050	45'305.90	5'934
Revenus		0	0	0	0.00	0
42200	Services de sauvetage	51'240	50'190	1'050	45'305.90	5'934
36	Charges de transfert	51'240	50'190	1'050	45'305.90	5'934
36120.17	ECAP - missions de secours	540	590	-50		540
36120.19	Part communale service d'ambulances	50'600	49'500	1'100	45'205.90	5'394
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	100	100	0	100.00	0
43	Prévention de la santé	0	0	0	0.00	0
Charges		0	0	0	0.00	0
Revenus		0	0	0	0.00	0
43300	Service médical des écoles	0	0	0	0.00	0
43310	Service dentaire scolaire	0	0	0	0.00	0
43400	Contrôle des denrées alimentaires	0	0	0	0.00	0
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	100	100	0	0.00	100
Charges		100	100	0	0.00	100
Revenus		0	0	0	0.00	0
49000	Santé publique, autres	100	100	0	0.00	100
30	Charges de personnel	100	100	0		100
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	100	100	0		100

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Sécurité sociale		828'540	788'340	40'200	819'989.05	8'551
Charges		828'540	788'340	40'200	819'989.05	8'551
Revenus		0	0	0	0.00	0
51	Maladie et accident	189'600	197'000	-7'400	198'904.55	-9'305
Charges		189'600	197'000	-7'400	198'904.55	-9'305
Revenus		0	0	0	0.00	0
51200	Réductions de primes	189'600	197'000	-7'400	198'904.55	-9'305
36	Charges de transfert	189'600	197'000	-7'400	198'904.55	-9'305
36110.02	Subsides LAMal	189'600	197'000	-7'400	198'904.55	-9'305
52	Invalidité	0	0	0	0.00	0
Charges		0	0	0	0.00	0
Revenus		0	0	0	0.00	0
52300	Foyers pour invalides	0	0	0	0.00	0
53	Vieillesse et survivants	17'500	18'500	-1'000	17'405.00	95
Charges		17'500	18'500	-1'000	17'405.00	95
Revenus		0	0	0	0.00	0
53100	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	0	0	0	0.00	0
53160	Agences régionales AVS	0	0	0	0.00	0
53161	Agence AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs	0	0	0	0.00	0
53300	Prestations aux retraités	17'500	18'500	-1'000	17'405.00	95
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	12'000	12'000	0	12'000.00	0
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	12'000	12'000	0	12'000.00	0
36	Charges de transfert	5'500	6'500	-1'000	5'405.00	95
36370.00	Subventions aux personnes physiques	5'500	6'500	-1'000	5'405.00	95
54	Famille et jeunesse	179'140	155'830	23'310	170'438.05	8'702
Charges		179'140	155'830	23'310	170'438.05	8'702
Revenus		0	0	0	0.00	0
54100	Allocations familiales	16'490	15'720	770	14'777.15	1'713
36	Charges de transfert	16'490	15'720	770	14'777.15	1'713
36110.09	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	16'490	15'720	770	14'777.15	1'713
54300	Avance et recouvr. pensions alim.	2'650	1'110	1'540	1'123.40	1'527
36	Charges de transfert	2'650	1'110	1'540	1'123.40	1'527
36110.14	Avance sur contributions d'entretien	2'650	1'110	1'540	1'123.40	1'527
54400	Protection de la jeunesse (général)	0	0	0	0.00	0
54510	Crèches et garderies	160'000	139'000	21'000	154'537.50	5'463
36	Charges de transfert	160'000	139'000	21'000	154'537.50	5'463

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
36360.01	Subventions à l'accueil préscolaire	102'000	81'000	21'000	111'187.45	-9'187
36360.03	Subventionnement à Sakado	58'000	58'000	0	43'350.05	14'650
54580	Accueil familial de jour	0	0	0	0.00	0
55	Chômage	43'570	45'520	-1'950	41'614.75	1'955
	Charges	43'570	45'520	-1'950	41'614.75	1'955
	Revenus	0	0	0	0.00	0
55100	Assurance chômage	14'030	14'500	-470	17'420.55	-3'391
36	Charges de transfert	14'030	14'500	-470	17'420.55	-3'391
36110.03	Part sur financement LACI	14'030	14'500	-470	17'420.55	-3'391
55200	Prestations aux chômeurs	0	0	0	0.00	0
55900	Chômage, autres	29'540	31'020	-1'480	24'194.20	5'346
36	Charges de transfert	29'540	31'020	-1'480	24'194.20	5'346
36110.08	Mesures d'intégration professionnelle (MIP)	29'540	31'020	-1'480	24'194.20	5'346
57	Aide sociale et domaine de l'asile	398'730	371'490	27'240	391'626.70	7'103
	Charges	398'730	371'490	27'240	391'626.70	7'103
	Revenus	0	0	0	0.00	0
57200	Aide matérielle légale	334'160	321'980	12'180	325'740.55	8'419
36	Charges de transfert	334'160	321'980	12'180	325'740.55	8'419
36110.04	Lutte contre les abus	3'300	2'680	620	2'388.75	911
36110.06	Aide sociale	330'360	318'800	11'560	322'851.80	7'508
36360.00	Subv. organis. privées à but non lucratif	500	500	0	500.00	0
57900	Assistance, autres	9'570	8'510	1'060	9'739.00	-169
36	Charges de transfert	9'570	8'510	1'060	9'739.00	-169
36110.10	Social privé	9'570	8'510	1'060	9'739.00	-169
57960	Guichets sociaux régionaux	55'000	41'000	14'000	56'147.15	-1'147
36	Charges de transfert	55'000	41'000	14'000	56'147.15	-1'147
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	55'000	41'000	14'000	56'147.15	-1'147
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
59200	Actions d'entraide dans le pays	0	0	0	0.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Trafic		539'620	510'515	29'105	569'625.75	-30'006
Charges		598'150	565'715	32'435	626'880.55	-28'731
Revenus		-58'530	-55'200	-3'330	-57'254.80	-1'275
61	Circulation routière	342'490	312'365	30'125	373'755.80	-31'266
Charges		375'020	341'565	33'455	406'864.60	-31'845
Revenus		-32'530	-29'200	-3'330	-33'108.80	579
61500	Routes communales	334'570	303'465	31'105	373'755.80	-39'186
30	Charges de personnel	94'170	90'665	3'505	89'225.05	4'945
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	74'430	71'980	2'450	70'837.00	3'593
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	1'200		1'200		1'200
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	4'770	6'190	-1'420	4'804.35	-34
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	9'400	8'840	560	8'297.40	1'103
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	1'700	2'045	-345	1'711.35	-11
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	1'570	750	820	1'487.80	82
30550.00	Cotis patronales assurances indemn. journ.	890	860	30	1'898.00	-1'008
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	70		70	61.75	8
30592.00	Cotisations LAE	140		140	127.40	13
31	Biens, services et charges d'expl.	148'800	143'100	5'700	204'780.55	-55'981
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures			0	161.40	-161
31010.02	Carburants	2'500	4'100	-1'600	2'198.65	301
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	3'000	3'000	0	10'370.55	-7'371
31110.02	Signalisation routière	1'000	1'000	0	491.65	508
31120.00	Uniformes, vêtements, linges, rideaux	700	700	0	486.15	214
31200.00	Eau, énergie, combustible	19'000	17'000	2'000	22'365.65	-3'366
31200.02	Electricité			0	21.60	-22
31300.03	Téléphones	300	300	0	300.00	0
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes		7'500	-7'500		0
31340.00	Primes d'assurances	6'000	4'400	1'600	6'889.25	-889
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	800	800	0		800
31400.00	Entretien de terrains	500	4'000	-3'500	864.00	-364
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	66'000	66'000	0	105'083.15	-39'083
31410.01	Entretien hivernal des routes	28'500	12'000	16'500	33'232.95	-4'733
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	5'000	5'000	0	6'915.55	-1'916
31510.02	Entretien éclairage public (EP)		1'000	-1'000		0
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds		15'400	-15'400	15'400.00	-15'400
31600.01	Location locaux (BCP)	15'400		15'400		15'400
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	100	900	-800		100
33	Amortissements du patrimoine administratif	72'130	63'500	8'630	61'000.00	11'130
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies comm. PA	33'030	30'500	2'530	28'000.00	5'030
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	14'900	12'000	2'900	12'000.00	2'900
33006.01	Amort. planifiés véhicules	24'200	21'000	3'200	21'000.00	3'200
39	Imputations internes	52'000	35'400	16'600	51'859.00	141
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	52'000	35'400	16'600	51'859.00	141
43	Revenus divers	-5'000	-200	-4'800	-2'799.80	-2'200
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-5'000	-200	-4'800	-2'799.80	-2'200
48	Revenus extraordinaires	-2'530		-2'530		-2'530
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'530		-2'530		-2'530
49	Imputations internes	-25'000	-29'000	4'000	-30'309.00	5'309
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-25'000	-29'000	4'000	-30'309.00	5'309
61550	Places de stationnement	0	0	0	0.00	0
61900	Routes, autres	7'920	8'900	-980	0.00	7'920
36	Charges de transfert	7'920	8'900	-980		7'920
36120.17	ECAP - missions de secours	7'920	8'900	-980		7'920

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
62	Transports publics	197'130	198'150	-1'020	195'869.95	1'260
	Charges	223'130	224'150	-1'020	220'015.95	3'114
	Revenus	-26'000	-26'000	0	-24'146.00	-1'854
62200	Trafic régional	0	0	0	2'500.00	-2'500
33	Amortissements du patrimoine administratif			0	2'500.00	-2'500
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies comm. PA			0	2'500.00	-2'500
62300	Subvention aux transports publics	194'000	195'000	-1'000	188'546.80	5'453
31	Biens, services et charges d'expl.	14'000	15'000	-1'000	17'113.80	-3'114
31300.22	Abonnements TN - participation	14'000	15'000	-1'000	17'113.80	-3'114
36	Charges de transfert	180'000	180'000	0	171'433.00	8'567
36110.11	Transports publics (pot commun)	180'000	180'000	0	171'433.00	8'567
62310	Noctambus	1'000	1'000	0	969.15	31
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	969.15	31
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	1'000	1'000	0	969.15	31
62900	Cartes journalières des CFF	2'130	2'150	-20	3'854.00	-1'724
31	Biens, services et charges d'expl.	28'000	28'000	0	28'000.00	0
31300.00	Prestations de services de tiers	28'000	28'000	0	28'000.00	0
36	Charges de transfert	130	150	-20		130
36120.17	ECAP - missions de secours	130	150	-20		130
42	Taxes	-26'000	-26'000	0	-24'146.00	-1'854
42500.00	Ventes	-26'000	-26'000	0	-24'146.00	-1'854
63	Transports, autres	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
63100	Navigation	0	0	0	0.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Protection environnement et aménagement		85'090	68'040	17'050	69'811.30	15'279
Charges		747'690	676'740	70'950	717'236.40	30'454
Revenus		-662'600	-608'700	-53'900	-647'425.10	-15'175
71	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
Charges		323'800	294'000	29'800	324'175.95	-376
Revenus		-323'800	-294'000	-29'800	-324'175.95	376
71000	Approvisionnement en eau (général)	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel			0	1'950.00	-1'950
30900.00	Formation et perfection. du personnel			0	1'950.00	-1'950
31	Biens, services et charges d'expl.	157'000	129'000	28'000	117'443.38	39'557
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1'000	1'000	0	98.00	902
31010.04	Produit de chloration	500	500	0	96.70	403
31020.00	Imprimés	500	500	0		500
31050.00	Denrées alimentaires	35'000	30'000	5'000	37'853.45	-2'853
31110.01	Compteurs (acquisition)	1'500	1'500	0		1'500
31200.00	Eau, énergie, combustible	22'000	22'000	0	22'346.50	-347
31300.03	Téléphones	6'000	6'000	0	5'293.50	707
31430.16	Entretien du réseau d'eau	30'000	30'000	0	17'958.28	12'042
31430.17	Entretien des réservoirs	40'000	15'000	25'000	16'023.78	23'976
31430.18	Entretien des stations de pompage	16'000	18'000	-2'000	13'190.35	2'810
31430.19	Entretien des fontaines	1'000	1'000	0		1'000
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA			0	257.77	-258
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	1'000	1'000	0	1'550.00	-550
31700.00	Frais de déplacement et autres frais			0	144.50	-145
31810.00	Pertes sur créances effectives	1'500	1'500	0	2'015.25	-515
31990.00	Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0	615.30	385
33	Amortissements du patrimoine administratif	65'000	65'000	0	57'740.65	7'259
33002.00	Amortissements planifiés, aménagement des ea..	65'000	65'000	0	57'000.00	8'000
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles			0	740.65	-741
35	Attributions aux fonds et financements spéci..		1'000	-1'000	42'885.77	-42'886
35100.00	Attributions aux financements spéciaux		1'000	-1'000	42'885.77	-42'886
37	Subventions redistribuées	44'000	48'000	-4'000	43'765.40	235
37010.01	Redevances sur vente d'eau (canton)	44'000	48'000	-4'000	43'765.40	235
39	Imputations internes	57'800	51'000	6'800	60'390.75	-2'591
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	36'000	27'000	9'000	36'039.00	-39
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	21'800	24'000	-2'200	24'351.75	-2'552
42	Taxes	-245'000	-243'000	-2'000	-249'264.00	4'264
42401.01	Taxe de base eau (compteur)	-55'000	-49'000	-6'000	-58'500.00	3'500
42401.02	Taxe sur la consommation d'eau	-190'000	-194'000	4'000	-190'764.00	764
43	Revenus divers	-1'000	-3'000	2'000	-31'146.55	30'147
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-1'000	-3'000	2'000	-1'112.90	113
43090.01	Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (TVA)			0	-30'033.65	30'034
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-33'800		-33'800		-33'800
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-33'800		-33'800		-33'800
47	Subventions à redistribuer	-44'000	-48'000	4'000	-43'765.40	-235
47010.01	Redevance cantonale sur l'eau potable	-44'000	-48'000	4'000	-43'765.40	-235
72	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
Charges		208'900	187'000	21'900	214'659.40	-5'759
Revenus		-208'900	-187'000	-21'900	-214'659.40	5'759
72000	Traitement des eaux usées (général)	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'expl.	18'600	30'300	-11'700	55'084.86	-36'485

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures		500	-500	80.95	-81
31010.04	Produit de chloration		2'200	-2'200	2'255.98	-2'256
31020.00	Imprimés	200	500	-300	110.30	90
31200.00	Eau, énergie, combustible	2'000	5'000	-3'000	4'699.25	-2'699
31200.02	Electricité			0	887.05	-887
31200.03	Eau	400	1'500	-1'100	1'475.10	-1'075
31200.04	Déchets	8'000	8'000	0	17'708.80	-9'709
31300.00	Prestations de services de tiers		500	-500		0
31340.00	Primes d'assurances		1'000	-1'000	2'128.65	-2'129
31430.20	Entretien des canaux, égoûts	5'000	5'000	0	16'742.85	-11'743
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	500	3'000	-2'500	5'771.98	-5'272
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	800	1'300	-500	1'475.15	-675
31810.00	Pertes sur créances effectives	1'500	1'500	0	1'648.80	-149
31990.00	Autres charges d'exploitation	200	300	-100	100.00	100
33	Amortissements du patrimoine administratif	52'200	37'350	14'850	33'600.00	18'600
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	49'200	33'600	15'600	33'600.00	15'600
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	3'000	3'750	-750		3'000
35	Attributions aux fonds et financements spéci..		15'750	-15'750	35'854.36	-35'854
35100.00	Attributions aux financements spéciaux		15'750	-15'750	35'854.36	-35'854
36	Charges de transfert	95'000	53'900	41'100	37'568.58	57'431
36100.00	Dédommagements à la Confédération	7'000	7'900	-900	6'633.00	367
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	6'000	6'000	0	8'997.00	-2'997
36120.09	Part au STEPCO (La Saunerie)	82'000	40'000	42'000	21'938.58	60'061
39	Imputations internes	43'100	49'700	-6'600	52'551.60	-9'452
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	12'000	26'000	-14'000	28'278.00	-16'278
39400.00	Imputations internes pour int. et charges fin.	31'100	23'700	7'400	24'273.60	6'826
42	Taxes	-177'000	-169'000	-8'000	-178'390.00	1'390
42401.10	Taxe d'épuration	-177'000	-169'000	-8'000	-178'390.00	1'390
43	Revenus divers			0	-16'943.80	16'944
43090.01	Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (TVA)			0	-16'943.80	16'944
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-8'300		-8'300		-8'300
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-8'300		-8'300		-8'300
46	Revenus de transfert	-18'000	-18'000	0	-19'325.60	1'326
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-18'000	-18'000	0	-19'325.60	1'326
48	Revenus extraordinaires	-5'600		-5'600		-5'600
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-5'600		-5'600		-5'600
72030	Traitement des eaux claires	0	0	0	0.00	0
73	Gestion des déchets	40'600	31'900	8'700	32'753.60	7'846
	Charges	156'500	124'600	31'900	133'194.60	23'305
	Revenus	-115'900	-92'700	-23'200	-100'441.00	-15'459
73010	Gestion des déchets ménages	40'600	31'900	8'700	32'753.60	7'846
31	Biens, services et charges d'expl.	87'800	93'200	-5'400	96'638.85	-8'839
31020.00	Imprimés	500	500	0	283.45	217
31300.40	Ramassage des déchets urbains	29'000	31'000	-2'000	29'099.75	-100
31300.42	Compostage (ramassage et traitement)	48'000	36'000	12'000	39'441.80	8'558
31300.43	Récupération du papier	5'000	5'000	0	5'957.75	-958
31300.44	Recyclage et collecte du verre	3'000	3'000	0	3'411.50	-412
31300.46	Ramassage et élimination déchets encombrants		16'000	-16'000	15'102.55	-15'103
31810.00	Pertes sur créances effectives	300	300	0	509.60	-210
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'000	1'400	600	2'832.45	-832
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	1'000	3'000	-2'000	6'000.00	-5'000
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	1'000	3'000	-2'000	6'000.00	-5'000

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
36	Charges de transfert	46'000	2'200	43'800	1'432.10	44'568
36120.00	Dédom. à communes et syndicats intercom.	46'000	2'200	43'800	1'432.10	44'568
39	Imputations internes	17'500	22'000	-4'500	25'073.65	-7'574
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	17'500	22'000	-4'500	25'073.65	-7'574
42	Taxes	-107'900	-84'700	-23'200	-91'662.20	-16'238
42401.20	Taxe déchets ménages	-77'000	-58'300	-18'700	-59'713.00	-17'287
42401.22	Taxe déchets résidences secondaires	-4'900	-4'900	0	-4'740.00	-160
42600.00	Remboursements de tiers	-7'000	-3'500	-3'500	-7'643.20	643
42600.18	Rétrocession Vadec ménages	-19'000	-18'000	-1'000	-19'566.00	566
43	Revenus divers			0	-688.05	688
43090.00	Autres revenus d'exploitation			0	-688.05	688
46	Revenus de transfert	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
49	Imputations internes	-2'600	-2'600	0	-2'840.75	241
49300.02	Imputation déchets entreprises	-2'600	-2'600	0	-2'840.75	241
73030	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	1'600	1'600	0	1'209.25	391
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	1'600	1'600	0	1'209.25	391
39	Imputations internes	2'600	2'600	0	2'840.75	-241
39300.00	Imputations internes pour frais adm. et d'expl.	2'600	2'600	0	2'840.75	-241
42	Taxes	-4'200	-4'200	0	-4'050.00	-150
42401.21	Taxe de base déchets entreprises	-4'200	-4'200	0	-4'050.00	-150
74	Aménagements	22'000	22'000	0	22'000.00	0
	Charges	22'000	22'000	0	22'000.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
74100	Corrections de cours d'eau	22'000	22'000	0	22'000.00	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	22'000	22'000	0	22'000.00	0
33002.00	Amortissements planifiés, aménagement des ea..	22'000	22'000	0	22'000.00	0
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	4'640	5'190	-550	0.00	4'640
	Charges	4'640	5'190	-550	0.00	4'640
	Revenus	0	0	0	0.00	0
7610.0	Chimique / Radioprotection	3'050	3'410	-360	0.00	3'050
36	Charges de transfert	3'050	3'410	-360		3'050
36120.17	ECAP - missions de secours	3'050	3'410	-360		3'050
7690.0	Hydrocarbure	1'590	1'780	-190	0.00	1'590
36	Charges de transfert	1'590	1'780	-190		1'590
36120.17	ECAP - missions de secours	1'590	1'780	-190		1'590
77	Protection de l'environnement, autres	8'150	8'150	0	7'234.00	916
	Charges	8'150	8'150	0	7'434.00	716
	Revenus	0	0	0	-200.00	200
77100	Cimetières, crématoires	8'150	8'150	0	7'234.00	916
31	Biens, services et charges d'expl.	1'000	1'000	0	1'674.00	-674

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
31430.04	Entretien cimetières	1'000	1'000	0	1'674.00	-674
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'150	2'150	0	400.00	1'750
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	2'150	2'150	0	400.00	1'750
39	Imputations internes	5'000	5'000	0	5'360.00	-360
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	5'000	5'000	0	5'360.00	-360
42	Taxes			0	-200.00	200
42100.00	Emoluments administratifs			0	-200.00	200
77910	Toilettes publiques	0	0	0	0.00	0
79	Aménagement du territoire	9'700	800	8'900	7'823.70	1'876
	Charges	23'700	35'800	-12'100	15'772.45	7'928
	Revenus	-14'000	-35'000	21'000	-7'948.75	-6'051
79000	Aménagement du territoire (général)	8'500	-500	9'000	6'651.40	1'849
31	Biens, services et charges d'expl.	7'500	5'500	2'000	8'352.65	-853
31020.00	Imprimés	500	500	0	1'198.80	-699
31300.00	Prestations de services de tiers			0	4'780.00	-4'780
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	7'000	5'000	2'000	2'373.85	4'626
33	Amortissements du patrimoine administratif	5'000	5'000	0		5'000
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	5'000	5'000	0		5'000
36	Charges de transfert	10'000	24'000	-14'000	6'247.50	3'753
36110.15	Sanction de plan SAT	10'000	24'000	-14'000	6'247.50	3'753
42	Taxes	-14'000	-35'000	21'000	-7'948.75	-6'051
42100.03	Sanctions de plans	-14'000	-35'000	21'000	-7'948.75	-6'051
79070	Conférences régionales	1'200	1'300	-100	1'172.30	28
36	Charges de transfert	1'200	1'300	-100	1'172.30	28
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	1'200	1'300	-100	1'172.30	28

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Economie publique		10'300	-17'290	27'590	-102'571.37	112'871
Charges		698'450	670'190	28'260	695'269.95	3'180
Revenus		-688'150	-687'480	-670	-797'841.32	109'691
81	Agriculture	1'600	2'000	-400	1'528.50	72
Charges		1'600	2'000	-400	1'528.50	72
Revenus		0	0	0	0.00	0
81200	Améliorations structurelles	1'600	2'000	-400	1'528.50	72
36	Charges de transfert	1'600	2'000	-400	1'528.50	72
36110.00	Dédommagements à cantons et concordats	1'600	2'000	-400	1'528.50	72
81300	Améliorations de l'élevage	0	0	0	0.00	0
81400	Améliorations de la production végétale	0	0	0	0.00	0
82	Sylviculture	36'970	21'860	15'110	13'004.53	23'965
Charges		461'250	443'640	17'610	435'078.38	26'172
Revenus		-424'280	-421'780	-2'500	-422'073.85	-2'206
82000	Sylviculture	36'970	21'860	15'110	13'004.53	23'965
30	Charges de personnel	352'200	343'690	8'510	328'489.60	23'710
30100.01	Salaires du personnel d'exploitation	275'900	265'020	10'880	252'494.45	23'406
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	2'400	1'620	780	1'620.00	780
30500.00	Cotis patronales AVS, AI, APG, AC, frais adm.	17'660	22'780	-5'120	16'542.75	1'117
30520.00	Cotis patronales aux caisses de pension	32'790	32'030	760	29'986.20	2'804
30530.00	Cotis patronales assurances-accidents	13'620	17'490	-3'870	15'536.80	-1'917
30540.00	Cotis patronales caisses comp. pour ALFA	5'800	1'500	4'300	5'122.55	677
30550.00	Cotis patronales assurances indemn. journ.	3'290	3'150	140	6'535.45	-3'245
30591.00	Cotisations FFPP (fonds form. prof.)	240		240	212.00	28
30592.00	Cotisations LAE	500		500	439.40	61
30990.00	Autres charges du personnel		100	-100		0
31	Biens, services et charges d'expl.	89'350	90'550	-1'200	89'505.25	-155
31000.00	Matériel de bureau			0	186.40	-186
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	10'400	7'000	3'400	5'134.10	5'266
31010.02	Carburants	12'000	12'000	0	12'271.72	-272
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	6'000	5'000	1'000	3'831.45	2'169
31120.00	Uniformes, vêtements, linges, rideaux	5'000	4'000	1'000	6'945.05	-1'945
31200.02	Electricité			0	40.00	-40
31300.05	Cotisations	2'000	2'500	-500	1'947.85	52
31300.50	Frais de façonnage et débardage	30'000	35'000	-5'000	36'144.65	-6'145
31320.00	Honoraires conseillers externes, spécialistes	5'900	6'000	-100	5'834.15	66
31340.00	Primes d'assurances	2'300	2'000	300	2'341.90	-42
31370.02	Taxes routières vhc service (plaques)	800	800	0	750.00	50
31380.00	Cours, examens et conseils	1'000	1'500	-500	187.20	813
31440.00	Entretien terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	1'000	0	787.10	213
31450.01	Entretien de la dévestiture	500	500	0	1'044.85	-545
31510.00	Entretien machines, appareils et outils	4'000	4'000	0	3'608.63	391
31600.00	Loyers et fermages des biens-fonds	3'250	3'250	0	3'250.00	0
31700.00	Frais de déplacement et autres frais	5'200	6'000	-800	5'200.20	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	8'700	5'400	3'300	5'400.00	3'300
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	3'700	400	3'300	400.00	3'300
33006.01	Amort. planifiés véhicules	5'000	5'000	0	5'000.00	0
34	Charges financières	800	2'500	-1'700	757.28	43
34900.00	Autres charges financières	800	2'500	-1'700	757.28	43
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	10'000		10'000	10'132.25	-132
35100.00	Attributions aux financements spéciaux	10'000		10'000	10'132.25	-132

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
39	Imputations internes	200	1'500	-1'300	794.00	-594
39100.00	Imputations internes pour prestations de services	200	1'500	-1'300	794.00	-594
42	Taxes	-59'000	-92'000	33'000	-44'349.75	-14'650
42500.00	Ventes			0	-100.00	100
42500.01	Vente de bois de service	-24'000	-55'000	31'000	-8'972.60	-15'027
42500.02	Vente de bois d'industrie	-22'000	-25'000	3'000	-22'304.15	304
42500.03	Vente de bois de feu	-13'000	-12'000	-1'000	-12'973.00	-27
43	Revenus divers	-23'000	-20'000	-3'000	-37'971.70	14'972
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-23'000	-20'000	-3'000	-37'971.70	14'972
44	Revenus financiers	-1'680	-1'680	0	-1'920.00	240
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'680	-1'680	0	-1'920.00	240
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-30'000		-30'000		-30'000
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-30'000		-30'000		-30'000
46	Revenus de transfert	-245'300	-243'100	-2'200	-259'382.40	14'082
46000.00	Quotes-parts aux revenus de la Confédération	-2'000	-1'600	-400	-2'024.15	24
46120.00	Dédommagements des communes et des syndi..	-116'000	-115'000	-1'000	-129'798.50	13'799
46300.00	Subventions de la Confédération	-113'000	-112'000	-1'000	-113'307.75	308
46310.00	Subventions des cantons et des concordats	-14'300	-14'500	200	-14'252.00	-48
48	Revenus extraordinaires	-3'300		-3'300		-3'300
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-3'300		-3'300		-3'300
49	Imputations internes	-62'000	-65'000	3'000	-78'450.00	16'450
49100.00	Imputations internes pour prestations de services	-62'000	-65'000	3'000	-78'450.00	16'450
84	Tourisme	3'850	3'850	0	4'313.70	-464
	Charges	3'850	3'850	0	4'313.70	-464
	Revenus	0	0	0	0.00	0
84000	Tourisme	3'850	3'850	0	4'313.70	-464
36	Charges de transfert	3'850	3'850	0	4'313.70	-464
36110.12	Subventions à organisations touristiques	3'850	3'850	0	4'313.70	-464
87	Combustibles et énergie	-32'120	-45'000	12'880	-121'418.10	89'298
	Charges	231'750	220'700	11'050	254'349.37	-22'599
	Revenus	-263'870	-265'700	1'830	-375'767.47	111'897
87120	Usine électrique - commerce de l'électricité et a..	-32'120	-45'000	12'880	-121'418.10	89'298
35	Attributions aux fonds et financements spéci..	18'250	18'700	-450		18'250
35110.01	Attribution à fonds communal à vocation énergét..	18'250	18'700	-450		18'250
41	Patentes et concessions			0	-121'418.10	121'418
41200.00	Revenus de concessions			0	-121'418.10	121'418
42	Taxes	-50'370	-63'700	13'330		-50'370
42400.06	Redevance utilisation du Domaine public	-32'120	-45'000	12'880		-32'120
42400.07	Redevance à vocation énergétique	-18'250	-18'700	450		-18'250
87200	Pétrole et gaz	0	0	0	0.00	0
87201	Chauffage à distance (CAD)	0	0	0	0.00	0
31	Biens, services et charges d'expl.	139'500	123'600	15'900	139'008.40	492
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'000	2'000	0	2'127.10	-127
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils			0	751.05	-751
31200.00	Eau, énergie, combustible	82'000	80'000	2'000	82'479.85	-480
31200.02	Electricité	5'500	5'600	-100	5'079.55	420

Budget 2019

Classification fonctionnelle	Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
31200.04 Déchets	3'000		3'000	2'156.90	843
31320.00 Honoraires conseillers externes, spécialistes	4'000		4'000	2'521.75	1'478
31500.00 Entretien meubles, machines, appareils bureau	20'000	20'000	0	26'534.80	-6'535
31510.00 Entretien machines, appareils et outils	7'000		7'000	1'357.40	5'643
31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds	16'000	16'000	0	16'000.00	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'000	40'000	0	40'000.00	0
33003.00 Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	40'000	40'000	0	40'000.00	0
35 Attributions aux fonds et financements spéci..		1'400	-1'400	39'699.07	-39'699
35100.00 Attributions aux financements spéciaux		1'400	-1'400	39'699.07	-39'699
36 Charges de transfert	1'300	1'300	0	1'300.00	0
36100.01 Cotisation à Energie Suisse	1'300	1'300	0	1'300.00	0
39 Imputations internes	32'700	35'700	-3'000	34'341.90	-1'642
39100.00 Imputations internes pour prestations de services	22'400	23'600	-1'200	22'255.00	145
39400.00 Imputations internes pour int. et charges fin.	10'300	12'100	-1'800	12'086.90	-1'787
42 Taxes	-208'000	-202'000	-6'000	-226'370.12	18'370
42401.44 Vente de chaleur à distance (CAD)	-208'000	-202'000	-6'000	-226'370.12	18'370
43 Revenus divers			0	-27'979.25	27'979
43090.01 Dégrevement ultérieur de l'impôt préalable (TVA)			0	-27'979.25	27'979
45 Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-5'500		-5'500		-5'500
45100.00 Prélèvements sur les financements spéciaux	-5'500		-5'500		-5'500

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Finances et impôts		-3'463'570	-3'445'780	-17'790	-3'555'996.19	92'426
Charges		99'300	124'450	-25'150	114'111.66	-14'812
Revenus		-3'562'870	-3'570'230	7'360	-3'670'107.85	107'238
91	Impôts	-3'393'100	-3'405'600	12'500	-3'519'045.89	125'946
Charges		3'900	3'700	200	3'900.00	0
Revenus		-3'397'000	-3'409'300	12'300	-3'522'945.89	125'946
91000	Impôts communaux généraux	-3'366'000	-3'382'000	16'000	-3'491'995.79	125'996
40	Revenus fiscaux	-3'366'000	-3'382'000	16'000	-3'491'995.79	125'996
40000.00	Impôts sur le revenu, PP - année fiscale	-2'700'000	-2'370'000	-330'000	-2'827'474.40	127'474
40001.00	Impôts sur le revenu, PP - années précédentes		-345'000	345'000		0
40002.00	Rappels d'impôts sur le revenu, PP	-38'000	-31'000	-7'000	-38'917.73	918
40006.00	Imputation forfaitaire d'impôt PP - IFD	500	500	0		500
40010.00	Impôts sur la fortune, PP - année fiscale	-341'000	-310'000	-31'000	-372'840.50	31'841
40011.00	Impôts sur la fortune, PP - années précédentes		-30'000	30'000		0
40016.00	Imputation forfaitaire d'impôts, PP			0	576.95	-577
40020.00	Impôts à la source, PP	-57'000	-83'000	26'000	-10'912.64	-46'087
40030.00	Prestations en capital	-54'000	-42'000	-12'000	-65'645.90	11'646
40050.00	Impôts sur le revenu travailleurs frontaliers ISIS	-25'000	-20'000	-5'000	-25'325.00	325
40100.00	Impôts sur le bénéfice PM - année fiscale	-20'000	-16'000	-4'000	-22'001.20	2'001
40101.00	Impôts sur le bénéfice PM - années précédentes		-2'000	2'000		0
40107.00	Taxations rectificatives PM	-500	500	-1'000	4'174.40	-4'674
40110.00	Impôts sur le capital PM - année fiscale	-2'000	-10'000	8'000	2'584.43	-4'584
40111.00	Impôts sur le capital PM - années précéd.		-2'000	2'000		0
40190.00	IPM part au fonds en prop. population	-99'000	-92'000	-7'000	-106'095.52	7'096
40191.00	IPM part au fonds en prop. nombre d'emplois	-30'000	-30'000	0	-30'118.68	119
91010	Impôts spéciaux	-27'100	-23'600	-3'500	-27'050.10	-50
36	Charges de transfert	3'900	3'700	200	3'900.00	0
36010.02	Taxe des chiens - part Etat	3'900	3'700	200	3'900.00	0
40	Revenus fiscaux	-31'000	-27'300	-3'700	-30'950.10	-50
40210.00	Impôts fonciers	-19'500	-16'000	-3'500	-19'550.10	50
40330.00	Taxe des chiens	-11'500	-11'300	-200	-11'400.00	-100
93	Péréquation financière et compensation des ..	8'510	41'600	-33'090	41'598.00	-33'088
Charges		14'900	41'600	-26'700	41'598.00	-26'698
Revenus		-6'390	0	-6'390	0.00	-6'390
93000	Péréquation financière et compensation des cha..	8'510	41'600	-33'090	41'598.00	-33'088
36	Charges de transfert	14'900	41'600	-26'700	41'598.00	-26'698
36227.00	Péréquation financière intercommunale	14'900	41'600	-26'700	41'598.00	-26'698
46	Revenus de transfert	-6'390		-6'390		-6'390
46219.00	Péréquation financière et compensation des cha..	-6'390		-6'390		-6'390
96	Administration de la fortune et de la dette	-78'380	-81'030	2'650	-77'963.90	-416
Charges		80'500	79'150	1'350	68'613.66	11'886
Revenus		-158'880	-160'180	1'300	-146'577.56	-12'302
96100	Intérêts	-46'300	-40'250	-6'050	-35'897.60	-10'402
31	Biens, services et charges d'expl.	700	600	100	691.40	9
31300.00	Prestations de services de tiers			0	25.30	-25
31300.01	Frais postaux	100		100		100
31300.02	Frais bancaires	600	600	0	666.10	-66
34	Charges financières	55'350	63'100	-7'750	48'843.06	6'507
34000.00	Intérêts passifs des engagements courants		1'000	-1'000	69.75	-70

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
34000.01	Intérêts rémunérateurs sur Impôts PP		3'000	-3'000		0
34000.02	Intérêts rémunérateurs sur Impôts PM	100	100	0	350.36	-250
34010.00	Intérêts passifs engagements à court terme			0	63.20	-63
34060.00	Intérêts passifs engagements à long terme	55'250	59'000	-3'750	48'359.75	6'890
36	Charges de transfert			0	3'000.00	-3'000
36500.01	Différence de cours action Groupe E SA			0	3'000.00	-3'000
44	Revenus financiers	-39'150	-44'150	5'000	-27'719.81	-11'430
44000.00	Intérêts des disponibilités	-150	-150	0	-126.40	-24
44010.00	Intérêts des créances et comptes courants			0	-126.40	126
44011.01	Intérêts sur impôts PP	-30'000	-35'000	5'000	-18'580.36	-11'420
44011.02	Intérêts sur impôts PM	-500	-500	0		-500
44019.03	Intérêts rémunérateurs ISIS			0	-121.65	122
44200.00	Dividendes	-8'500	-8'500	0	-8'765.00	265
49	Imputations internes	-63'200	-59'800	-3'400	-60'712.25	-2'488
49400.00	Imputations internes int. et charges fin.	-63'200	-59'800	-3'400	-60'712.25	-2'488
96200	Frais d'émission	0	0	0	0.00	0
96300	Biens-fonds du patrimoine financier	0	0	0	0.00	0
96301	Immeuble Grattes-de-Bise 4	-8'500	-17'500	9'000	-17'172.65	8'673
34	Charges financières	14'400	5'400	9'000	7'549.70	6'850
34310.00	Entretien courant par des tiers PF	10'000	1'000	9'000	3'287.50	6'713
34391.01	Chauffage PF	2'200	2'200	0	2'109.80	90
34391.03	Eau PF	1'500	1'500	0	1'514.30	-14
34394.00	Primes d'assurances PF	700	700	0	638.10	62
42	Taxes			0	-1'738.25	1'738
42600.00	Remboursements de tiers			0	-1'738.25	1'738
44	Revenus financiers	-22'900	-22'900	0	-22'984.10	84
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-19'200	-19'200	0	-19'200.00	0
44390.00	Remboursement de charges	-3'700	-3'700	0	-3'784.10	84
96302	Immeuble au Hameau 10, Fretereules	-19'580	-19'580	0	-20'475.60	896
34	Charges financières	8'400	8'400	0	7'377.55	1'022
34310.00	Entretien courant par des tiers PF	1'000	1'000	0	701.25	299
34391.01	Chauffage PF	4'000	4'000	0	4'067.60	-68
34391.02	Electricité PF	1'000	1'000	0	510.50	490
34391.03	Eau PF	1'500	1'500	0	1'232.30	268
34394.00	Primes d'assurances PF	900	900	0	865.90	34
44	Revenus financiers	-27'980	-27'980	0	-27'853.15	-127
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-21'480	-21'480	0	-22'080.00	600
44390.00	Remboursement de charges	-6'500	-6'500	0	-5'773.15	-727
96303	Immeuble de la Cernia	-2'750	-2'750	0	-3'468.05	718
34	Charges financières	1'650	1'650	0	1'151.95	498
34310.00	Entretien courant par des tiers PF	1'000	1'000	0	520.00	480
34394.00	Primes d'assurances PF	650	650	0	631.95	18
42	Taxes			0	-220.00	220
42600.00	Remboursements de tiers			0	-220.00	220
44	Revenus financiers	-4'400	-4'400	0	-4'400.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-4'400	-4'400	0	-4'400.00	0
96900	Patrimoine financier, autres	-1'250	-950	-300	-950.00	-300

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
44	Revenus financiers	-1'250	-950	-300	-950.00	-300
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-1'250	-950	-300	-950.00	-300
97	Redistributions	-600	-750	150	-584.40	-16
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	-600	-750	150	-584.40	-16
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-600	-750	150	-584.40	-16
46	Revenus de transfert	-600	-750	150	-584.40	-16
46990.00	Redistribution taxe CO2	-600	-750	150	-584.40	-16
99	Postes non répartis	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	0.00	0
	Revenus	0	0	0	0.00	0
9906.0	Erreur salaires	0	0	0	0.00	0
201700.03	Acquisition d'une saleuse	0	0	0	0.00	0

01100 Conseil général

- 30000.00 Jetons de présence des commission du Conseil général
- 31020.02 Publication arrêtés législatifs
- 31051.00 Souper de fin d'année et diverses manifestations
- 31320.02 Révision annuelle des comptes par l'organe de révision. Passage au contrôle ordinaire (et non plus restreint) dès 2019 (comptes 2018)

01200 Conseil communal

- 30000.02 Traitement des membres de l'exécutif
- 30000.04 Variable en fonction du nombre d'heures consacrées à la cause publique par les conseillers communaux
- 30500.00 Cotisations employeur et employé prises en charge par la Commune
- 30900.00 Coûts inhérents aux frais de validation des expériences pratiques des conseillers communaux via un certificat délivré par l'Association suisse des cadres
- 31051.00 Souper du personnel et autres manifestations et réceptions
- 43090.00 Restitution des jetons de présence (représentations des conseillers communaux)

02100 Service financier

- 30000.00 Jetons de présence Commission financière
- 30100.00 Traitement du personnel dévolu à l'administration des finances
- 30400.00 Allocations complémentaires enfants
- 30500.00 Caisse cantonale de compensation Neuchâtel
- 30520.00 Prevoyance.ne
- 30530.00 Groupe Mutuel Assurance (accident)
- 30540.00 Cotisations pour ALFA sur masse salariale
- 30550.00 Groupe Mutuel Assurance (maladie)
- 30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
- 30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
- 31020.00 Facturation (eau, épuration, déchets, CAD, taxe chiens, divers)
- 31300.01 Essentiellement affranchissement postal
- 31300.03 Frais téléphones et abonnements
- 31300.04 Frais de procédures et de poursuites
- 31331.00 Montant perçu par le Canton pour la gestion globale de l'impôt
- 31340.00 Assurance cautionnement
- 31600.00 Loyer administration des finances
- 31811.01 Fiscalité - Modifications de taxations, non-valeurs, abandons, ADB
- 42100.00 Emolument divers facturés par l'administration

02100 Service financier

43090.00 Récupération frais de procédures

02200 Administration (général)

30100.00 Traitement du personnel dévolu à l'administration générale
30400.00 Allocations complémentaires enfants
30500.00 Caisse cantonale de compensation Neuchâtel
30520.00 Prevoyance.ne
30530.00 Groupe Mutuel Assurance (accident)
30540.00 Cotisations pour ALFA sur masse salariale
30550.00 Groupe Mutuel Assurance (maladie)
30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
30990.00 Engagement d'un stagiaire en 2019 pour la mise à jour du Registre fédéral des bâtiments et logements
31000.00 Montant nécessaire aux achats courants de l'administration
31020.00 Papier factures, enveloppes, photocopies et impressions
31020.02 Publications et avis administratifs
31030.00 Abonnement au journal l'Express et autres revues
31100.00 Aucune acquisition particulière n'est prévue en 2019
31130.00 Renouvellement obligatoire d'un poste informatique en 2019
31180.00 Montant unique inhérent au déploiement d'un logiciel de gestion des locations de salles (Gelore)
31300.00 Droits d'auteur et cotisations aux associations professionnelles
31300.01 Exclusivement affranchissement et autres frais postaux (taxes)
31300.03 Frais téléphones et abonnements
31332.00 Logiciels, maintenance informatique, site Internet
31332.01 Montant unique perçu annuellement
31340.00 Primes d'assurances (général, excepté ECAP, véhicules et cautionnement)
31600.00 Loyer administration générale
31620.00 Leasing photocopieur
31700.00 Remboursement au personnel de frais de déplacements
31990.00 Frais divers administration
33200.00 Amortissement complet de crédit "Etude fusion" en 2017
36120.16 Part au Service de l'archivage. Les travaux se poursuivent
46120.00 Refacturation de la part salariale dévolue à l'administration du Conseil régional de sécurité publique
49100.00 Imputation interne Administration / Déchets des ménages

02900 Immeubles administratifs

30100.01 Traitement du personnel dévolu au patrimoine administratif
30400.00 Allocations complémentaires enfants
30500.00 Caisse cantonale de compensation Neuchâtel
30520.00 Prevoyance.ne
30530.00 Groupe Mutuel Assurance et SUVA (accident)
30540.00 Cotisations pour ALFA sur masse salariale
30550.00 Groupe Mutuel Assurance (maladie)
30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)

02900 Immeubles administratifs

31200.01	Chauffage du bâtiment (CAD)
31200.02	Facture d'électricité du bâtiment
31200.03	Consommation d'eau du bâtiment
31200.04	Taxe déchets facturée au BCP (entreprise)
31340.00	Prime d'assurance ECAP
31440.00	Entretien du patrimoine administratif (BCP notamment). En 2019, il est prévu d'améliorer l'éclairage du chemin d'accès au Bâtiment communal polyvalent (CHF 10'000). De plus, une étude inhérente aux aspects énergétiques du bâtiment est également planifiée (CHF 5'000)
31500.00	Poste dévolu à l'entretien du matériel de la salle de gymnastique
33004.00	Amortissements, yc amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
39100.00	Imputation interne travaux autres services
44390.00	Facturation de l'électricité au CAD de Rochefort
44391.00	Recettes diverses
44700.00	Locations des salles du BCP, y compris loyer aux services communaux
48950.00	Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)
49100.00	Imputation interne travaux autres services

11100 Sécurité communale

31010.00	Achat de divers matériel et fournitures, de type Roby-Dog, sacs, etc.
31110.00	Acquisition d'un radar pédagogique prévu en 2019
31301.00	Convention passée avec la commune de Milvignes (agents de sécurité)
42100.00	Permissions tardives
42700.00	Part restituée à la Commune sur les amendes

14000 Police des habitants

30000.00	Jetons de présences Commission des naturalisations et agrégations
30100.00	Traitement du personnel dévolu au Contrôle de l'habitant
30500.00	Caisse cantonale de compensation Neuchâtel
30520.00	Prevoyance.ne
30530.00	Groupe Mutuel Assurance (accident)
30540.00	Cotisations pour ALFA sur masse salariale
30591.00	Cotisations Fonds pour la formation professionnelle
30592.00	Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
30550.00	Groupe Mutuel Assurance (maladie)
31020.00	Frais divers
31320.00	Consultations juridiques
36110.00	Part Etat - Emoluments CdH
42100.00	Emoluments CdH
46110.03	Dédommagement OP pour notifications commandements de payer

14060 Office régional de l'Etat civil

36010.04	Part Etat - Documents d'identité
36120.01	Part à l'Etat civil régional (Boudry)
42100.00	Emoluments documents d'identité

15000 Service du feu

- 30000.00 Jetons de présence Commission de police du feu
- 31051.00 Frais de fonctionnement de la Commission du feu
- 31420.00 Outre l'entretien usuel, la pose de deux nouvelles bornes hydrantes est prévue en 2019 dans les secteurs du Champ-de-la-Pierre et de la Sauge (projets immobiliers engagés)
- 33004.00 Amortissements, yc amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
- 33006.01 Amortissement véhicule de première intervention
- 39100.00 Imputation interne pour travaux autres services
- 46120.00 Refacturation de certains frais au futur Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL), en particulier la location du local des pompiers
- 48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

15060 Service du feu, organisation régionale

- 36120.17 Les charges liées aux missions de secours sont à présent ventilées sous plusieurs chapitres, à savoir:
Fonctionnelles : 4220, 6190, 6290, 7610. 7690
- 36120.18 Part prévisible au futur Syndicat de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL)

16100 Défense militaire

- 33009.00 Amortissements, yc amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
- 48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

16200 Protection civile

- 31200.02 Consommation d'énergie (électricité)
- 31200.03 Consommation d'eau
- 31340.00 Assurance ECAP
- 31600.00 Loyer PCi (Bâtiment communal polyvalent)

16200 Protection civile

33004.00	Amortissements, yc amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
36120.00	Participation au poste sanitaire de Bôle
39100.00	Travaux abris PCi effectués par le personnel communal
48950.00	Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

16260 Organisations régionales de protection civile

36110.20	Part à l'OPC (CHF 14.00 par habitant)
----------	---------------------------------------

21110 Cycle élémentaire / Cycle 1

36120.05 48 élèves / CHF 7'649.--

21200 Degré primaire / Cycle 2

31300.21 Participation orthophonie, estimation

36120.05 48 élèves / CHF 7'649.--

21300 Degré secondaire / Cycle 3

36120.05 33 élèves / CHF 7'649.--

21700 Bâtiments scolaires

31200.01 Consommation de chaleur à distance prévisible, estimation

31200.02 Consommation d'électricité prévisible, estimation

31200.03 Consommation d'eau prévisible, estimation

31200.04 Achats de sacs taxés pour le Collège, estimation

31300.00 Contrat de prestations avec une entreprise privée (externalisation conciergerie)

31340.00 Prime ECAP du Collège de Rochefort

31440.00 Montant dévolu à l'entretien du Collège. La réfection d'une classe (fonds et peinture) est prévue en 2019

31600.00 Location BCP par école de Rochefort

33004.00 Amortissements, yc amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017

39100.00 Imputation interne personnel communal

44700.00 Location des locaux par Sakado (facturation interne)

48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

21800 Structure d'accueil parascolaire

La charge inhérente à notre part aux structures d'accueil et le subventionnement à Sakado sont comptabilisée dans la rubrique 54 "Protection de la jeunesse"

21920 Ecoles obligatoires, autres

31300.00 Transports scolaires Brot-Dessous, Fretereules, Champ-du-Moulin et Montezillon

23000 Formation professionnelle initiale

36110.05 Bourses d'études. Part à un système de type "pot commun", via la facture sociale

32900 Culture, autres
33200.00 Amortissement du crédit octroyant une aide financière à l'Association des amis du Château de Rochefort

36340.00 Subventionnement alloué au Bibliobus neuchâtelois

34200 Loisirs (général)

31990.00 Participation à l'organisation de la Fête nationale

33009.00 Amortissement annuel de la Place de jeux du Collège de Rochefort

36360.00 Subventionnement SLR, Rochefort d'ici et d'ailleurs et Ludothèque de la Basse Areuse. Un montant extraordinaire (CHF 5'000.00) sera consacré aux différentes manifestations organisées dans le cadre de "Rochefort 2019"

35000 Paroisse protestante

31200.01 Consommation chaleur à distance, estimation

31200.02 Consommation d'électricité prévisible, estimation

31200.03 Consommation d'eau prévisible, estimation
31200.04 Taxe déchets entreprises
31340.00 Primes assurances ECAP
33004.00 Amortissements, yc amortissements excédentaires liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
36360.00 Subvention à la Paroisse protestante
39100.00 Imputation interne travaux réalisés par notre personnel communal
44700.00 Location Temple de Rochefort
48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

35010 Eglise catholique

36360.00 Subvention à l'Eglise catholique

42200 Services de sauvetage

36120.17 ECAP - Missions de secours : GRIMP
36120.19 Part aux ambulances / CHF 40.00 par habitant
36360.00 Subvention à la Croix-Rouge

49000 **Santé publique, autres**
30000.00 Jetons de présence Commission de salubrité publique

51200 **Réductions de primes**
36110.02 Subventionnement primes LAMAL, selon système "pot commun" via facture sociale

53300 **Prestations aux retraités**

35100.00 Attribution à réserve professions pénibles
36370.00 Course des personnes âgées

54100 Allocations familiales

36110.09 Participation aux ALFA pour personnes sans activités lucratives

54300 Avance et recouvrement des pensions alimentaires

36110.14 Part au financement des avances sur contributions d'entretien

54510 Crèches et garderies

36360.01 Subventionnement aux structures d'accueil pré et parascolaires
36360.03 Subventionnement à l'Association privée Sakado. Montant budgété comprenant la location des locaux de la structure (CHF 20'000.--). Suite à la démission du comité de l'association et de la directrice de la structure, des réflexions sont en cours pour pérenniser cette dernière sur le long terme.

55100 Assurance chômage

36110.03 Participation au financement de l'assurance chômage (LACI)

55900 Chômage, autres

36110.08 Participation aux mesures d'intégration mises sur pied par le Service de l'emploi

57200 Aide matérielle légale

36110.04 Montant dévolu à la lutte contre les abus

36110.06 Montant dû au pot commun de l'aide sociale (aide matérielle)

36360.00 Dons divers

57900 Assistance, autres

36110.10 Participation aux instances privées œuvrant dans le domaine social

57960 Guichet sociaux régionaux

36120.00 Part aux charges d'exploitation du Guichet social régional du Val-de-Ruz. Montant en augmentation en raison du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale domiciliées dans la Commune qui a augmenté depuis 2017.

61500 Routes communales

30100.01 Traitement du personnel dédié aux travaux publics

30500.00 Caisse cantonale de compensation Neuchâtel

30520.00 Prevoyance.ne

30530.00 Groupe Mutuel Assurance et SUVA (accident)

30540.00 Cotisations pour ALFA sur masse salariale

30550.00 Groupe Mutuel Assurance (maladie)

30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle

30592.00 Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
 31010.02 Essence pour véhicules (Caddy et Lindner)
 31110.00 Montant dévolu au renouvellement des machines, appareils et véhicules.
 31110.02 Panneaux de signalisation, plaques de rues, etc.
 31120.00 Matériel de corps du voyer (renouvellement)
 31200.00 Principalement : énergie utilisée pour l'éclairage public
 31300.03 Montant forfaitaire alloué au voyer (téléphone)
 31340.00 Assurances véhicules et divers
 31370.02 Taxes Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)
 31400.00 Montant dévolu à l'entretien des places et parcs
 31410.00 Montant nécessaire à l'entretien courant des routes, chemins, trottoirs, etc.
 31410.01 Montant nécessaire à l'accomplissement du service de déneigement
 31510.00 Montant nécessaire à l'entretien courant de nos véhicules, machines et appareils
 31600.00 Location des locaux utilisés par la voirie (BCP)
 31700.00 Frais divers du service (frais déplacements, indemnités)
 33001.00 Amortissement des routes, chemins, trottoirs et places, yc amortissements liés au retraitement du bilan
 33006.00 Amortissement éclairage public
 33006.01 Amortissement des véhicules et machines (Caddy, Lindner, saleuse)
 39100.00 Imputation interne pour les travaux entrepris pour la voirie par les autres services
 43090.00 Revenus divers et autres recettes
 48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)
 49100.00 Imputation interne pour les travaux entrepris par notre voyer pour les autres services

61900 Routes, autres

36120.17 ECAP - Missions de secours : Secours routiers

62300 Subvention Onde-Verte

31300.22 Subventionnement des abonnements Onde Verte
 36110.11 Part au pot commun des transports publics. La clé de répartition liée au mode de calcul de cette charge a été modifiée (le nombre de dessertes ayant pris une plus grande importance dans le calcul et inversement pour le nombre d'habitants). Relevons également l'amélioration de la desserte de Champ-du-Moulin depuis 2017

62310 Noctambus

36140.00 Part au Noctambus

62900 Transports publics, non mentionné ailleurs

31300.00 Achat de cartes journalières

36120.17 ECAP - Missions de secours : Ferroviaire / Aéronef

42500.00 Vente de cartes journalières

71000 Approvisionnement en eau

31010.00 Acquisition de matériel divers pour le réseau d'eau

31010.04 Achat de chlore

31020.00 Matériel pour facturation (BVR)

31050.00 Achats d'eau à la Ville de Neuchâtel

31110.01 Acquisition de compteurs d'eau (renouvellement)

31200.00 Electricité des stations de pompage et des réservoirs

31300.03 Location de lignes pour système d'automatisation du réseau d'eau

31430.16 Montant nécessaire à l'entretien du réseau (fuites et autres interventions)

31430.17 Outre le montant nécessaire à l'entretien des réservoirs. Un montant de CHF 25'000 pour la pose d'un

	turbidimètre au réservoir des Broyons est prévu en 2019
31430.18	La révision complète d'une pompe est prévue en 2019 (coût : CHF 15'000)
31430.19	Montant nécessaire à l'entretien des fontaines
31510.00	Frais d'entretien divers
31810.00	Pertes sur débiteurs / Estimation
31990.00	Frais divers
33002.00	Amortissements réseau et réservoirs
35100.00	Attribution à la réserve Eau (pas prévue en 2019)
37010.01	Redevance cantonale facturée par le Service de la protection de l'environnement
39100.00	Imputation interne pour les travaux réalisés par les autres services communaux
39400.00	Imputation interne d'intérêts (emprunts)
42401.01	Location des compteurs d'eau
42401.02	Vente d'eau potable prévisible
43090.00	Recettes diverses
45100.00	Prélèvement à la réserve Eau 2019 (équilibre du compte autofinancé)
47010.01	Redevance cantonale facturée aux clients

72000 Traitement des eaux usées

Le chapitre du traitement des eaux usées tient compte du raccordement à la Station d'épuration de la Saunerie, à Colombier. Si notre part au syndicat augmente considérablement, certaines charges demeurent alors que d'autres disparaissent et/ou s'amenuisent. Il ne faut en effet pas oublier que nous disposons encore de quatre autres stations d'épuration (Montmollin-Montezillon, Brot-Dessous, Champ-du-Moulin et Fretereules)

Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut noter que les taux d'amortissements préconisés par le MCH2, une mise en soumission des travaux dans une période très propice et des taux d'intérêts extrêmement bas profitent au compte de l'épuration.

Si cet élément est très réjouissant, il convient de se rappeler que la Step de la Saunerie se trouve face à des investissements importants et que ceux-ci seront consentis dans les prochaines années. Notre réserve épuration devrait pouvoir nous permettre de lisser les impacts financiers découlant de ces investissements, et ce durant quelques années encore.

72000 Traitement des eaux usées

31200.00	Electricité des stations d'épuration
31200.03	Achats d'eau
31200.04	Evacuation des boues d'épuration
31430.20	Montant nécessaire à l'entretien du réseau (fuites, obstructions et autres interventions)
31510.00	Entretien du matériel et de machines des Steps
31700.00	Frais déplacements gardien de STEP et autres divers
31810.00	Pertes sur débiteurs / Estimation
31990.00	Frais divers
33003.00	Amortissements réseau et réservoirs, y compris amortissements liés au retraitement du bilan intervenu en 2017

35100.00	Attribution à la réserve Epuration (pas prévue en 2019)
36100.00	Taxe fédérale sur les micropolluants
36120.00	Participation aux frais du CANEP (Corcelles-Peseux)
36120.09	Part à la STEP de la Saunerie, à Colombier, en augmentation du fait du futur raccordement de nos EU
39100.00	Imputation interne pour les travaux réalisés par les autres services communaux
39400.00	Imputation interne d'intérêts (emprunts)
42401.10	Taxe d'épuration estimée pour 2018
45100.00	Prélèvement à la réserve Epuration (équilibre du compte)
46120.00	Dédommagement Val-de-Ruz (ancienne STEP Montmollin - Montezillon)
48950.00	Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)

73010 Gestion des déchets / Ménages

Le compte de la gestion des déchets tient compte de l'orientation donnée par le législatif rochefortois en vue d'une adhésion à la déchèterie de la Croix, à Cortaillod

31020.00	Matériel pour facturation (BVR)
31300.40	Ramassage des ordures ménagères
31300.42	Déchets verts : Extension prévue aux hameaux de l'ancienne commune de Brot-Dessous
31300.43	Récupération du papier et du carton (compacteur mixte depuis 2017)
31300.44	Collecte du verre
31300.46	Tournées des déchets encombrants supprimées
31810.00	Pertes sur débiteurs, estimation
31990.00	Déchets "spéciaux" des ménages et autres charges d'exploitation
35100.00	Amortissement avance déchets

73010 Gestion des déchets / Ménages

36120.00	Part à la déchèterie de la Croix (CHF 32.00 HT par habitant) + Dédommagement Val-de-Ruz pour les secteurs des Grands-Champs et de l'Impasse des Cerisiers (desservis par Val-de-Ruz en matière de déchets)
39100.00	Imputations internes administration et autres services
42401.20	Taxe de base : CHF 71.00 + TVA, facturée par ménage avec tarif dégressif
42401.22	Taxe pour résidence secondaire : CHF 71.00 + TVA
42600.00	Recettes valorisations, principalement verre, papier et carton
42600.18	Restitution Vadec sur sacs taxés
46120.00	Participation Boudry (secteur : Pré-Vert)
49300.02	Imputation interne coûts/frais aux entreprises

73030 Gestion des déchets / Entreprises

- 35100.00 Attribution à réserve déchets entreprises
- 39300.00 Imputation interne coûts/frais aux entreprises
- 42401.21 Taxes déchets facturées aux entreprises, selon tarifs applicables

74100 Corrections de cours d'eau

- 3300200 Amortissement travaux Sagneule-Merdasson

76100 Chimique / Radioprotection

- 36120.17 ECAP - Missions de secours : Chimique / Radioprotection

76900 Hydrocarbure

- 36120.17 ECAP - Missions de secours : Hydrocarbure

77100 Cimetières, crématoires

- 31430.04 Montant nécessaire à l'entretien des cimetières
- 33006.00 Amortissement mur du cimetière de Brot-Dessous et jardin du souvenir
- 39100.00 Imputation interne travaux autres services

79000 Aménagement du territoire

- 31020.00 Plans, tirages divers, autres frais
- 31320.00 Prestations architecte conseil (expertise dossiers et contrôle des travaux) et avocat (conseil).
Augmentation justifiée par la nécessité de renforcer les contrôles durant la phase de réalisation des projets et par les diverses procédures en cours et/ou à venir
- 33200.00 Amortissement Plan directeur régional, étape No 1

36110.15 Montant facturé par le Service de l'aménagement du territoire pour l'examen des dossiers
42100.03 Emoluments facturés aux requérants (permis de construire)

79070 Conférences régionales (ACN - RUN - COMUL)

36140.00 Cotisations à l'Association des communes neuchâteloises (ACN)

81200 Améliorations structurelles

36110.00 Contribution communale aux mesures paysagères

82000 Sylviculture

30100.01 Traitement du personnel forestier
30500.00 Caisse cantonale de compensation Neuchâtel
30520.00 Prevoyance.ne
30530.00 Groupe Mutuel Assurance et SUVA (accident)
30540.00 Cotisations pour ALFA sur masse salariale
30550.00 Groupe Mutuel Assurance (maladie)
30591.00 Cotisations Fonds pour la formation professionnelle

30592.00	Cotisations LAE (accueil extrafamilial)
31010.00	Montant nécessaire à l'acquisition du matériel d'exploitation (renouvellement). En 2019, l'acquisition d'un treuil pour tronçonneuse et de casques radios est prévue
31010.02	Essence véhicule et carburant machines
31110.00	Renouvellement du parc machines, appareils et outils. Achat d'une nouvelle tronçonneuse en 2019
31120.00	Equipement de corps du personnel (renouvellement)
31300.05	Cotisations (fonds du bois, EFS, etc.)
31300.50	Montant dépend de l'exploitation forestière
31320.00	Participation aux frais de gestion technique (ingénieur forestier)
31340.00	Assurances véhicules + ECAP
31370.02	Plaques, expertises
31380.00	Cotisations cours apprenti forestier bûcheron
31440.00	Entretien du Chalet des Chaumes
31450.01	Montant dévolu à l'entretien des dessertes forestières
31510.00	Montant dévolu à l'entretien des véhicules, machines et du matériel
31600.00	Location dépôt forestier (BCP)
31700.00	indemnités et frais déplacements véhicules privés (garde-forestier notamment)
33004.00	Amortissement du chalet forestier, yc amortissements liés au retraitement du bilan intervenu en 2017
33006.01	Amortissement Toyota Land Cruiser
34900.00	Escompte sur vente de bois
35100.00	Attribution prévisible d'un montant obligatoire découlant des subventions fédérales reçues

82000 Sylviculture

39100.00	Imputation interne autres services
42500.01	Ventes de bois de service
42500.02	Ventes de bois d'industrie
42500.03	Ventes de bois de feu
43090.00	Refacturation matériel forêts à la commune de Milvignes et divers
44700.00	Locations hangar de l'Arêteau et chalet des Chaumes
45100.00	Dopé par les conditions météorologiques, le bostryche a envahi nos forêts et cause des dégâts considérables aux peuplements. Cela a pour conséquences une chute très importante du prix du bois, comparable à celle connue lors de la tempête Lothar. Au vu des circonstances particulières qui prévalent, le Conseil communal décidé de prélever un montant de CHF 30'000 à la réserve forestière. Au jeu de l'attribution obligatoire au dit fonds, de CHF 10'000 (N35100.00, le prélèvement net sera effectivement de CHF 20'000.

46000.00 Rétrocession droits de douane
46120.00 Contrat de prestations avec la commune de Milvignes
46300.00 Subventions fédérales (mesures protectrices, soins culturels, etc.)
46310.00 Subventionnement du Canton, selon surface forestière
48950.00 Prélèvement des amortissements excédentaires à la réserve de retraitement (neutralisation de la charge)
49100.00 Imputation interne travaux pour autres services

84000 Tourisme

36110.12 Subventionnement à organisations touristiques (notamment : Tourisme neuchâtelois)
42400.02 Taxes de séjour perçues, estimation

87120 Usine électrique - Commerce d'électricité

35110.01 Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL),
42400.06/07 A compter du 1er janvier 2018, le système de perception a été modifié. Préalablement, une redevance était perçue et celle-ci était affectée (entièrement) au compte de fonctionnement. Dès le 1er janvier 2018, deux redevances sont perçues, à savoir : a) utilisation du Domaine public et b) vocation énergétique. La première est portée en recettes du compte de résultats, la seconde est quant à elle attribuée à la réserve énergie figurant au bilan.

87201 Chauffage à distance (CAD)

31010.00 Acquisition fournitures nécessaires au fonctionnement de l'installation
31200.00 Achat de plaquettes forestières et de mazout
31200.02 Electricité utilisée par le CAD

87201 Chauffage à distance (CAD)

31200.04 Suite à une modification législative, combattue par les milieux du bois, l'élimination des centres de bois génère des coûts importants.
31500.00 Entretien chaudière et ramonages.
31510.00 Une campagne d'étalonnage des compteurs est prévue en 2019. Coût : CHF 7'000.00
31600.00 Location des locaux (BCP)
33003.00 Amortissement infrastructure de réseau
36100.01 Cotisation à Suisse Energie
39100.00 Imputation interne personnel communal (responsable chaufferie)
39400.00 Imputation interne d'intérêts (emprunts)
42401.44 Vente de chaleur aux clients, estimation
45100.00 Prélèvement à réserve CAD (équibrage du compte)

91000 Impôts communaux généraux

40000.00	Impôt sur revenu / PP, année en cours / Estimation sur la base des tableaux de bord, état 31.10.2018
40002.00	Rectificatifs de taxations PP
40006.00	Remboursement de l'IFI / charge
40010.00	Impôt sur fortune / PP, année en cours / Estimation sur la base des tableaux de bord, état 31.10.2018
40020.00	Recette prévisible liée à l'impôt perçu à la source (déduction du salaire)
40030.00	Impôt perçu sur les prestations en capital (par exemple : 2ème pilier)
40050.00	Part à l'impôt des frontaliers (accord internationaux)
40100.00	Impôt bénéfice PM, année en cours
40101.00	Impôt bénéfice PM, années précédentes
40107.00	Rectificatifs de taxations PM
40110.00	Impôt s/ capital PM, année en cours
40111.00	Impôt s/ capital PM, années précédentes
40190.00	Part au fonds des personnes morales, répartition sur la base du recensement

40191.00 Part au fonds des personnes morales, répartition sur la base du nombre d'emplois

91010 Impôts spéciaux

36010.02 Montant de la taxe des chiens restitué au Canton

40210.00 Impôt immobilier perçu auprès des PM propriétaires d'immeubles et des instituts de prévoyance

40330.00 Montant perçu au titre de taxe des chiens

93000 Péréquation financière et compensation des charges

36227.00 Depuis 2017, notre Commune contribue à nouveau à la péréquation financière intercommunale

46219.00 Montant perçu par notre Commune au titre de part à la péréquation verticale

96100 Intérêts

31300.01 Frais facturés par les établissements financiers

31300.02 Frais facturés par les établissements financiers

96100 Intérêts

34000.02 Intérêts dus aux contribuables PM

34060.00 Charge d'intérêts découlant de notre dette

96100 Intérêts

44000.00 Intérêts positifs des comptes courants

44011.01 Intérêts facturés aux contribuables (PP)

44011.02 Intérêts facturés aux contribuables (PM)

44200.00 Recettes liées à nos actions, principalement auprès de la SEVT SA

49400.00 Imputations de la charge d'intérêts de la dette prévisible aux chapitres autofinancés

96301 Immeuble Grattes-de-Bise 4

34310.00 Frais d'entretien courants. Réfection d'une chambre de canalisation (intérieure) d'eaux usées et travaux

d'entretien dans la salle d'eau du rez-de-chaussée
34391.01 Frais de chauffage, refacturés aux locataires
34391.03 Eau, refacturée aux locataires
34394.00 Primes d'assurance ECAP
44300.00 Loyers perçus
44390.00 Charges refacturées aux locataires

96302 Immeuble au Hameau 10, Fretereules

34310.00 Frais d'entretien courants
34391.01 Frais de chauffage, refacturés aux locataires
34391.02 Electricité, refacturée aux locataires
34391.03 Eau, refacturée aux locataires
34394.00 Primes d'assurance ECAP
44300.00 Loyers perçus
44390.00 Charges refacturées aux locataires

96303 Immeuble de la Cernia

34310.00 Frais d'entretien courants
34394.00 Primes d'assurance ECAP
44300.00 Loyers perçus

96900 Patrimoine financier, autres

44300.00 Loyer champs et pâturages

97100 Redistributions liées à la taxe sur le CO2

46990.00 Rétribution aux Communes de la taxe CO2 (sur masse salariale)

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Administration Générale		30'000	30'000	0	0.00	30'000
Charges		30'000	30'000	0	0.00	30'000
0290	*****	30'000	30'000	0	0.00	30'000
Charges		30'000	30'000	0	0.00	30'000
50	Immobilisations corporelles	30'000	30'000	0	0.00	30'000
50900.00	Autres immobilisations corporelles	30'000	30'000	0	0.00	30'000

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
Culture, Sports, Loisirs et Eglises		0	20'000	-20'000	0.00	0
Charges		0	20'000	-20'000	0.00	0
3290	Culture, non mentionné ailleurs	0	20'000	-20'000	0.00	0
	Charges	0	20'000	-20'000	0.00	0
56	Subventions d'investissement propres	0	20'000	-20'000	0.00	0
56600.00	Subventions d'investissement aux organisatio..	0	20'000	-20'000	0.00	0

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
Trafic		346'000	440'000	-94'000	0.00	346'000
Charges		370'000	440'000	-70'000	0.00	370'000
Revenus		-24'000	0	-24'000	0.00	-24'000
 6150 Routes communales		 346'000	 440'000	 -94'000	 0.00	 346'000
Charges		370'000	440'000	-70'000	0.00	370'000
Revenus		-24'000	0	-24'000	0.00	-24'000
 50 Immobilisations corporelles		 370'000	 440'000	 -70'000	 0.00	 370'000
50300.00	Autres ouvrages de génie civil en général	370'000	350'000	20'000	0.00	370'000
50600.00	Biens mobiliers	0	32'000	-32'000	0.00	0
50600.01	Biens mobiliers - Eclairage Public	0	58'000	-58'000	0.00	0
 61 Remboursements		 -24'000	 0	 -24'000	 0.00	 -24'000
61100.02	Taxe d'équipement - Routes	-24'000	0	-24'000	0.00	-24'000

Budget 2019

	Classification fonctionnelle	Budget 2019	Budget 2018	Ecarts	Comptes 2017	Ecarts
	Protection environnement et aménagement	314'000	1'081'000	-767'000	0.00	314'000
	Charges	412'000	1'619'000	-1'207'000	0.00	412'000
	Revenus	-98'000	-538'000	440'000	0.00	-98'000
7100	Approvisionnement en eau (en général)	-24'000	-24'000	0	0.00	-24'000
	Revenus	-24'000	-24'000	0	0.00	-24'000
61	Remboursements	-24'000	-24'000	0	0.00	-24'000
61200.01	Taxe d'équipement - Eau	-24'000	-24'000	0	0.00	-24'000
7200	Traitement des eaux usées (en général)	188'000	955'000	-767'000	0.00	188'000
	Charges	262'000	1'469'000	-1'207'000	0.00	262'000
	Revenus	-74'000	-514'000	440'000	0.00	-74'000
50	Immobilisations corporelles	262'000	1'469'000	-1'207'000	0.00	262'000
50320.00	Ouvrages de génie civil du traitement des ea..	262'000	1'469'000	-1'207'000	0.00	262'000
61	Remboursements	-24'000	-24'000	0	0.00	-24'000
61300.01	Taxe d'équipement - Epuration	-24'000	-24'000	0	0.00	-24'000
63	Subventions d'investissement acquises	-50'000	-490'000	440'000	0.00	-50'000
63100.00	Subventions d'investissement des cantons et ..	-50'000	-490'000	440'000	0.00	-50'000
7900	Aménagement du territoire (en général)	150'000	150'000	0	0.00	150'000
	Charges	150'000	150'000	0	0.00	150'000
52	Immobilisations incorporelles	150'000	150'000	0	0.00	150'000
52900.00	Autres immobilisations incorporelles	150'000	150'000	0	0.00	150'000

Budget 2019

Classification fonctionnelle		Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
	Economie publique	133'000	0	133'000	0.00	133'000
	Charges	175'000	0	175'000	0.00	175'000
	Revenus	-42'000	0	-42'000	0.00	-42'000
8720	Chauffage à distance (CAD)	133'000	0	133'000	0.00	133'000
	Charges	175'000	0	175'000	0.00	175'000
	Revenus	-42'000	0	-42'000	0.00	-42'000
50	Immobilisations corporelles	155'000	0	155'000	0.00	155'000
50350.00	Autres ouvrages de génie civil	155'000	0	155'000	0.00	155'000
52	Immobilisations incorporelles	20'000	0	20'000	0.00	20'000
52900.00	Autres immobilisations incorporelles	20'000	0	20'000	0.00	20'000
61	Remboursements	-40'000	0	-40'000	0.00	-40'000
61900.00	Remboursements de tiers pour des investiss..	-40'000	0	-40'000	0.00	-40'000
63	Subventions d'investissement acquises	-2'000	0	-2'000	0.00	-2'000
63100.00	Subventions d'investissement des cantons et ..	-2'000	0	-2'000	0.00	-2'000

Investissements

	RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS NETS (par chapitres)	823'000
2900	Immeubles administratifs	30'000
6150	Routes communales	346'000
7100	Approvisionnement en eau	-24'000
7200	Traitement des eaux usées	188'000
7900	Aménagement du territoire	150'000
8720	Chauffage à distance	133'000
0290	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	30'000
50	Immobilisations corporelles	30'000
50900.00	Autres immobilisations corporelles	
	<i>Etude réaménagement extérieur Place du Collège / BCP</i>	<i>30'000</i>

Investissements

6150	ROUTES COMMUNALES	346'000
50	Immobilisations corporelles	370'000
50300.00	Autres ouvrages de génie-civil en général	
	<i>Réfection route de Champ-du-Moulin-Dessus</i>	<i>320'000</i>
	<i>Place du Collège, zone 20km/h</i>	<i>50'000</i>
61	Remboursements	-24'000
61300.01	Taxe d'équipement	
	<i>Taxe d'équipement - Routes</i>	<i>-24'000</i>

Investissements

7100	APPROVISIONNEMENT EN EAU	-24'000
61	Remboursements	-24'000
61200.01	Taxes d'équipement - Eau	
	<i>Taxes d'équipement</i>	<i>-24'000</i>
7200	TRAITEMENT DES EAUX USEES	188'000
50	Immobilisations corporelles	262'000
50320.00	Autres ouvrages de génie-civil en général	
	<i>Mesure de séparatif, secteur Vieille-Fontaine</i>	<i>262'000</i>
61	Remboursements	-24'000
61300.01	Taxes d'équipement - Epuration	
	<i>Taxes d'équipement, secteur Vieille-Fontaine</i>	<i>-24'000</i>
63	Subventions d'investissements	-50'000
63100.00	Subventions d'investissement des cantons et des concordats	
	<i>Subvention cantonale, mesure de séparatif, secteur Vieille-Fontaine</i>	<i>-50'000</i>
7900	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	150'000
52	Immobilisations incorporelles	150'000
52900.00	Autres immobilisations incorporelles	
	<i>Révision du Plan d'aménagement local</i>	<i>150'000</i>

Investissements

8720	CHAUFFAGE A DISTANCE	133'000
50	Immobilisations corporelles	175'000
50320.00	Autres ouvrages de génie-civil en général <i>Extension réseau CAD, secteur Champ-de-la-Pierre</i>	155'000
52900.00	Autres immobilisations incorporelles <i>Etude chauffage à distance (bâtiments, chaudière, filtres à particules, etc.)</i>	20'000
61	Remboursements	-40'000
61900.00	Remboursement de tiers pour des investissements <i>Participation des propriétaires, secteur Champ-de-la-Pierre</i>	-40'000
63	Subventions d'investissements	-2'000
63100.00	Subventions d'investissement des cantons et des concordats <i>Subvention cantonale, extension Champ-de-la-Pierre</i>	-2'000

Budget 2019

*	Classification par nature	Budget	Budget	Ecart	Comptes	Ecart
		2019	2018		2017	
	CHARGES	5'403'270	5'129'865	273'405	5'343'622.34	59'648
30	Charges de personnel	908'750	900'565	8'185	888'742.60	20'007
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de ..	50'400	54'200	-3'800	50'337.30	63
30100	Salaires du personnel administratif et d'explo..	672'590	660'240	12'350	647'205.95	25'384
30400	Allocations pour enfants et allocations de for..	6'600	6'485	115	6'480.00	120
30500	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frai..	50'570	64'050	-13'480	51'003.05	-433
30520	Cotisations patronales aux caisses de pensio..	83'810	80'535	3'275	78'873.10	4'937
30530	Cotisations patronales aux assurances-accid..	17'760	23'185	-5'425	20'664.75	-2'905
30540	Cotisations patronales aux caisses de compe..	14'160	3'900	10'260	13'411.75	748
30550	Cotisations patronales aux assurances d'inde..	8'030	7'870	160	17'111.35	-9'081
30591	Fonds de formation professionnel	600	0	600	554.85	45
30592	Cotisations LAE	1'230	0	1'230	1'150.50	80
30900	Formation et perfectionnement du personnel	1'000	0	1'000	1'950.00	-950
30990	Autres charges de personnel	2'000	100	1'900	0.00	2'000
31	Biens, services et charges d'expl.	1'112'770	1'065'330	47'440	1'290'321.16	-177'551
31000	Matériel de bureau	3'000	4'500	-1'500	2'289.50	711
31010	Matériel d'exploitation, fournitures	29'600	30'300	-700	26'458.43	3'142
31020	Imprimés, publications	9'800	12'800	-3'000	10'888.80	-1'089
31030	Littérature spécialisée, magazines	450	450	0	672.30	-222
31050	Denrées alimentaires	35'000	30'000	5'000	37'853.45	-2'853
31051	Frais de réception	13'200	13'400	-200	12'548.85	651
31100	Acquisition de meubles, machines et appareil..	1'500	1'500	0	6'263.45	-4'763
31110	Acquisition de machines, appareils, véhicules..	18'500	10'500	8'000	15'444.70	3'055
31120	Acquisition de vêtements, linge, rideaux	5'700	4'700	1'000	7'431.20	-1'731
31130	Acquisition de matériel informatique	2'500	2'500	0	4'758.70	-2'259
31180	Immobilisations incorporelles	2'500	2'000	500	0.00	2'500
31200	Alimentation et élimination	197'000	194'000	3'000	217'824.95	-20'825
31300	Prestations de services de tiers	260'200	279'500	-19'300	287'858.05	-27'658
31301	Contrat de prestation police	13'500	13'200	300	13'777.50	-278
31320	Honoraires de conseillers externes, experts, ..	29'600	34'000	-4'400	28'826.75	773
31331	Frais de participation au Bordereau Unique	15'800	15'500	300	15'798.40	2
31332	Contrat de prestation informatique	24'900	26'900	-2'000	23'776.80	1'123
31340	Primes d'assurances	29'770	31'530	-1'760	31'869.60	-2'100
31370	Impôts et taxes	1'700	1'600	100	840.00	860
31380	Cours, examens et conseils	1'000	1'500	-500	187.20	813
31400	Entretien des terrains	500	4'000	-3'500	1'404.00	-904
31410	Entretien des routes / voies de communication	94'500	78'000	16'500	138'316.10	-43'816
31420	Entretien des ouvrages d'aménagement des ..	22'500	10'000	12'500	9'391.15	13'109
31430	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	93'000	70'000	23'000	65'589.26	27'411
31440	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	48'500	42'000	6'500	84'545.00	-36'045
31450	Entretien des forêts	500	500	0	1'044.85	-545
31500	Entretien de meubles, machines et appareils ..	21'000	21'000	0	31'697.12	-10'697
31510	Entretien de machines, appareils, véhicules e..	17'500	14'000	3'500	21'087.56	-3'588
31600	Loyers et fermages des biens-fonds	60'850	55'150	5'700	60'850.00	0
31620	Mensualités de leasing opérationnel	2'000	2'000	0	3'407.50	-1'408
31700	Frais de déplacement et autres frais	6'200	8'300	-2'100	7'219.85	-1'020
31800	Réévaluations sur créances	0	0	0	50'000.00	-50'000
31810	Pertes sur créances effectives	3'300	3'300	0	4'238.65	-939
31811	ADB, remises et non-valeur sur impôts	40'000	40'000	0	58'844.99	-18'845
31990	Autres charges d'exploitation	7'200	6'700	500	7'316.50	-117
33	Amortissements du patrimoine administra..	611'610	397'000	214'610	440'378.70	171'231
33001	Amortissements planifiés, routes/voies de co..	33'030	30'500	2'530	30'500.00	2'530
33002	Amortissements planifiés, aménagement des ..	87'000	87'000	0	79'000.00	8'000
33003	Amortissements planifiés, autres ouvrages de..	89'200	73'600	15'600	73'600.00	15'600
33004	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA d..	337'060	142'700	194'360	142'700.00	194'360
33006	Amortissements planifiés, biens meubles PA ..	48'350	40'150	8'200	40'500.00	7'850
33009	Amortissements planifiés, autres immobilisati..	7'970	7'300	670	7'300.00	670
33200	Amortissements planifiés, immobilisations inc..	9'000	15'750	-6'750	66'778.70	-57'779
34	Charges financières	80'600	81'050	-450	65'679.54	14'920
34000	Intérêts passifs des engagements courants	100	4'100	-4'000	420.11	-320
34010	Intérêts passifs des engagements financiers ..	0	0	0	63.20	-63
34060	Intérêts passifs des engagements financiers ..	55'250	59'000	-3'750	48'359.75	6'890

Budget 2019

*	Classification par nature	Budget	Budget	Ecart	Comptes	Ecart
		2019	2018		2017	
34310	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	12'000	3'000	9'000	4'508.75	7'491
34391	Eau, énergie, combustible	10'200	10'200	0	9'434.50	766
34394	Primes d'assurances PF	2'250	2'250	0	2'135.95	114
34900	Autres intérêts passifs	800	2'500	-1'700	757.28	43
35	Attributions aux fonds et financements sp..	42'850	53'450	-10'600	147'780.70	-104'931
35100	Attributions aux financements spéciaux du ca..	24'600	34'750	-10'150	147'780.70	-123'181
35110	Attributions aux fonds du capital propre	18'250	18'700	-450	0.00	18'250
36	Charges de transfert	2'372'890	2'357'570	15'320	2'212'496.59	160'393
36010	Quotes-parts de revenus destinées aux canto..	5'400	6'200	-800	5'365.90	34
36100	Dédommagements à la Confédération	9'100	9'200	-100	8'717.20	383
36110	Dédommagements aux cantons et aux conco..	826'660	831'190	-4'530	811'120.20	15'540
36120	Dédommagements aux communes et aux sy..	1'328'280	1'305'730	22'550	1'166'397.34	161'883
36140	Dédommagements aux entreprises publiques	2'200	2'300	-100	2'141.45	59
36227	Péréquation financière intercommunale	14'900	41'600	-26'700	41'598.00	-26'698
36340	Subventions aux entreprises publiques	10'500	10'500	0	10'404.00	96
36360	Subventions aux organisations privées à but ..	170'350	144'350	26'000	158'347.50	12'003
36370	Subventions aux personnes physiques	5'500	6'500	-1'000	5'405.00	95
36500	Réévaluations, participations PA	0	0	0	3'000.00	-3'000
37	Subventions redistribuées	44'000	48'000	-4'000	43'765.40	235
37010	Cantons et concordats	44'000	48'000	-4'000	43'765.40	235
39	Imputations internes	229'800	226'900	2'900	254'457.65	-24'658
39100	Imputations internes pour prestations de servi..	164'000	164'500	-500	190'904.65	-26'905
39300	Imputations internes pour frais administratifs ..	2'600	2'600	0	2'840.75	-241
39400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	63'200	59'800	3'400	60'712.25	2'488
	PRODUITS	-5'398'930	-5'136'960	-261'970	-5'382'639.46	-16'291
40	Revenus fiscaux	-3'397'000	-3'409'300	12'300	-3'522'945.89	125'946
40000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-2'700'000	-2'370'000	-330'000	-2'827'474.40	127'474
40001	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	0	-345'000	345'000	0.00	0
40002	Rappels d'impôts sur le revenu, personnes p..	-38'000	-31'000	-7'000	-38'917.73	918
40006	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes phys..	500	500	0	0.00	500
40010	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	-341'000	-310'000	-31'000	-372'840.50	31'841
40011	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	0	-30'000	30'000	0.00	0
40016	Imputation forfaitaire d'impôts, personnes phy..	0	0	0	576.95	-577
40020	Impôts à la source, personnes physiques	-57'000	-83'000	26'000	-10'912.64	-46'087
40030	Prestations en capital	-54'000	-42'000	-12'000	-65'645.90	11'646
40050	Impôts sur le revenu des travailleurs frontalier..	-25'000	-20'000	-5'000	-25'325.00	325
40100	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-20'000	-16'000	-4'000	-22'001.20	2'001
40101	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	0	-2'000	2'000	0.00	0
40107	Impôts sur le bénéfice, taxations rectificatives..	-500	500	-1'000	4'174.40	-4'674
40110	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-2'000	-10'000	8'000	2'584.43	-4'584
40111	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	0	-2'000	2'000	0.00	0
40190	Autres impôts directs, personnes morales	-99'000	-92'000	-7'000	-106'095.52	7'096
4091	IPM part au fonds en proportion du nombre d'..	-30'000	-30'000	0	-30'118.68	119
40210	Impôts fonciers	-19'500	-16'000	-3'500	-19'550.10	50
40330	Taxe des chiens	-11'500	-11'300	-200	-11'400.00	-100
41	Patentes et concessions	0	0	0	-121'418.10	121'418
41200	Revenus de concessions	0	0	0	-121'418.10	121'418
42	Taxes	-907'020	-933'350	26'330	-840'727.62	-66'292
42100	Emoluments administratifs	-28'050	-47'050	19'000	-19'391.85	-8'658
42400	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations d..	-50'370	-63'700	13'330	0.00	-50'370
42401	Taxes facturées pour les services à financem..	-716'100	-681'400	-34'700	-722'527.12	6'427
42500	Ventes	-85'000	-118'000	33'000	-68'495.75	-16'504
42600	Remboursements de tiers	-26'000	-21'500	-4'500	-29'167.45	3'167
42700	Amendes	-1'500	-1'700	200	-1'145.45	-355
43	Revenus divers	-36'500	-29'700	-6'800	-123'710.92	87'211

Budget 2019

*	Classification par nature	Budget 2019	Budget 2018	Ecart	Comptes 2017	Ecart
43090	Autres revenus d'exploitation	-36'500	-29'700	-6'800	-123'595.92	87'096
43900	Autres revenus	0	0	0	-115.00	115
44	Revenus financiers	-207'860	-212'660	4'800	-174'611.31	-33'249
44000	Intérêts des disponibilités	-150	-150	0	-126.40	-24
44010	Intérêts des créances et comptes courants	0	0	0	-126.40	126
44011	Intérêts moratoires sur impôts	-30'500	-35'500	5'000	-18'580.36	-11'920
44019	Intérêts rémunérateurs sur impôts (cpte de di..	0	0	0	-121.65	122
44200	Dividendes	-8'500	-8'500	0	-8'765.00	265
44300	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-46'330	-46'030	-300	-46'630.00	300
44390	Remboursement de charges	-16'200	-16'200	0	-14'636.80	-1'563
44391	Autres remboursements de tiers	0	-400	400	0.00	0
44700	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-106'180	-105'880	-300	-85'624.70	-20'555
45	Prélèv. sur fonds et financem. spéciaux	-77'600	0	-77'600	0.00	-77'600
45100	Prélèvements sur les financements spéciaux ..	-77'600	0	-77'600	0.00	-77'600
46	Revenus de transfert	-295'990	-277'050	-18'940	-301'002.57	5'013
46000	Quotes-parts aux revenus de la Confédération	-2'000	-1'600	-400	-2'024.15	24
46110	Dédommagements des cantons et des conco..	-9'000	-7'000	-2'000	-8'798.00	-202
46120	Dédommagements des communes et des sy..	-150'700	-141'200	-9'500	-162'036.27	11'336
46219	Péréquation financière et compensation des ..	-6'390	0	-6'390	0.00	-6'390
46300	Subventions de la Confédération	-113'000	-112'000	-1'000	-113'307.75	308
46310	Subventions des cantons et des concordats	-14'300	-14'500	200	-14'252.00	-48
46990	Redistribution taxe CO2	-600	-750	150	-584.40	-16
47	Subventions à redistribuer	-44'000	-48'000	4'000	-43'765.40	-235
47010	Cantons et concordats	-44'000	-48'000	4'000	-43'765.40	-235
48	Revenus extraordinaires	-203'160	0	-203'160	0.00	-203'160
48950	Prélèvements sur la réserve liée au retraitem..	-203'160	0	-203'160	0.00	-203'160
49	Imputations internes	-229'800	-226'900	-2'900	-254'457.65	24'658
49100	Imputations internes pour prestations de servi..	-164'000	-164'500	500	-190'904.65	26'905
49300	Imputations internes pour frais administratifs ..	-2'600	-2'600	0	-2'840.75	241
49400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	-63'200	-59'800	-3'400	-60'712.25	-2'488

Contrôle des investissements

Désignation du projet	Classification Fonctionnelle	Années antérieures	2014 (comptes)	2015 (comptes)	2016 (comptes)	2017 (comptes)	2018 (budget)	2019 (budget)	Dépenses totales (nettes)	Crédit voté	Dépassement éventuel (+)	Ecart en en % cdt voté Etat crédit
Etude fusion Rochefort - Brot-Dessous	02	0	53'622	16'245	0	0	0	0	69'867	65'000	4'867	7
Etude aménagements extérieurs BCP	02	0	0	0	0	0	30'000	30'000	0	0	0	à voter
Bâtiments : système de clés électroniques	02	0	56'952	0	0	0	0	0	56'952	55'000	1'952	4
Bâtiment communal polyvalent (foyer, local et cuisine)	02	0	0	0	276'883	0	0	0	276'883	270'000	6'883	3
Subventionnement à l'AACRO (Château de Rochefort)	32	0	0	0	0	0	20'000	0	0	20'000	0	0
Trafic : trottoir de Chambrelieu	61	657'382	29'150	15'770	-46	0	0	0	702'256	750'000	-47'744	en cours
Trafic : réfection route de Champ-du-Moulin-Dessus	61	0	0	0	0	0	350'000	320'000	0	0	0	à voter
Trafic : remplacement saleuse	61	0	0	0	0	0	32'000	0	0	32'000	0	en cours
Trafic : mesures de modération de trafic	61	0	1'335	10'598	3'324	22'685	0	0	37'941	30'000	7'941	26
Trafic : 20 km/h Place du Collège	61	0	0	0	0	0	0	50'000	0	0	0	à voter
Trafic : éclairage public, secteur Chassagnettaz-Gare	61	0	0	0	0	0	58'000	0	0	58'000	0	en cours
Etude accès et desserte du Burkli	61	0	14'600	0	0	0	0	0	14'600	14'600	0	0
Parc véhicules : remplacement du bus Toyota Hiace	61	0	0	28'206	0	0	0	0	28'206	30'000	-1'794	-6
Parc véhicules : remplacement du véhicule Aebi TP 98	61	0	175'500	0	0	0	0	0	175'500	180'000	-4'500	-3
Taxes de dessertes	61	0	0	0	-3'402	-7'363	0	-24'000	-10'765	0	-10'765	-
Réseau d'eau : conduite Pommerets	71	0	0	0	52'419	0	0	0	52'419	65'000	-12'581	-19
Réseau d'eau : conduite Pré-Vert	71	0	0	85'858	0	0	0	0	85'858	90'000	-4'142	-5
Réseau d'eau : conduites Champs-Carrés et rte Ntel	71	0	151'810	0	0	0	0	0	151'810	143'600	8'210	6
Réseau d'eau : conduite route de Bourgogne	71	0	0	0	308'090	120'111	0	0	428'201	438'000	-9'799	-2
Réseau d'eau : mise en conf. du réservoir des Grattes	71	44'873	-9'390	0	0	0	0	0	35'484	73'500	-38'016	-52
Réseau d'eau : mise en conf. du réservoir de Balizet	71	0	129'483	-22'784	0	0	0	0	106'699	167'500	-60'801	-36
Taxes de dessertes	71	0	0	0	-2'552	-5'522	-24'000	-24'000	-8'074	0	-8'074	-
PGEE : mesure séparatif / Ecoliers	72	9'950	48'882	0	0	0	0	0	58'832	55'000	3'832	7
PGEE : mesure séparatif / Champ-de-la-Pierre	72	3'580	37'201	0	0	0	0	0	40'781	68'500	-27'719	-40
PGEE : mesure séparatif / Vieille-Fontaine	72	0	0	0	0	0	212'000	212'000	0	212'000	0	en cours
Raccordement EU à la Step de la Saunerie	72	0	0	0	0	25'801	767'000	0	25'801	767'000	-741'199	en cours
Epuration : étude raccordement au Stepco	72	0	0	0	0	24'494	0	0	24'494	30'000	0	-18
Taxes de dessertes	72	0	0	0	-2'552	-5'522	-24'000	-24'000	-8'074	0	-8'074	-
Aménagement : Jardin du souvenir (cimetière)	77	0	0	0	0	20'016	0	0	20'016	35'000	-14'984	en cours
Aménagement : Plan directeur régional	79	0	0	0	24'700	0	0	0	24'700	50'000	-25'300	en cours
Aménagement : Révision Plan d'aménagement local	79	0	0	0	0	0	150'000	150'000	0	0	0	à voter
Parc véhicules : remplacement de la Jeep forestière	82	0	0	-13'731	59'500	0	0	0	45'769	50'000	-4'231	-8
CAD : étude chauffage à distance	87	0	0	0	0	0	0	20'000	0	0	0	à voter
CAD : extension réseau au Champs-de-la-Pierre	87	0	0	0	0	0	0	113'000	0	155'000	0	en cours
CAD : extensions réseau	87	0	56'062	2'979	-5'086	0	0	0	53'954	161'200	-107'246	en cours
TOTAUX			715'786	745'208	123'140	711'278	194'699	1'571'000	823'000	2'490'111	4'065'900	-1'093'284

Contrôle des investissements

Contrôle des investissements

* Selon recommandation du CSPCP

Indicateurs financiers 2016 MCH2

Communes	Taux d'endettement net <i>indicateur a)</i>	Degré d'autofinancement <i>indicateur b)</i>	Part des charges d'intérêts <i>indicateur c)</i>	Degré de couverture des revenus déterminants <i>indicateur d)</i>
1 Neuchâtel	47.09%	50.02%	2.21%	-1.91%
2 Hauteville	174.72%	218.82%	2.72%	1.91%
3 Saint-Blaise	46.22%	164.75%	1.44%	1.89%
6 Cornaux	249.64%	3.91%	1.58%	-5.08%
7 Cressier	27.25%	-6.54%	0.79%	-1.94%
8 Enges	-9.14%	319.21%	1.61%	-5.35%
9 Le Landeron	232.17%	66.90%	3.88%	1.89%
10 Lignières	425.19%	38.68%	2.93%	-2.20%
11 Boudry	147.21%	623.98%	4.07%	1.78%
12 Cortaillod	29.97%	434.44%	1.73%	2.06%
15 Peseux	113.29%	167.28%	0.24%	3.21%
16 Corcelles-Cormondrèche	140.93%	46.54%	1.84%	0.17%
20 Bevaix	47.42%	155.07%	1.81%	0.00%
21 Gorgier	76.07%	86.29%	1.03%	0.09%
22 Saint-Aubin-Sauges	118.16%	69.51%	1.90%	0.08%
23 Fresens	-137.19%	0.80%	0.92%	-2.05%
24 Montalchez	-106.73%	0.00%	-0.27%	-6.31%
25 Vaumarcus	15.70%	2659.18%	1.57%	3.45%
33 La Côte-aux-Fées	-67.94%	85.31%	2.03%	-0.03%
35 Les Verrières	213.98%	350.96%	1.87%	2.57%
49 Valangin	264.29%	201.98%	0.47%	-7.12%
53 Le Locle	32.05%	-10.04%	1.94%	-4.46%
54 Les Brenets	218.19%	116.91%	4.13%	-0.21%
55 Le Cerneux-Péquignot	-165.73%	110.62%	1.29%	6.77%
56 La Brévine	21.12%	23.47%	1.65%	0.90%
57 La Chaux-du-Milieu	30.33%	71.28%	2.24%	3.71%
58 Les Ponts-de-Martel	48.33%	33.57%	2.40%	1.06%
59 Brot-Plamboz	-177.89%	150.59%	-0.07%	8.33%
60 La Chaux-de-Fonds	260.77%	60.04%	4.21%	0.00%
61 Les Planchettes	-37.28%	2242.55%	0.74%	17.70%
62 La Sagne	367.11%	-314.86%	4.09%	-3.60%
71 La Tène	159.44%	157.73%	2.10%	1.41%
72 Val-de-Travers	122.72%	85.22%	0.83%	-2.90%
73 Milvignes	86.37%	162.51%	1.97%	0.01%
74 Val-de-Ruz	122.50%	58.64%	1.82%	-0.30%
75 Rochefort	40.69%	129.72%	0.85%	9.04%
Ensemble des communes	122.88%	69.48%	2.48%	-0.67%

Descriptif des indicateurs prioritaires

Indicateurs MCH2 définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

a) Taux d'endettement net

Dettes nettes / Revenus fiscaux en %

Dettes nettes: 20 capitaux de tiers ./ 2068 subventions d'investissements ./ 10 patrimoine financier

Revenus fiscaux: groupe 40

Cet indicateur indique la part ou le nombre d'années de revenus fiscaux nécessaires pour amortir la dette nette.

Valeurs indicatives:

< 100% = bon

100% - 150% = suffisant

> 150% = mauvais

b) Degré d'autofinancement

Autofinancement / Investissements nets en %

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

A moyen terme, il devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette.

Valeurs indicatives:

> 100% = haute conjoncture

80% à 100% = cas normal

50% à 80% = récession

c) Part des charges d'intérêts

Charges d'intérêts nets / Revenus courants en %

L'indicateur indique la part du revenu disponible absorbée par les charges d'intérêts.

Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Actuellement, cet indicateur est clairement impacté par le niveau des taux très bas.

Valeurs indicatives:

0% - 4% = bon

4% - 9% = suffisant

> 9% = mauvais

d) Degré de couverture des revenus déterminants

Solde du compte de résultat / Revenus déterminants en %

Valeur informative uniquement, car dépend du résultat de l'exercice.

**Procédures de contrôles du respect des dispositions
prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)**

1) Extrait du Règlement communal sur les finances (RCF)

No d'article

Article 4, al. 1-5

Principes

- a) Equilibre du compte de résultats
- b) Couverture du déficit par l'excédent du bilan
- c) Excédent de charges ne dépassant pas 20% du capital propre

2) Procédure de contrôles

a) Equilibre du compte de fonctionnement

Le budget 2019, déficitaire, ne répond pas à cette disposition réglementaire.

STATUT : X

b) Couverture du déficit par l'excédent du bilan

Cette disposition est respectée, malgré le résultat prévisible négatif et selon la démonstration suivante :

STATUT : OK

Fortune nette, selon dernier bilan (N-1 / C_2017)	4'459'000	Compte bilan 2999000
Résultat comptable, selon boucllement (N / C_2018)	7'000	Excédents de revenus
Fortune à la fin du dernier exercice bouclé (N-1 / C_2018)	4'466'000	Compte bilan 2999000

c) Excédent de charges ne dépassant pas 20% du capital propre

Le résultat prévisible, bien que déficitaire, répond à cette disposition réglementaire, selon démonstration suivante :

STATUT : OK

Réserves et fonds (N-1 / C_2017)	2'086'500	Comptes bilan 290 + 291 + 293 - 109
Excédent du bilan (N-1 / C_2017)	4'459'000	Compte bilan 2999000
Capital propre	6'545'500	
Déficit autorisé (20% du capital propre, au maximum)	-1'309'100	excédent de charges
Résultat comptable, selon boucllement (N / C_2018)	7'000	excédent de revenus prévisible
Delta résultat comptable / Déficit autorisé	1'316'100	

**Procédures de contrôles du respect des dispositions
prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)**

1) Extrait du Règlement communal sur les finances (RCF)

No d'article

Article 5, al. 1-6

Principes

- a) Définition du taux d'endettement net de l'exercice bouclé
- b) Définition du degré d'autofinancement minimal exigé

2) Détermination des indicateurs financiers ci-dessus

a) Définition du taux d'endettement net de l'exercice bouclé

	<i>Rochefort</i>
200 Engagements courants	600
201 Engagements financiers à court terme	0
206 Engagements financiers à long terme	2'621'000
208 Provisions à long terme	649'000
204 Passifs de régularisation	1'037'000
Total capitaux de tiers	4'307'600

	<i>Rochefort</i>
100 Disponibilités et placements à court terme	689'000
101 Créances	958'000
104 Actifs de régularisation	564'000
108 Immobilisations corporelles du Patrimoine financier	1'029'000
Total patrimoine financier	3'240'000

	<i>Rochefort</i>
400 Impôts personnes physiques	3'341'000
401 Impôts personnes morales	151'000
Total revenus fiscaux	3'492'000

Taux d'endettement net, en %

30.57%

b) Définition du degré d'autofinancement minimal exigé

Au vu de taux d'endettement net du dernier exercice bouclé et en application de l'art. 5, al², du Règlement communal sur les finances, le degré d'autofinancement minimal exigé est fixé à

50%

**Procédures de contrôles du respect des dispositions
prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)**

**Procédures de contrôles du respect des dispositions
prévues par le Règlement communal sur les finances (RCF)**

1) Extrait du Règlement communal sur les finances (RCF)

No d'article

Article 5, al. 1-6

Principe

- a) Respect du degré d'autofinancement exigé

2) Procédure de contrôles

a) Respect du degré d'autofinancement exigé

Cette exigence réglementaire est strictement respectée, selon la démonstration suivante :

STATUT : OK

Résultat prévisible de l'exercice (N+1 / B_2019)	-4'000
Amortissements légaux totaux (N+1 / B_2019)	408'000
./.. dont à déduire amortissements légaux des chapitres autofinancés	<u>-152'000</u>
Marge d'autofinancement	252'000
Investissements nets totaux (N+1 / B_2019)	823'000
./.. dont à déduire investissements nets liés aux chapitres autofinancés	<u>-297'000</u>
Investissements nets, sous-total	526'000
Investissements considérés au sens de l'art. 5, al. 1, lettre b, du RCF (85%)	447'000

Degré d'autofinancement minimal exigé

50%

Degré d'autofinancement effectif (N+1 / B_2019)

56%

**Montant de l'investissement net (100%) pouvant encore être investi
sans déroger aux dispositions du RCF**

63'000

RECAPITULATION DES AMORTISSEMENTS LEGAUX

Désignation	Taux	Amortissement	Classification fonctionnelle	Nature
Véhicule de 1ère intervention	10.00%	2'100	1500	33006.01
Cibleries (stand de tir)	10.00%	2'300	1610	33009.00
Abri PCi Chambrelieu	2.00%	1'900	1620	33004.00
Abri PCi Montezillon	2.00%	3'300	1620	33004.00
Collège de Rochefort, bâtiment	2.00%	5'600	2170	33004.00
Collège de Rochefort, rénovation	5.00%	12'000	2170	33004.00
Collège de Rochefort, réfection appartement (structure d'accueil)	10.00%	7'000	2170	33004.00
Mise en valeur ruines du Château de Rochefort, sputien AACRO	5.00%	1'000	3290	33200.00
Place de jeux du Collège	10.00%	5'000	3420	33009.00
Temples de Rochefort et Brot-Dessous	2.00%	2'500	3500	33004.00
Restauration du Temple de Rochefort	5.00%	40'000	3500	33004.00
Routes, chemins et trottoirs communaux	2.50%	25'000	6150	33001.00
Sécurisation passage à niveau piétons (Gare de Chambrelieu)	10.00%	2'500	6150	33001.00
Mesures de modération du trafic	10.00%	3'000	6150	33001.00
Eclairage public	5.00%	4'000	6150	33006.00
Eclairage public, assainissement	10.00%	8'000	6150	33006.00
Eclairage public, extension Chasagnettaz - Gare CFF	5.00%	2'900	6150	33006.00
Véhicule de voirie / Lindner / 2014	10.00%	18'000	6150	33006.01
Véhicule polyvalent / VW Caddy / 2015	10.00%	3'000	6150	33006.01
Saleuse Lindner	10.00%	3'200	6150	33006.01
Service des eaux, réseau, réservoirs et captages	5.00%	65'000	7100	33002.00
Epuration des eaux, réseau et STEP	2.50%	23'000	7200	33003.00
Station d'épuration de Montmollin - Montezillon	2.50%	10'600	7200	33003.00
Raccordement EU à la Step de la Saunerie	2.00%	10'000	7200	33003.00
Raccordement EU à la Step de la Saunerie, étude	10.00%	3'000	7200	33200.00
Ouvrages Sagneule-Merdasson	2.50%	22'000	7410	33002.00
Mur du cimetière de Brot-Dessous	2.50%	400	7710	33006.00
Jardin du souvenir, cimetière de Rochefort	5.00%	1'750	7710	33006.00
Plan directeur régional, 1ère étape	10.00%	5'000	7900	33200.00
Chalet des Chaumes	2.00%	400	8200	33004.00
Véhicule forestier / Toyota Land Cruiser / 2016	10.00%	5'000	8200	33006.01
Chauffage à distance au bois (CAD), réseau	5.00%	40'000	8720	33003.00
Bâtiment communal polyvalent (BCP)	2.00%	41'000	0290	33004.00
Bâtiment communal polyvalent (BCP), hangar	2.00%	1'500	0290	33004.00
Bâtiment communal polyvalent (BCP), 25ème anniversaire	10.00%	4'000	0290	33004.00
Bâtiment communal polyvalent (BCP), foyer et local matériel	5.00%	11'000	0290	33004.00
Bâtiment communal polyvalent (BCP), cuisine	10.00%	5'000	0290	33004.00
Système de clés électroniques	10.00%	5'500	0290	33004.00
Hangar des Biolles	10.00%	2'000	0290	33004.00
Total des amortissements légaux *		408'450		

* Total ne comprenant pas les amortissements supplémentaires découlant du retraitement du patrimoine administratif opéré sur l'exercice 2017

IMPUTATIONS INTERNES DES INTERETS DE LA DETTE DANS LES CHAPITRES AUTOFINANCES

Chapitre	Désignation	Désignation	Etat au	Taux d'intérêt moyen de la dette	Estimation du solde au 01.01.2019	Imputation d'intérêts	Total	Imputation comptable	
7100	Eau	Réseau	01.01.2018	2.17%	1'195'000.00	25'931.50			
		Amortissements 2018	31.12.2018	2.17%	-65'000.00	-1'410.50			
		Investissements 2018	31.12.2018	2.17%	0.00	-			
		Taxes d'équipement	31.12.2018	2.17%	-6'000.00	-130.20			
		Réserve eau	31.12.2018	2.17%	-120'000.00	-2'604.00			
		Avance eau	01.01.2018	2.17%	0.00	-			
	Total					1'004'000.00	21'786.80	7100 / 39400.00	9610 / 49400.00
								Débit	Crédit
7200	Epuration	Réseau et STEP	01.01.2018	2.17%	874'000.00	18'965.80			
		STEP Montmollin	01.01.2018	2.17%	313'000.00	6'792.10			
		Amortissements 2018	31.12.2018	2.17%	-37'000.00	-802.90			
		Investissements 2018	31.12.2018	2.17%	450'000.00	9'765.00			
		Taxes d'équipement	31.12.2018	2.17%	-6'000.00	-130.20			
		Réserve épuration	01.01.2018	2.17%	-161'000.00	-3'493.70			
	Avance épuration	01.01.2018	2.17%	0.00	-				
Total					1'433'000.00	31'096.10	7200 / 39400.00	9610 / 49400.00	
								Débit	Crédit
8720	CAD	Réseau	01.01.2018	2.17%	657'000.00	14'256.90			
		Amortissements 2018	31.12.2017	2.17%	-40'000.00	-868.00			
		Investissements 2018	31.12.2017	2.17%	-2'000.00	-43.40			
		Réserve CAD	01.01.2018	2.17%	-140'000.00	-3'038.00			
	Avance CAD	01.01.2018	2.17%	0.00	-				
Total					475'000.00	10'307.50	8720 / 39400.00	9610 / 49400.00	
								Débit	Crédit

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES EMPRUNTS COMMUNAUX**

Désignation	Capital initial	Échéance	Taux d'intérêts	Capital au 01.01.2019	Amortissements contractuels 2019	Capital au 31.12.2019	Intérêts 2019
-------------	-----------------	----------	-----------------	-----------------------	----------------------------------	-----------------------	---------------

Posfinance / 2011	1'500'000	2026	2.75%	975'000	75'000	900'000	26'813
Posfinance / 2013	1'000'000	2023	1.63%	1'000'000	0	1'000'000	16'300
Posfinance / 2014	500'000	2024	1.29%	250'000	50'000	200'000	3'225
Postfinance / 2018	1'000'000	2028	0.99%	900'000	100'000	800'000	8'910
Prêt LIM Sagneule-Merdasson	180'600	2025	0%	60'200	8'600	51'600	0
Prêt LIM CAD-PGEE	417'000	2025	0%	145'950	20'850	125'100	0
Prêt LIM CAD	65'000	2029	0%	32'500	3'250	29'250	0

4'662'600

3'363'650

257'700

3'105'950

55'248

**Catalogue des dépenses uniques
impactant la prévision budgétaire 2019**

Compte de résultats

Classification fonctionnelle	Nature	Désignation	Précisions, remarques, suggestions, à décider	Monant usuel	Montant additionnel	Montant Budget 2019
02200	3099000	Autres charges de personnel	Inventaire bâtiments (Registre fédéral) 100h x 20.00	0	2'000	2'000
02200	3113000	Matériel informatique	Remplacement portable Elodie Förster	500	2'000	2'500
02200	3118000	Immobilisations incorporelles	Gelore 2, système de locations	0	2'500	2'500
02200	3612016	Archivage	Poursuite des travaux d'archivage	1'000	5'000	6'000
02900	3144000	Patrimoine administratif	Eclairage rampe BCP + étude assainissement énergétique	20'000	15'000	35'000
1110	3111000	Sécurité publique	Achat d'un radar pédagogique	0	7'000	7'000
15000	3142000	Service du feu	Nouvelles hydrantes (Sauge, Champ-de-la-Pierre)	4'500	18'000	22'500
21700	3144000	Collège de Rochefort	Fonds d'une classe et peinture d'une classe	6'000	6'000	12'000
34200	36360.00	Subvention à organisations privées	Rochefort 2019	2'750	5'000	7'750
71000	3143017	Réseau d'eau, réservoirs	Réservoir Broyons, turbidimètre	15'000	25'000	40'000
71000	3143018	Réseau d'eau, Station de pompage	Révision pompe station	1'000	15'000	16'000
79000	3132000	Prestations de tiers	Architecte conseil et avocat	2'000	5'000	7'000
82000	3101000	Matériel d'exploitation	Treuil tronçonneuse, radios	5'000	5'400	10'400
82000	3111000	Machines	Achat d'une nouvelle tronçonneuse	4'000	2'000	6'000
87201	3151000	Entretien machines	Etalonnage des compteurs de chaleur	0	7'000	7'000
96301	3431000	Entretien Grattes-de-Bise	Réfection chambre EU + entretien salle de bains rez	1'000	9'000	10'000
Total				130'900 **		
** dont imputation aux chapitres autofinancés				47'000		
Montant impactant le budget 2019 (résultat)				83'900		

**AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES LIES AU RETRAITEMENT
DU BILAN DE 2017 (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)**

Désignation	Amortissement excédentaire	Classification fonctionnelle	Nature Charge	Nature Recette
-------------	----------------------------	------------------------------	---------------	----------------

Baraque des pansements	1'600.00	2900	33004.00	4895000
Tour du sel	3'730.00	2900	33004.00	4895000
Bâtiment communal polyvalent (BCP)	74'000.00	2900	33004.00	4895000
Hangar des Biolles	1'080.00	2900	33004.00	4895000
Hangars des pompiers	3'480.00	1500	33004.00	4895000
Cibleries (stand de tir)	670.00	1610	33009.00	4895000
Abris PCi Chambrelieu et Montezillon	14'370.00	1620	33004.00	4895000
Collège de Rochefort, bâtiment	35'230.00	2170	33004.00	4895000
Temples de Rochefort et Brot-Dessous	57'570.00	3500	33004.00	4895000
Abribus	2'050.00	6150	33004.00	4895000
Local TP et garage Brot-Dessous	480.00	6150	33004.00	4895000
Stations d'épuration (Brot-Dessous et Champ-du-Moulin)	5'600.00	7200	33003.00	4895000
Chalet des Chaumes	2'380.00	8200	33004.00	4895000
Hangar de l'Arêteau	920.00	8200	33004.00	4895000

Total des amortissements excédentaires	203'160.00
---	-------------------



COMMUNE DE ROCHEFORT

ARRETE

Approbation du budget

Le Conseil général de la commune de Rochefort,
Vu le rapport du Conseil communal du 26 novembre 2018,
Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
Vu le préavis de la Commission financière du 20 novembre 2018,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier - Est approuvé le budget de l'exercice 2019, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats, qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	5'322'670.00
Revenus d'exploitation	CHF	-4'987'910.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	334'760.00
Charges financières	CHF	80'600.00
Produits financiers	CHF	-207'860.00
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-127'260.00
Résultat opérationnel (1) + (2)	CHF	207'500.00
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	-203'160.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-203'160.00
Résultat total, compte de résultats (1) + (2) + (3)	CHF	4'340.00

b) Les dépenses d'investissements sont de :

Total des dépenses	CHF	987'000.00
Total des recettes	CHF	-164'000.00
Investissements nets	CHF	823'000.00

Art. 2 - ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Rochefort, le 7 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire,

La présidente,

C. Quenet

N. Fahrni

Le budget 2019 est approuvé par le Conseil communal de Rochefort dans sa séance du 12 novembre 2018

Au nom du Conseil communal

Le président, Le secrétaire,

A. Lazeyras D. Humbert-Droz

Le budget 2019 est approuvé par la Commission financière de Rochefort dans sa séance du 19 novembre 2018

Au nom de la Commission financière

Le président, Le secrétaire,

F. Ventura J.-L. Naguel

Le budget 2019 est approuvé par le Conseil général de Rochefort dans sa séance du 7 décembre 2018

Au nom du Conseil général de Rochefort

La présidente, La secrétaire,

N. Fahrni C. Quenet